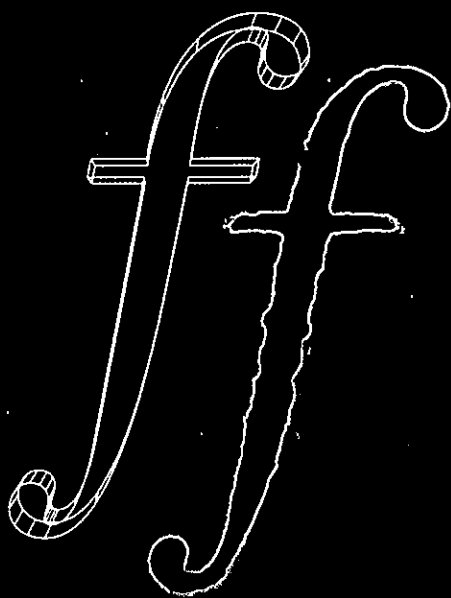


f r a n c e
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 2 10 € 65F



ff

*Religion
et
démocratie*

2001 2^e TRIMESTRE

S o m m a i r e

Franco-Forum • n° 2 • Nouvelle série

DOSSIERS ET ÉTUDES : Religion et démocratie

Editorial PAR ANNE-MARIE IDRAC	5
Le regain du religieux PAR CHRISTIAN SAVÈS	7
La globalisation de la transcendance PAR CHARLES DELAMARE	15
L'espace laïc, lieu des itinéraires spirituels PAR BERNARD GINISTY	21
La laïcité aujourd'hui : l'intelligence de la diversité PAR JOSEPH SITRUK	29
Le christianisme à l'épreuve du XXI^e siècle PAR FRANCIS OLIVIER	33
L'islam et la laïcité PAR DALIL BOUBAKEUR	41
Réflexions à partir du bilan associatif français : 1901-2001 PAR PIERRE-PATRICK KALTENBACH	45
La laïcité française aujourd'hui PAR JEAN-MARIE MAYEUR	49
Un regard athée sur les chrétiens PAR ALFRED GROSSER	57
Quelle Église pour le III^e millénaire ? PAR JEAN CHÉLINI	61
L'avenir de l'islam PAR HERVÉ BLEUCHOT	67
Libéralisme et amour du prochain PAR PHILIPPE CHALMIN	73
La laïcité et les religions, du minimum vivable au maximum cordial PAR JEAN-PIERRE MIGNARD	81

HÉRITAGE

1951 : l'année de la rupture PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST	85
---	-----------

ACTUALITÉ

"Réforme ZEP" de Science Po : contre une discrimination qui n'a de positive que le nom PAR BERTRAND CHÉDRU, JÉRÔME MARCHAND-ARVIER	91
Les élections italiennes PAR JOSÉ PACHECO PEREIRA	94
L'excessive pénalisation de la société française, signes de crise PAR GINO NECCHI	96
Mots de humeurs PAR ANDRÉ LE GALL	99

NOTES DE LECTURE

"Travailler et vivre" Semaines Sociales de France - 75^e session PAR JEAN AUBRY	101
"Jean Lecanuet - Le vol de l'Albatros" de Philippe Priol PAR JACQUES MALLET	103
"La religion en miettes ou la question des sectes" de Danièle Hervieu-Léger PAR EMMANUEL ÉCHIVARD	106
"Avocat du Diable, avocat de Dieu" de l'abbé de La Morandais et Maître Vergès PAR LUDOVIC GUILCHER	107

Identité démocratique, pluralisme religieux : quelle laïcité pour demain ?

par **Anne-Marie IDRAC**
directeur de la publication

Le refus des autorités françaises de retenir le caractère religieux de l'héritage européen dans la Charte des Droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne nous a choqués : déni d'histoire, déni de références, déni de valeurs.

Le débat sur la laïcité surgit souvent dans des périodes de crise : crise culturelle lorsque la tentation communautariste se fait pressante, crise spirituelle lorsque la société s'enferme dans l'exclusivité de rapports marchands, crise démocratique lorsque les institutions n'assurent plus l'indépendance et l'égalité des cultes, c'est-à-dire la plus intime des libertés.

Nous savons que la réponse est du côté de l'humanisme, un humanisme de raison et de cœur que la

République ne saurait jamais démentir. Nous refusons la composante ethnique dans l'idée de peuple et, avec la même force, le mépris des actes de foi. La laïcité institutionnelle a évolué : du combat de la loi de 1905, elle est devenue aujourd'hui une démarche d'ouverture qui tente de faire de la diversité religieuse une richesse pour la France, dans le respect protecteur de chaque religion.

C'est dans ce même esprit d'ouverture que *France-Forum* a conçu ce dossier. La laïcité n'est pas la simplification administrative du pluralisme religieux mais l'affirmation d'une identité démocratique, faite de liberté et de respect, et d'une maturité culturelle qui s'enrichit de l'addition des universels.

Le regain du religieux

par Christian SAVÈS

A vouloir couper l'herbe sous le pied des religions, les démocrates épris de sécularisation font face à un regain dur et multiple des croyances qu'ils souhaitaient éradiquer. Va-t-on vers un choc des civilisations ?

A l'époque médiévale, la querelle qui opposa le pouvoir temporel (celui des monarchies naissantes et en phase d'émancipation) au pouvoir spirituel (celui de l'Eglise), passa à la postérité sous le nom de "querelle des deux glaives". Dans les siècles qui suivirent, et jusqu'à aujourd'hui, se dessina une tendance lourde visant à renforcer l'autonomie du politique. L'ascendant que le temporel prit ainsi sur le spirituel, constitua le point de départ d'un long processus de sécularisation. L'expression renvoie en fait à la réalité d'une laïcisation graduelle du religieux, de sa banalisation, voire de sa dissolution dans la société civile. Objectivement, ce mouvement de sécularisation aurait correspondu à un affaiblissement du religieux, un peu comme si le temporel avait eu le dernier mot, instrumentalisant le spirituel. Le politique a en effet tenté de circonscrire l'influence du religieux en s'employant à la neutralisation de ce pouvoir concurrent. Selon cette thèse, l'Etat aurait fini par s'assimiler la substance du religieux, comme pour mieux l'a diluer, s'assurer de son inocuité. Car le processus de sécularisation correspond, grosso modo, à la montée en puissance de l'Etat, même s'il ne doit pas être confondu avec lui. Cette concordance chronologique explique peut-être le fait qu'étatisation et sécularisation soient souvent associés. Dans un cours inédit, consacré à Machiavel, Hannah Arendt analysait d'ailleurs la relation délicate et ambivalente s'établissant entre le politique et le religieux, sur fond de sécularisation : "*Qu'est-ce que l'Etat : les Français ne comprenaient pas "l'Etat" ou ils n'auraient jamais laissé l'Eglise devenir si puissante. Donc d'abord : l'Etat contre l'Eglise. Cela signifie deux choses : la montée du séculaire contre le*

christianisme et la montée de la Nation contre les ingérences internationales... "1

Il se trouve que cette vision des choses, longtemps répandue, tend aujourd'hui à être démentie par les événements. La vigueur nouvelle, si ce n'est la virulence, prise désormais par le fait religieux, interroge nos consciences. Il est permis de se demander si, jouant en quelque sorte les "*deus ex machina*", le religieux n'a pas fini par retourner victorieusement le processus de sécularisation contre le politique. Instigateur et principal bénéficiaire de ce retournement, il serait en train de l'imprégner totalement de ses valeurs, par porosité. Comble du raffinement, la sécularisation, sous couvert de "*laïcisation*" aurait offert à la religion l'occasion de pratiquer insidieusement une stratégie d'entrisme, lui permettant de s'immiscer dans les grands débats de société. Dès lors, et contrairement à l'opinion qui a largement prévalu jusque-là, le politique ne serait pas le grand vainqueur mais, en dernière analyse, le grand perdant de la sécularisation.

A présent, les religions semblent même assez fortes pour jeter bas les masques et n'en plus s'embarrasser des formes, des convenances, lorsqu'il s'agit de placer le politique sous coupe réglée. Tout à la fin des années 70, l'Iran de Khomeiny avait ouvert la voie. Le pouvoir théocratique que celui-ci institua alors dans le pays, ne représentait rien moins qu'une mise au pas, une subordination intégrale du temporel au spirituel. Aujourd'hui, en Afghanistan, les talibans vont encore plus loin dans cette logique puisqu'ils sont en train d'attaquer (et de détruire effectivement) tous les symboles d'une culture profane, et notamment les superbes bouddas que possédait le pays. Bien sûr, c'est au nom de la religion, en l'occurrence l'islam, qu'ils le font puisqu'il s'agit de faire disparaître et même d'éradiquer tout ce qui n'appartient pas à la sphère religieuse islamique. En Inde, la religion hindouiste a connu un regain de vigueur avec l'arrivée au pouvoir du B.J.P. (le parti nationaliste hindou). Depuis 1998, Atal Vajpayee, le Premier ministre, a multiplié les gestes publics de dévotion à l'égard de sa religion. Ce n'est donc pas tout à fait un hasard si, dans ce contexte, les tensions avec les musulmans mais aussi (et c'est un fait plus marquant) avec la petite communauté chrétienne, se sont multipliées. Là encore, il s'agit d'affirmer, à haute et intelligible voix, la suprématie de la religion nationale, l'hindouïsme, sur les autres religions potentiellement perçues comme concurrentes et donc menaçantes. Face à elles, et aux périls qu'elles représentent, la stratégie de défense passe alors par la conquête du pouvoir politique, ce qu'ont réussi les nationalistes hindous. Il y a bien, par conséquent, tentative

¹ Hannah Arendt : *Un viatique pour lire Machiavel* : cours inédit reproduit par le Magazine Littéraire (dossier consacré à "L'énigme Machiavel") - n° 397, avril 2001, p. 50.

délibérée (et réussie) d'annexion, d'instrumentalisation du politique par le religieux.

Dans un registre certes beaucoup moins problématique, les Italiens ont eu très récemment (fin février 2001) la surprise de voir le Vatican s'inviter sans aucun complexe dans la campagne en cours en vue des élections législatives. A cette occasion, le Cardinal Angelo Sodano, considéré comme le numéro 2 dans la hiérarchie du Vatican, a invité très clairement les candidats (Silvio Berlusconi et Francesco Rutelli) à expliciter leur position et leur programme sur les grands thèmes de société qui tiennent particulièrement à cœur la curie romaine. Cette incursion spectaculaire du religieux dans le politique, à laquelle les Italiens n'étaient à dire vrai plus habitués, a fait couler beaucoup d'encre chez nos frères transalpins. Il n'en reste pas moins que cet événement, quel que soit le jugement que l'on porte sur lui, est symptomatique de cette tendance générale qui se manifeste de par le monde à la reprise en mains du politique par le religieux. Les religions veulent être présentes dans le débat politique et elles ont les moyens de l'être de plus en plus : c'est une donnée nouvelle que les gouvernants risquent de devoir intégrer (même si c'est à leur corps défendant) dans leur stratégie politique, pour les prochaines décennies.

Si paradoxe de la sécularisation il y a, c'est assurément ici qu'il réside : en mettant en veillesse l'affrontement entre le spirituel et le temporel et en permettant à ce dernier de prendre (provisoirement) l'ascendant sur le premier, la sécularisation a en définitive permis au religieux de se refaire une santé, une virginité (qu'il avait souvent perdue) et donc une place de choix dans le cœur de l'homme, tandis que le politique s'usait inexorablement au pouvoir... Juste retour de flamme, affirmeront quelques-uns : longtemps placé sous l'éteignoir, le religieux fait à nouveau entendre distinctement sa voix avec la vigueur de quelqu'un qui a été longtemps brimé. L'ennui, c'est que l'ascendant que le religieux prend sur le politique devient source de tensions, d'une conflictualité nouvelle envenimant aussi bien la vie politique que les relations entre communautés religieuses. Ce qui s'est passé récemment au Kosovo, mettant aux prises les Serbes orthodoxes et les Kosovars musulmans, montre à quel point les oppositions religieuses, a fortiori lorsqu'elles sont relayées par des considérations ethniques, peuvent servir d'abcès de fixation et aboutir à une politisation à outrance du dossier, au point d'y impliquer l'ensemble de la communauté internationale.

A l'orée du troisième millénaire, le religieux, fort d'une sécularisation retournée contre le politique, tend à s'imposer comme un acteur incontour-

nable, face à la crise identitaire émergente et qui se traduit par la multiplication de conflits localisés, de microconflits, parfois. Il faut néanmoins ici insister sur les ambiguïtés, les limites et, pour tout dire, les contradictions potentielles ou avérées, d'une telle prétention. En tentant un "come back" sur la scène politique, en posant avec acuité la question identitaire, le religieux prend des risques, notamment celui d'une aggravation des clivages existant déjà. Va-t-il être en mesure de résorber ces tensions, grâce à sa capacité de médiation ou, au contraire, va-t-il assister (impuissant ou complice) à leur exacerbation? C'est que chaque religion a eu par trop tendance à revendiquer ses différences propres et à nier parallèlement tout droit à la différence aux autres religions. Ceci étant, comment intégrer des différences aussi marquées et que le temps a, en quelque sorte, fossilisées? La question a valeur aporétique. La fin du XX^e siècle a enregistré un net regain du religieux, dans ce qu'il peut avoir de plus revendicatif, voire de plus agressif. Le mot fameux de Malraux : "*Le XXI^e siècle sera religieux ou ne sera pas*" prend ici un relief particulier, presque inquiétant. Sera-ce un bien ou un mal? Un bien, assurément, si les religions diffusent le message de la paix et de la fraternité universelles... mais elles ne semblent pas en prendre le chemin (au moins pour certaines d'entre elles). Un mal, tout aussi assurément, si l'agitation et les affrontements qu'elles suscitent finissent par menacer la paix et la stabilité internationales.

S'il convient de répudier fermement tout excès de pessimisme, l'optimisme n'est pas pour autant de rigueur. Parce que les religions doivent répondre à des attentes à la fois individuelles et collectives, elles sont en leur for intérieur soumises à des tensions permanentes. Le fait d'avoir à gérer des attentes différentes et même contradictoires, confronte de plus en plus les religions à un problème de positionnement permanent. A l'occasion, elles n'hésitent plus à tenir deux discours, ou en tout cas, à pratiquer la duplicité : une éthique de non ingérence... démentie par les faits. Parfois, il arrive que les malentendus et les déceptions soient trop lourds à gérer.

A force de vouloir à toutes fins servir de caisse de résonance à tous ceux et celles qui sont désireux d'affirmer leur identité dans et par la différence, certaines religions risquent de cautionner systématiquement la recherche d'une tension permanente, à la fois vindicative et revendicative, avec le voisin. Dès lors, le risque est grand d'une omission du message évangélique : "*Aimez-vous les uns les autres*". Il existe à l'occasion un déphasage important entre l'œcuménisme du message religieux et la réalité des pratiques quotidiennes... Cette volonté farouche et obstinée de différenciation, surtout chez ceux qui n'ont plus rien... ou rien d'autre, fait surgir une contradiction essen-

tielle entre les buts nominaux que s'assigne une religion et les pratiques auxquelles elle donne lieu, concrètement (prosélytisme, sectarisme et intolérance, rejet de la civilisation...). Ce constat reste encore plus vrai pour les religions contaminées par le virus du fondamentalisme, à l'instar de l'islam. Un propos oublié du grand Ernest Renan mérite ici d'être opportunément rappelé : "*L'ébranlement du monde musulman va être terrible. L'islam finira par des massacres; le musulman ne sait que massacrer; sur ce terrain-là, il est malheureusement très fort*"².

Les fondamentalistes ont compris le bénéfice politique qu'ils pouvaient retirer à jeter, ça et là, de l'huile sur le feu, aggravant les crises et les frustrations pour attirer à eux la foule immense des déçus et des mécontents. C'est qu'il est toujours très tentant pour une religion en quête de revanche, de prétendre sortir de l'impasse politique dans laquelle une société s'est fourvoyée (l'exemple de l'Algérie vient immanquablement à l'esprit), de faire de la récupération militante au risque, pour ne pas décevoir à son tour, de se lancer dans une sorte de surenchère, de spirale, débouchant sur une radicalisation croissante du pays, prélude à l'implosion sociale. C'est peut-être bien ce qui attend la malheureuse Algérie dans les prochaines décennies... ou beaucoup plus tôt, si l'on en croit les derniers événements de Kabylie. Parce qu'il joue systématiquement la carte du pire et fonde sur lui toutes sa stratégie politique, le fondamentalisme véhiculé par les islamistes participe d'une sorte d'œcuménisme de la haine rappelant ces "*haines au teint livide*" qu'évoquait le théologien Nicolas de Cues. Les événements dramatiques qui ont mis à feu et à sang le Timor oriental, en situation de quasi-insurrection contre l'Indonésie et la répression féroce menée par celle-ci, s'inscrivent dans cette logique de loi du talion inspirée par un arrière-plan politique et des mobiles religieux ne datant pas d'hier. Ce qui est nouveau, par contre, c'est l'ampleur que commencent à prendre ces affrontements communautaires. Le message religieux véhiculé dans certaines parties du monde, loin de se vouloir apaisant, tend plutôt à aviver les passions et la violence qui va avec.

Marx puis Freud avaient peut-être pressenti les premiers que le religieux résisterait victorieusement à toute tentative d'éradication, que le retournement du processus de sécularisation (venant mystifier le politique au profit du religieux) serait cette grande "*ruse de la raison historique*" que l'avenir nous préparait. Rappelons que Marx voyait dans la religion "*l'opium du*

² Ernest Renan ; cité par Philippe Barret in *Ernest Renan, tout est possible même Dieu !* ; Paris, 1992, François Bourin, p. 79 (la citation est reproduite à partir d'une lettre au docteur Suquet).

³ *L'avenir d'une illusion* ; c'est même le titre d'un ouvrage que Freud consacra à la question religieuse ; le jugement de valeur affleure dans ce seul énoncé...

peuple" tandis que Freud y voyait pour sa part "l'avenir d'une illusion"¹³. Ce qui irritait probablement le plus la lucidité de l'un et de l'autre, c'est qu'ils comprenaient que le peuple avait besoin de cet "opium". Si l'on sort la réflexion de son cadre polémique, de l'antilogie marxiste et freudienne face au religieux, il faut bien reconnaître que la religion est un besoin chevillé au corps de l'homme et que son âme ne peut vivre sans la perspective de donner un sens à cette vie, ici et dans l'au-delà. Nul doute que ce constat n'ait rendu Marx et Freud amers à la perspective de l'échec, de ne pouvoir régler définitivement son compte à la religion. Expérience limite que celle du marxisme qui, ne parvenant pas à éradiquer le religieux du cœur de l'homme, en fut réduit à se transformer lui-même en religion (séculaire!) pour séduire les hommes... victoire à la Pyrrhus, s'il en est. Si Marx et Freud sont aujourd'hui bien loin des préoccupations du moment, et si leur pensée ne permet plus d'apporter ne serait-ce qu'un semblant de réponse aux problématiques actuelles, il reste malgré tout cette intuition initiale, qu'ils n'osaient tout à fait s'avouer à eux-mêmes (victimes d'un refoulement freudien!) sur la vigueur et la permanence du sentiment religieux.

Quelle conclusion (nécessairement provisoire) tirer de cette réflexion sur les paradoxes de la sécularisation, à l'orée du III^e millénaire? D'abord que la religion ne doit pas se laisser piéger, c'est-à-dire accaparer par les revendications identitaires, ethniques, voire ethnocidaires. Ensuite, qu'elle doit affirmer distinctement sa capacité à se situer "au-dessus et au-delà" de la seule sphère politique. Elle s'adresse d'abord à l'humanité de l'homme, à son universalité qu'elle interroge. Une religion sans altruisme et générosité, serait une religion désincarnée, vide de sens (or le sens, c'est la valeur ajoutée de la religion). Les grandes religions révélées ont tout intérêt à développer leurs capacités de médiation dans un monde agité de conflits sporadiques. Sur ce plan-là, la religion catholique est peut-être celle qui dispose des meilleures armes. Son œcuménisme semble aujourd'hui être à la fois le plus large et le plus sincère. Il est d'ailleurs révélateur d'observer que le pontificat de Jean-Paul II a été marqué par une volonté de dialogue avec les autres communautés religieuses. Il faut mettre à son crédit certains voyages et gestes spectaculaires, promis à un grand retentissement, afin de renouer les fils d'un dialogue interrompu, comme l'attestent ses déplacements au Moyen-Orient (en Syrie, dernièrement), son geste en direction de la communauté orthodoxe grecque (considérée comme la plus intransigeante). N'en doutons pas, c'est aussi cela que Chateaubriand appelait "Le Génie du Christianisme".

Mais, si le XXI^e siècle devait être celui du christianisme (comme le spectaculaire succès du Jubilé de l'an 2000 le laisse raisonnablement penser) il faut

cependant qu'il se garde de toute tentation hégémonique. C'est qu'il susciterait alors bien des rancoeurs et serait inmanquablement assimilé à la religion de l'Occident dominateur, un Occident tentant d'imposer par là au monde entier ces valeurs culturelles et religieuses. L'incompréhension, les déceptions qui en résulteraient aggraveraient durablement les clivages entre communautés religieuses, entre le Nord et le Sud. Dans un tel contexte, devenu plus conflictuel, se profilerait alors plus concrètement la menace de ce que le politologue américain Samuel Huntington a appelé "*le choc des civilisations*", celles-ci étant entendues comme la sédimentation d'un ensemble de valeurs et de pratiques tant politiques que culturelles et religieuses⁴. A la civilisation plus technique et matérialiste de l'Occident, s'opposerait la civilisation des plus pauvres, plus spirituelle et revanchiste, aussi. A l'heure de la dissuasion nucléaire, l'humanité sut conjurer le spectre de son anéantissement intégral. Souhaitons qu'elle trouve à présent les ressources pour conjurer ce choc annoncé des civilisations. Il importe que chaque religion apporte sa contribution à cette œuvre pacifique et commune. Le christianisme, pour sa part, doit appréhender ce chantier comme un nouveau défi lui donnant matière à déployer ce que Bergson appelait son énergie spirituelle... et créatrice.

Christian SAVÈS

⁴Samuel Huntington : *Le choc des civilisations*; Paris, Odile Jacob, 1997 (trad. Fr.).

La religion vue par EUGEN DREWERMANN

Malgré de nombreux malentendus et de nombreuses mauvaises manières on peut prévoir que la tendance au mélange des doctrines religieuses se poursuivra dans un grand désordre jusqu'au jour où il s'en dégagera un nouvel ordre harmonieux.

Le processus s'apparente d'une certaine manière à celui dans lequel se constitue une langue nouvelle à partir de langues différentes. Par exemple, le latin, le celtique et le germanique se sont fondus dans un nouveau langage : le français. La condition fût qu'il n'existât pas une autorité de contrôle qui aurait veillé à ce que les règles grammaticales de chacune de ces différentes langues, ainsi que l'utilisation de leurs mots dans la pureté d'un dictionnaire, fussent strictement respectées. Le français n'aurait jamais pu se créer si les Césars de Rome avaient installé dans la "province" des préfets chargés de maintenir la pureté du latin. Le français n'aurait pas non plus pu se créer si une commission d'experts avait été chargée de bâtir une langue unifiée dans le but d'aboutir à une meilleure compréhension des différents peuples. Il se serait peut-être développé alors une sorte d'espéranto, mais jamais la langue populaire du français. Une telle langue n'a pu surgir que parce qu'un grand nombre d'hommes de langues différentes parlaient entre eux et cherchaient de façon spontanée à se comprendre de la manière la plus efficace possible.

Ce qu'il en sortit n'était pas prévisible au départ. C'était quelque chose de neuf qui ne dérivait pas de la mise en commun des éléments séparés en une nouvelle syntaxe, une nouvelle phonétique, mais la reprise des concepts déjà élaborés, filtrés par les caractéristiques découlant de la meilleure valeur d'usage.

C'est de manière tout à fait semblable que les religions vont se mélanger dans une humanité qui demain se sera unifiée grâce à la globalisation. Dans ce processus il est inévitable que la surveillance centralisée par la papauté du maintien de l'expression "catholique" de la foi chrétienne jusque dans les détails les plus insignifiants soit abolie. La "censure du verbe" traditionnelle sera remplacée par une "communication" directe entre les croyants. La base de cette nouvelle évolution sera formée par le simple échange d'expériences religieuses, secourables, relativement faciles à connaître, pour ainsi dire "allant de soi"... Ce que les religions ont de commun se situe loin en dessous des formes d'adaptation, déterminées par le contexte culturel de l'époque, grâce auxquelles les "théologiens" de chaque religion ou confession, ont tenté de faire entrer d'une façon toujours plus précise, l'expérience fondamentale de la foi dans les catégories spirituelles de leur temps.

On constate que tous les systèmes théologiques sont frappés de manière désastreuse pour eux quand on affirme simplement cette évidence que Bouddha n'était évidemment pas "bouddhiste", le Christ pas "chrétien" et Mahomet pas "mahomé-tan".

Extrait de *Est-ce que la foi a un avenir au XXI^e siècle ?*

La globalisation de la transcendance

Par Charles DELAMARE

Choc des civilisations? Vous avez oublié Internet! Face au matérialisme universel, les esprits religieux vont communiquer de plus en plus fortement. Pas pour s'anathémiser mais pour affirmer ensemble leur foi dans la transcendance.

Que l'on utilise le terme "globalisation" quand on ne craint pas la contamination de l'anglais (infecté lui-même de normano-picard) ou de "mondialisation" quand on tient à montrer qu'on est un gentil francophone, de toute façon le mot comporte un relent fortement ploutocratique.

Il traduit le fait que les capitaux circulent beaucoup plus vite et beaucoup plus loin par toute la terre que les marchandises et les hommes depuis que l'URSS s'est écroulée. Même si l'on fait observer que le système libéral avant 1914 avait déjà abouti à une universalisation du capitalisme encore plus complète. Elle était tombée en quenouille au moment de la Première guerre mondiale. Désormais elle paraît irrésistible, inévitable et, pour certains, fatale.

Une nouvelle civilisation

C'est qu'entre le début et la fin du XX^e siècle les communications matérielles ou intellectuelles ont réalisé un progrès considérable, un grand pas pour l'humanité.

Celle-ci prend conscience qu'elle est en voie d'unification accélérée. Pas seulement d'un point de vue théologique ou philosophique très éthéré, comme ce fut le cas depuis plusieurs siècles (et encore avec des réticences!) mais de manière très concrète, pratique, générale, populaire. Elle se marque à tout moment dans le quotidien : la consommation d'aliments, les habillements, surtout l'absorption à haute dose de produits culturels identiques. Les masses sont de plus en plus consentantes à l'avènement sur toute la surface du globe d'un début de civilisation nouvelle, oui vraiment nouvelle, bouleversante, envahissante, parce

qu'elle sera uniforme et totale, issue des conquêtes matérielles, appliquées à la vie pratique, au monde intellectuel et bientôt à la manipulation des gènes humains. Avec en perspective l'élimination de la maladie et de la mort...

Le choc des civilisations ?

Faut-il en déduire, avec Huntington que la résistance à cette évolution douloureuse pour d'énormes masses, encore imprégnées d'une culture traditionnelle provoquera des conflits d'une violence extrême, pouvant déboucher sur la guerre atomique ? L'unification de l'humanité conduirait à la destruction de l'humanité.

Les arguments employés ne manquent pas de pertinence. Jusqu'à maintenant toutes les civilisations, à commencer par la chrétienne, ne se sont répandues sur la Terre qu'en y portant le fer et le feu, de la guerre des Gaules à la conquête de l'Ouest. Quand l'une ou l'autre (Huntington en dénombre encore sept sur la boule ronde) se retrouvent face à face, que peut-on attendre, à terme plus ou moins rapproché, sinon un choc brutal et dévastateur ? L'Islam alimente déjà une série de conflits qui traduisent de façon plus ou moins aiguë l'opposition de ses fidèles à la démocratie occidentale et aux valeurs qu'elle prétend défendre. La Chine, concentrée sur son territoire et sur sa massive population, pour être moins agitée n'en représente pas moins une force de contestation latente, en croissance rapide. En attendant l'Inde...

Ce raisonnement a le grand mérite de mettre en garde aussi bien les optimistes, héritiers des grands prophètes du Progrès que les inconscients, détachés des réalités trop éloignées dans le temps et l'espace pour que leur entendement soit frappé. Cette constatation mérite pourtant d'être prolongée par une autre réflexion. La contestation, puis la transformation des conditions morales et matérielles définissant chacune des grandes civilisations du globe s'échappent depuis deux siècles comme d'un volcan dévastateur du foyer européen et chrétien. De ce fait, il semble aux autres centres intellectuels que les membres de ce dernier poursuivent un dessein impérialiste, provoqué et soutenu par l'armature de son inspiration religieuse et philosophique. A l'inverse, les observateurs situés à l'intérieur même de la civilisation américano-européenne ont tendance, comme le fait Huntington et son équipe, à considérer les autres civilisations comme des blocs homogènes, dont l'essence paraît devoir se perpétuer à jamais en s'opposant de plus en plus vivement aux transformations induites par la globalisation.

Le moteur des techniques

Cette conception n'est pas en harmonie avec le phénomène qu'elle prétend

constater. L'analyse n'a pas été poussée assez loin. Comment la "globalisation" se limiterait-elle au développement du capitalisme alors qu'elle est portée depuis dix ans par les échanges intellectuels, fortement concentrés, c'est vrai, sur les transactions financières, mais qui s'étendent de plus en plus, à travers le Web, à toute l'activité humaine ? L'esprit quand il se répand est mille fois plus envahissant que la célèbre tache d'huile. Et le sentiment religieux ne constitue pas la moindre manifestation de l'activité mentale des êtres humains. Dans cette perspective il n'est pas trop hardi de prévoir, à l'inverse d'Huntington, la fin programmée des conflits entre les grandes civilisations, sous-tendues par leurs inspirations religieuses diverses, qui s'étaient ingéniées depuis des siècles à s'opposer les unes aux autres. L'envahissement de la technique inversera leurs certitudes et rabattra leurs vanités. Elles se compénétreront. Elles reconnaîtront leur inspiration commune face au matérialisme déferlant comme un nouveau déluge. Se fondant entre elles, elles tendront à une synthèse originale, pas à un syncrétisme mou, mais à une recherche fraternelle de la transcendance.

N'est-ce pas faire preuve "d'irénisme" comme on dit en langage théologique pour désigner un pacifisme bêlant, équivalent à une vue de l'esprit, c'est-à-dire à la sottise causée par oubli du réel ?

L'optimisme trop béat pour être honnête, au jugement de certains, n'est pourtant, dans ce cas, que la prolongation d'une tendance apparemment inscrite dans les faits les plus têtus. Pour prendre le cas de la religion catholique les prémices d'une transformation profonde se dessinent déjà. Le mouvement va s'accélérer en ces temps nouveaux.

L'Eglise va changer de base

L'Eglise a franchi les siècles portée par la majesté de son organisation (héritée de l'Empire romain), devenue la charpente de la Foi. Le pouvoir temporel a interféré à de nombreuses reprises avec la mission spirituelle. Il n'est pas autrement nécessaire de le rappeler, sinon pour remarquer que le monde actuel ne doit plus être abordé par de lourdes constructions hiérarchisées. Il ne peut être compris, pénétré et maîtrisé qu'à travers des réseaux souples, diversifiés, laissant aux initiatives individuelles un champ de plus en plus vaste, de plus en plus libre. La Foi n'est plus soutenue par le mystère ni par le magistère. Elle rejaillira avec une force renouvelée à partir d'une nappe profonde. Elle se manifestera de plus en plus en de petits groupes de prières, en des personnes établissant entre elles des échanges multiples. C'est du protestantisme ! objectera-t-on peut-être. Dans un certain sens, oui ! Parce que la Réforme a surgi d'une source vive, celle de l'Ecriture. Elle remet en question

le dogme, l'autoritarisme et les errements d'une machinerie ecclésiastique qui imposait depuis plus de mille ans un sourcilleux conformisme. Aujourd'hui, face aux opinions préfabriquées du mondialisme, le nouveau conformisme, c'est au contraire l'exigence spirituelle qui éclate comme une incongruité. Dans le flux incessant des innovations et des échanges le fixisme religieux scandalise. Il est interprété comme une sorte de maladie mentale, une insulte à la pensée "correcte" que l'Occident tente d'imposer au reste du monde, sous la forme d'une doctrine aussi obligatoire que la vaccination, celle des droits de l'homme. Cet assaut ne sera pas repoussé par l'Eglise si elle ne procède pas de son côté à un "*aggiornamento*" autrement plus radical que celui de Vatican II, au moins sur deux points principaux.

Le premier consiste à ne plus considérer les fidèles comme un troupeau. L'image bucolique des brebis et des agneaux ne fait plus rêver les praticiens de l'ordinateur, dont les grands-parents sortirent déjà de la ruralité. L'encadrement par une église n'est pas nécessaire à la persistance et au développement d'une religion, comme les musulmans, ou plus exactement la grande majorité d'entre-eux, les Sunnites, le démontrent chaque jour.

C'est aux individus de déterminer eux-mêmes leur appétence pour l'offre de spiritualité. Vouloir leur imposer des dogmes établis à la suite des discussions menées par des spécialistes, les théologiens, dix ou quinze siècles auparavant au milieu d'obscures controverses se heurtera de manière croissante à une indifférence amusée. Dans un certain sens les cervelles modernes sont, davantage que celles de leurs ancêtres, pénétrées du respect pour la puissance divine quand elles ne comprennent pas qu'un congrès de moines ou d'évêques, ait osé procéder aux mensurations de l'Eternel.

La deuxième réforme que nécessite la reconstruction de la forteresse catholique découle encore plus directement (et plus inévitablement) de la mondialisation. Toutes les religions communiquent entre elles, contraintes et forcées par leurs fidèles impliqués qui vont plus souvent au Net qu'à la messe. La fermeture d'une communauté retranchée derrière un fossé idéologique ne peut plus se perpétuer dès lors que les troupes des uns et des autres se pressent en foule sur le pont-levis du Web, s'y rencontrent et y font connaissance. Les pratiques hindouistes ou bouddhiques ne doivent plus être dépréciées, raillées par des clercs qui ignorent complètement la symbolique contenue dans une autre croyance. Même les plus étranges d'entre elles correspondent avec une évidence lumineuse aux mêmes exigences fondamentales que les rites chrétiens.

Qu'est-ce qui importe ? Le formalisme ou la foi en l'Être, la lettre ou l'esprit ? Il n'y a pas de religion supérieure à l'autre ; pas de vraie Foi par rapport à de fausses fantasmagories. C'est au coeur des individus que se loge l'adhésion à ce que chacun croit être la vérité. Le christianisme a été l'héritier trop empressé de cette arrogance hébraïque qu'a dénoncée Saint Paul. Maintenant il lui faut aller la main largement ouverte vers les autres foyers de spiritualité, ces centres d'incertitude, d'espoir et de questionnement sur la destinée humaine.

Le pape Jean-Paul II en franchissant le seuil de la mosquée des Ommeyyades à Damas après celui de la Grande synagogue de Rome a symboliquement témoigné de cette volonté nouvelle consistant à ne plus excommunier, à ne plus rejeter hors du salut tous ceux qui cherchent sincèrement la voie vers le Créateur en mobilisant les moyens, les pauvres moyens que leur a offert leur destin historique et géographique¹. Si la "globalisation" avait été une réalité aux premiers siècles de notre ère, l'Eglise aurait-elle institué la communion sous les deux espèces, deux produits exclusifs du climat méditerranéen ? Ce qui ne retire pas sa signification au sacrement, mais ce qui oblige à prendre en considération l'approche religieuse opérée par d'autres chemins, dans d'autres paysages, en cueillant d'autres fleurs.

Si la volonté d'ouverture s'accroît et qu'elle entraîne la remise en cause d'attitudes durcies par une tradition immuable, le danger d'affrontement entre civilisations s'atténuera, puis disparaîtra. Sera-t-elle plus rapide et plus forte que les tendances inverses de confrontation, d'exclusion et de mépris ? Le pari de la fraternité sera assumé avec beaucoup de difficulté, mais il est inscrit dans la logique de la communication entre les peuples. Il n'est pas sacrilège pour ceux qui ont entendu le message de la Pentecôte. Il exige un travail intense de réflexion et un élan persistant de générosité.

Peut-on s'imaginer que le rapprochement des cerveaux à travers le Net se limitera aux échanges des marchés financiers ou à celui des productions télévisuelles, à l'argent et à la pornographie ?

Si tel était le cas, serait-ce plus rassurant pour le genre humain ?

Charles DELAMARE

¹ Sans parler des ridicules divisions entre chrétiens auxquelles le Pape s'est efforcé de mettre un terme.

La religion vue par
ALAIN

(...) C'est le christianisme, qui va aux mêmes fins que la sagesse, mais par les images, par le culte, et par un sentiment immédiat des plus hautes valeurs. La plus haute valeur humaine c'est l'esprit libre, et c'est ce que signifie (cette) religion, par des légendes, des images, des symboles, des modèles, qui affirment fortement le mépris des puissances, des dominations, et des tyrannies. L'esprit libre jamais ne force, et éclaire seulement. L'esprit libre ne se prend point aux brillantes apparences. Il résiste à la tentation de pouvoir. Il honore le bon sens, le courage, la justice, partout où il les trouve. Il les suppose en toute forme humaine, et ne fait point de différence entre Marc-Aurèle empereur et Epictète esclave. Tous les philosophes sont d'accord là-dessus ; mais la religion de l'esprit a parlé plus fort que la philosophie, par la scandaleuse image du dieu crucifié. C'est toujours l'homme qui est dieu, mais l'homme en sa vraie grandeur, si indépendante de pouvoir et de richesse. Et même la religion de l'esprit ose ce que les philosophes ont rarement osé ; elle ose signifier que tous les genres de pouvoir corrompent l'esprit. Ce riche héritage n'est pas tout pur ; c'est à nous de le nettoyer et de le faire briller. Du moins les religions inférieures sont renvoyées à leur place. Non pas annulées, mais subordonnées ; car l'esprit est juge de tout, et rien ne peut juger l'esprit. Et heureux qui gouverne sa poitrine et son ventre, sans trop estimer, sans trop mépriser. Celui-là travaille pour la civilisation, si je ne me trompe. Certes c'est un beau et difficile travail de faire l'Humanité ; et les discussions ne sont pas près de finir (...).

Extrait de *Les saisons de l'esprit "Etages de l'Homme"*

L'espace laïc, lieu des itinéraires spirituels

par Bernard GINISTY

L'Europe a des racines chrétiennes n'en déplaise aux politiques qui n'osent pas le reconnaître. Et plus la laïcité sera revue et corrigée dans cette perspective, plus elle sera féconde et vraie.

La question de la laïcité continue à susciter dans notre pays des débats d'importance majeure. Dans cette période de mondialisation accélérée, celle-ci se fera-t-elle par communautés identitaires interposées, ou bien à partir de l'accès de chaque être humain à sa responsabilité vis-à-vis du sens et des valeurs ? Si le domaine religieux constitue l'espace des langues maternelles du sens, le spirituel commence avec la seconde naissance, celle où chaque être humain fait l'épreuve personnelle de ce qu'il pense, de ce qu'il croit, et cet espace-là est laïc.

Langue maternelle et seconde naissance

En langage chrétien, cela se dit ainsi : nul ne peut faire partie du Royaume s'il ne renaît de l'esprit. Une fois pour toutes, l'Évangile refuse de faire de la géographie ou de la généalogie d'un être humain un destin. S'y enfermer conduit non seulement aux aberrations personnelles mais au meurtre. Les horreurs en ex-Yougoslavie ont trouvé dans les soi-disant fidélités d'origine leurs meilleures justifications. En Israël, ce sont les laïcs qui tentent de faire la paix pendant que les religieux intégristes islamistes et juifs ne cessent de pousser à l'affrontement. S'il est un fil conducteur du message du Christ, c'est bien cette invitation faite à tout homme d'aller vers sa seconde naissance. A ceux pour qui la filiation abrahamique constituait en soi une justification, il ne cesse de rappeler que le donné de l'histoire ou de la géographie ne saurait constituer quelque privilège que ce soit. *"Ne vous avisez pas de dire en vous-mêmes : "nous avons pour père Abraham". Car je vous le dis, Dieu peut, des*

pierres que voici, faire surgir des enfants à Abraham"¹. Revendiquer sa généalogie comme porteuse, par elle-même, de justification a autant de "sens" que la pierre que les hasards et la pesanteur ont fixée à tel ou tel endroit. Dès lors la démarche spirituelle chrétienne consiste à quitter les particularismes des dieux des généalogies pour découvrir la filiation universelle du "Notre Père". On n'a pas assez remarqué que la seule prière que le Christ a enseignée ne comporte pas le mot Dieu, mais "Notre Père".

L'échange aigre-doux entre Jean-Marie Le Pen et le Cardinal Lustiger lors de la venue du pape à Reims pour la commémoration de l'anniversaire du baptême de Clovis illustre notre propos. Au cardinal qui avait sévèrement condamné ses propos racistes et suggérait à Le Pen qui souhaitait aller à Reims "*d'écouter le pape et de se convertir*", celui-ci répond : "*je n'ai pas besoin de me convertir puisque, dès ma naissance, j'ai été baptisé dans une religion que, personnellement, je n'ai jamais abjurée*". On ne saurait mieux illustrer comment une soi-disant fidélité à une identité religieuse de naissance peut aller de pair avec une politique aux antipodes des valeurs évangéliques. Mais aussi, comment le jeune Juif Aaron Lustiger a pu vivre une expérience personnelle de conversion par rapport à sa religion d'origine et devenir Archevêque de Paris parce qu'il vivait dans un Etat laïque. Un Etat théocratique juif ou chrétien aurait rendu très difficile ce cheminement personnel.

Le pluralisme européen

Est-ce à dire que l'espace laïc serait la négation de toutes ces langues religieuses premières? Faut-il en conclure que, décidément, les religions sont dangereuses et à jeter dans les poubelles de l'obscurantisme? Alain Finkielkraut s'insurge contre l'oubli des racines de sens, de solidarité concrète, de langue, sans lesquelles nous serions des zombis abstraits². Serions-nous alors condamnés à osciller entre l'identitaire communautariste et ses dérives, et l'individu citoyen du seul marché mondial? En aucun cas. Et c'est là qu'il nous faut prendre distance avec la laïcité étriquée de ceux pour qui les sources religieuses n'auraient aucun sens, leur destruction conditionnant la libération de l'homme. Il est indéniable que l'espace laïc s'est créé en France contre le cléricisme et qu'il convient d'être vigilant sur toutes les tentatives de sa restauration. Ceci dit, une fois que le combat laïc a obtenu ce progrès fondamental qui consiste à séparer les pouvoirs séculiers des croyances et des institutions religieuses, il reste le plus difficile, à savoir favoriser le chemin de chacun vers sa propre responsabilité. Une fois de plus se vérifie que toute

¹ Evangile de Matthieu 3,9

² Alain Finkielkraut : *L'ingratitude*. Éditions Gallimard, Paris, 1999

liberté est une exigence et non une facilité. Se risquer hors de ses frontières, c'est la décision inaugurale d'Abraham, c'est celle qui peut donner sens à notre époque.

A égale distance de l'intégriste religieux, nationaliste, ethnique que du consommateur individualiste en majesté avançant avec son caddie vers de nouveaux lendemains des croissances qui chantent, elle se fera dans le "passage" de chaque particularisme vers l'universalité de la tolérance. Dans cette époque désenchantée, on se demande parfois où sont les combats. Il me semble que ceux de l'éducation et de la politique pour un espace laïc permettant à chacun de devenir sujet de sa parole constituent un projet mobilisateur. C'est d'ailleurs là que l'Europe pourrait, selon Vaclav Havel, président de la République tchèque, trouver sa mission : *"L'humanité rentre dans l'ère d'une civilisation multiculturelle ayant des pôles multiples. Depuis longtemps, l'Europe n'est plus le chef d'orchestre universel. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elle a déjà fini son rôle et qu'elle n'a plus rien à dire au monde. Une mission nouvelle s'offre à elle, et par là, un contenu nouveau de sa propre existence. Cette mission ne consiste plus à diffuser - pacifiquement ou par la force - sa propre religion, sa propre civilisation, ses propres inventions ou sa propre puissance. (...)*

*Si l'Europe en a la volonté, elle peut accomplir une tâche plus modeste et bien plus utile : à savoir servir d'exemple, par sa propre manière d'être, pour démontrer que toute une variété de peuples peuvent coopérer pacifiquement, sans perdre pour autant une once de leur originalité. (...) Une autre occasion encore s'offre à elle : celle de se rappeler ses meilleures traditions spirituelles et les racines de ces traditions, pour chercher ce qu'elles ont en commun avec les racines des autres cultures ou sphères de civilisation, puis d'établir avec les autres ce minimum commun, spirituel et moral, qu'il faudrait faire observer à tous afin qu'ils puissent vivre côte à côte sur la même planète."*³

Ce projet, c'est celui de la culture, de l'éducation, du refus des enfermements, de l'accès de chacun à la citoyenneté. La France l'a porté de façon privilégiée. Qui ne voit qu'il conditionne l'avenir d'un monde qui refuse l'abandon au désenchantement du non-sens ou aux guerres des fanatiques obsédés d'identité.

La querelle du préambule de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne

L'initiative conjointe du Président de la République et du Gouvernement

³ Vaclav Havel : Discours sur "l'âme européenne" prononcé le 15 mai 1996 à Aix-la-Chapelle

français de faire retirer la référence religieuse dans l'énoncé de l'héritage européen pose une question très simple que d'aucuns se sont empressés de mêler avec d'autres enjeux. Oui ou non les religions instituées font-elles partie de l'héritage commun des Européens? L'hebdomadaire *Témoignage Chrétien* a lancé une pétition sur ce sujet qui a réuni un éventail de signatures rarement atteint dans notre pays. C'est une question d'histoire, de culture et de compréhension de nous-mêmes. Je suis de ceux qui pensent qu'il est à la fois illusoire et malsain de vouloir refouler cette part d'héritage. Illusoire parce que, à chaque pas que l'on fait dans la culture, l'espace géographique ou l'histoire des institutions en Europe, il est impossible de comprendre quoi que ce soit si l'on ignore les problématiques portées par les grandes religions, et plus particulièrement l'héritage juif et chrétien. Malsain parce que si l'on n'a pas la responsabilité de l'héritage que l'on trouve, mais celle de savoir ce qu'on en fait, dans tous les cas il est irresponsable et dangereux de vouloir nier ce dont on hérite.

Il ne s'agit pas d'évoquer l'héritage religieux de l'Europe pour ramener le bon peuple à l'église, au temple, à la synagogue ou à la mosquée, ou bien, comme on l'a écrit ici ou là, servir la soupe aux démocraties chrétiennes européennes, mais pour s'y affronter et s'approprier ce que des siècles de réflexions, d'expériences mystiques, de controverses ont apporté. Il est vrai que la pensée médiatique moyenne a l'art d'aplatir tout cela dans des stéréotypes. Quand on parle de christianisme, on entend catholique, le mot catholique se réduit ensuite au personnage Jean-Paul II et ce dernier à ses prises de position sur les questions sexuelles! Tel est le digest moyen de la culture religieuse en matière de christianisme.

L'héritage européen comprend, pour le meilleur et pour le pire, des religions appuyées sur des traditions millénaires et encadrées par des institutions. Le judaïsme, le christianisme et dans une moindre mesure l'islam font incontestablement partie de cet héritage. Vouloir le nier au nom d'une spiritualité au contenu vague et indifférencié, c'est tenter de se donner à bon compte une belle âme. La spiritualité se voudrait exempte de toutes les tares dogmatiques, inquisitoriales, cléricales des religions pour un univers aseptisé éclairé par le sourire d'un Bouddha dont d'ailleurs on se garde bien d'étudier les grands textes et les structures religieuses issues de cette tradition. La spiritualité ne définit pas un contenu, mais une attitude, une "posture" dirait Paul Ricœur, qui consiste pour un être humain, à partir de son héritage, de prendre la responsabilité personnelle de ce qu'il croit en reprenant à son compte le geste d'Abraham qui partit de ce qu'il connaissait vers ce qu'il ne connaissait pas. Figure emblématique du croyant et, si nous en croyons Hegel, du philosophe.

Revendiquer l'héritage religieux de l'Europe, c'est dire que les grands débats théologiques qui ont porté des siècles de pensée, d'art, de mystique sont toujours actuels : ceux de la nature et de la grâce, de la raison et la foi, d'un Dieu unique et trine, des deux cités d'Augustin, du salut chez Pascal, Kierkegaard ou Bernanos... Que la pensée d'un Rachi de Troyes et la grande tradition talmudique ne cessent d'être sources d'inspiration comme l'a admirablement montré Emmanuel Lévinas. Alain Badiou, philosophe qui revendique son athéisme, a écrit un des meilleurs ouvrages récents sur Saint Paul et affirme : "*Paul est un penseur-poète de l'événement, en même temps que celui qui pratique et énonce des traits invariants de ce qu'on peut appeler la figure militante*". Ce travail sur Saint Paul s'inscrit dans ce qu'il appelle sa "*recherche d'une nouvelle figure militante, appelée à succéder à celle que mirent en place, au début du siècle, Lénine et les bolcheviks*". De quoi désespérer ce qui reste de troupes militantes ! Lorsqu'il écrit : "*il nous revient de fonder un matérialisme de la grâce par l'idée, simple et forte, que toute existence peut un jour être transie par ce qui lui arrive, et se dévouer dès lors à ce qui vaut pour tous, ou, comme le dit Paul magnifiquement, à se faire tout à tous*", il témoigne à quel point le corpus paulinien peut être source d'inspiration pour nos contemporains.

Revitaliser une laïcité épuisée

Le XX^e siècle a débuté en se libérant du cléricanisme qui pesait sur la société française. Mais, comme le note Marcel Gauchet, nous assistons à "*l'épuisement des ressources intellectuelles et spirituelles de la laïcité militante*"⁴. Par ailleurs, les idéologies qui ont mobilisé les foules du siècle qui s'achève sont elles aussi épuisées. Libérales ou marxistes, elles apparaissent comme la variante d'un dogme unique : "*Cherchez premièrement le royaume de l'économique et tout le reste vous sera donné par surcroît*." Serions-nous définitivement vaccinés de tout rapport à l'héritage religieux au vu des fondamentalismes, des cléricanismes et des intolérances qu'il comporte ? Il ne suffit pas de fracasser bruyamment les idoles pour se libérer du surinvestissement qu'on y a mis. Ni de se croire délivré des religions parce qu'on serait devenu le fonctionnaire de leur critique. Peut-être faut-il ici rappeler la phrase de Pascal : "*L'athéisme, marque de force d'esprit, mais jusqu'à un certain point seulement*"⁵.

La laïcité n'est pas un refuge pour défringués n'en finissant pas de se libérer d'un passé dévot à variante religieuse, politique ou idéologique. Elle est l'espace de ce que Habermas appelle "*l'éthique de la discussion*" où chacun peut faire

⁴ Marcel Gauchet, *La Religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*. Gallimard, Paris 1998, p. 29.

⁵ Blaise Pascal : *Pensées* in Œuvres Complètes, Édition La Pléiade, 1954 p. 1182

l'épreuve personnelle de ce à quoi il croit. En ce sens, c'est un espace spirituel. A l'être humain tenté par le court circuit entre son désir, son Eros et les représentations qu'il a reçues de sa tradition, le Mythos, il rappelle la fonction médiatrice de la raison, le Logos. C'est en cela que la laïcité est un garde-fou contre les dérives sectaires et fondamentalistes. Les premiers à ouvrir cet espace furent les théologiens qui, en utilisant des concepts empruntés aux philosophies de leur temps, n'ont cessé de lutter contre ce dangereux court circuit du désir et du donné des traditions trop souvent favorisé par les pouvoirs cléricaux et idéologiques. Sur ce point, le débat d'Abélard et de Bernard de Clairvaux reste toujours actuel.

Si certains, après Voltaire, pensent toujours qu'il faut "*écraser l'infâme*", et il y a en effet des pages d'infamie dans l'histoire des religions, faut-il encore qu'ils fassent l'effort de connaître leur adversaire, avant de toucher les dividendes intellectuels de leur critique. Bien loin de refouler cette histoire religieuse, l'espace laïc doit s'appropriier les problématiques des religions justement pour ne pas les laisser aux différents cléricalismes et autres fondamentalismes. De ce point de vue, il y aurait grand intérêt à ce que les universités laïques françaises créent des facultés de théologie comparées.

En réagissant contre les tentations de pouvoir, de richesse, d'intolérance des religions, la laïcité contribue à les renvoyer à leur vocation fondamentale d'éveil des hommes à la spiritualité et à l'engagement dans l'universel concret de la fraternité universelle. Mais, croire qu'elle occuperait une place qui surplomberait et toiserait toutes les langues maternelles historiques du sens et de la spiritualité, serait vouloir s'affranchir de sa propre histoire et s'égaliser à l'universel. Et finalement substituer un cléricalisme à un autre. Comme le note avec beaucoup de justesse Paul Ricœur, on ne comprend le monde qu'à partir d'une langue maternelle

"N'est pas enfant qui veut"

Si Dieu existe, il est le Dieu de tous les hommes, en ce sens il est le seul "laïque" comme l'affirmait au siècle dernier le pasteur Tommy Fallot, fondateur du Christianisme Social : "*Dieu seul est laïque; hélas, l'homme souffre de maladies religieuses, cléricallement transmissibles*". On peut déplorer que nous ne parlions pas les mêmes langues pour parler de la vie et de la mort, du sens et de l'absurde, du mal et de la grâce, mais il est difficile de penser sans la médiation concrète d'une langue. Dieu seul est laïque car, tous les mystiques l'attestent, il se situe au-delà des langues qui le disent et des sentiments des croyants qui le vénèrent.

Laissons le dernier mot à Alain pour qui l'esprit laïque est celui, non pas des neutralités aseptisées, mais des ruptures et des enfances. Evoquant le pari de

Pascal, il écrit ceci : "*Mais comment comprendre tout à fait Pascal? Il se peut bien que l'homme des Provinciales soit devenu clérical à la fin, comme nous disons, par un parti de tout croire et d'être enfant. Toutefois n'est pas enfant qui veut. Enfant, terrible, on l'a dit, jetant comme un lest son libre jugement, mais encore par libre jugement. Voilà le dernier éclair et la pointe de l'esprit laïque*"⁶.

Bernard GINISTY

⁶ Alain, 5 juillet 1927 in *Propos sur la religion*, Editions Rieder, 1938, pp. 221-223, cité in Pierre Pierrard, op. cit.

La laïcité aujourd'hui : l'intelligence de la diversité

Par Joseph SITRUK

*Le Grand Rabbin de France dénonce une forme de laïcité "étriquée"
et défend une laïcité d'intelligence et de connaissance de l'autre,
où le judaïsme comme toutes les autres religions peut s'épanouir
et contribuer à l'enrichissement spirituel de la France.*

Le meilleur système social ne peut s'épanouir que dans un cadre laïque, c'est-à-dire dans la liberté pour chaque citoyen d'être lui-même. La laïcité française, souvent considérée comme exemplaire, néglige pourtant la spécificité juive. Fixer, par exemple, une rentrée universitaire le jour de Kippour, heurte les étudiants et les enseignants attachés au judaïsme, mais plus encore le principe même de laïcité que porte le concept de liberté de notre République.

De même, ai-je demandé au président Chirac de veiller à ne pas placer le référendum sur le quinquennat à la veille de Kippour. Il a bien voulu accepter de l'avancer au 24 septembre.

De telles requêtes ne relèvent pas du communautarisme. Les juifs respectent et aiment la France qu'ils bâtissent avec passion depuis des siècles. Ils veulent y vivre leur judaïsme à l'égal des autres religions. Notre combat est celui de tous ceux qui défendent une laïcité intelligente et ouverte qui ne serait pas uniquement destinée à séparer "l'Eglise de l'Etat", mais qui aurait vocation à permettre à chacun d'être pleinement lui-même dans sa foi et dans sa citoyenneté.

Une République où les croyants s'intègrent sans s'assimiler doit permettre la conciliation d'impératifs apparemment contradictoires.

C'est la grandeur de la France.

En 1994, une élection cantonnale avait lieu le jour de la Pâque juive. J'avais

rappelé que la loi juive interdisant d'écrire, donc de signer un registre, il était impossible pour un Juif pratiquant d'accomplir son devoir électoral, ce qui était impensable dans notre pays. Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, avait dit que *"le Grand Rabbín de France était dans son rôle lorsqu'il rappelait aux juifs leurs devoirs religieux"*.

La laïcité est l'une de mes préoccupations premières. En tant que Grand Rabbín de France, j'entends protéger les valeurs qui font notre République française, l'aider à demeurer ouverte et tolérante. Mais en parallèle, je ne manque jamais de rappeler à mes coreligionnaires leurs devoirs civiques, notamment celui quasiment religieux d'exprimer sa voix citoyenne en votant. J'ai souvent publié des communiqués rappelant cette nécessité, et bien entendu, je m'acquitte systématiquement de ce devoir.

Mais je dénonce une certaine forme de laïcité "étriquée" parce que j'estime qu'elle trahit l'esprit et la lettre de la Constitution, l'esprit et la lettre de la loi de 1905 qui ne visait qu'à instaurer l'équité entre les religions et non pas l'acculturation religieuse de notre pays, ce que, malheureusement, nous avons eu pendant de longues années. Mais peut-être fallait-il en passer par là pour, après cent ans d'expérimentation, en arriver à une laïcité faite d'intelligence et de reconnaissance de l'autre, celle pour laquelle nous militons. Mais nous sommes confrontés, parfois, à du fanatisme anti-religieux, qu'il nous faut combattre, comme tous les fanatismes.

Lorsque je traite ce sujet délicat de la pratique religieuse, il y a deux types de réactions. Certains s'acharnent à ne pas résoudre le problème en se réfugiant derrière le principe de laïcité, alors qu'il s'agit d'intolérance. D'autres interlocuteurs, eux, trouvent toujours une solution, car ils font l'effort de la chercher.

À l'Education Nationale, pour ces problèmes d'examens le jour du shabbat ou des fêtes, deux ministres ont développé une haute idée de laïcité : François Bayrou et Lionel Jospin. Las, aujourd'hui, par manque de directives claires des politiques, chacun, à chaque niveau, interprète la loi comme bon lui semble, avec couardise et mépris pour beaucoup, avec courage, intelligence et fraternité pour d'autres.

Nous devons expliquer ce que sont nos impératifs religieux afin de sortir du schéma très dangereux qui ferait de toutes les religions, un succédané du catholicisme. Or, il y a une différence fondamentale entre le judaïsme et les autres religions présentes en France. En effet, s'il est formellement interdit

d'écrire, de porter un objet ou d'utiliser l'électricité pendant le shabbat pour un juif pratiquant, un catholique peut écrire le dimanche, un protestant peut se déplacer le jour de la fête de la Réforme, un musulman peut voter le vendredi, comme ce fut le cas pour la récente élection présidentielle en Iran, sans que la foi de l'un ou de l'autre n'ait à en souffrir. La comparaison n'est donc pas possible, mais l'équité doit nous pousser à respecter chaque tradition religieuse sans vouloir la faire rentrer de force dans un moule commun qui lui ferait perdre son authenticité.

Le pratiquant, juif, chrétien, musulman ou autre, ne doit pas être envahissant, conquérant, il doit s'interdire toute forme de prosélytisme, mais s'il doit impérativement se plier à des règles religieuses de première importance, la République doit lui offrir la possibilité de les respecter. C'est là toute sa grandeur.

L'exemplarité de la démarche de l'Armée en ce domaine mérite d'être rappelée. Pour tous les militaires juifs qui veulent manger casher, l'armée fabrique des barquettes, avec onze variétés de menus. Que le soldat soit à Reims, Djibouti ou Sarajevo, il signale qu'il souhaite manger casher et le commissariat de son arme s'en charge. Ses barquettes casher le suivront d'affectation en affectation. Pour Yom Kippour et les fêtes, des instructions de l'état-major invitent l'encadrement à faciliter les choses pour les soldats pratiquants. Mieux ! Des informations sont diffusées sur les spécificités de notre religion, comme pour les autres, comblant ainsi le déficit de formation sur les pratiques religieuses relevant pourtant de la culture générale de base, que l'Education Nationale refuse d'assumer.

Les personnels de la Défense qui font appel à ces dispositions particulières ne sont pas de plus mauvais soldats que d'autres, bien au contraire, car la religion n'est pas pour eux un alibi, mais un "plus" motivant et équilibrant.

Fort heureusement, après un siècle d'apprentissage de la vie en société laïque, nous arrivons à trouver une forme de laïcité proche de celle dont rêvaient ses concepteurs. En effet, ce n'est pas l'absence de religions dans la société, mais la liberté pour chaque citoyen de respecter sa foi, dans la seule limite qu'elle ne porte pas préjudice à autrui, ni ne trouble l'ordre public.

Il convient de bâtir une vision plurielle de la société, et dans une laïcité bien assimilée, il importe de connaître les différents calendriers pour anticiper et ne pas organiser d'examens les jours où une partie de la France ne peut composer.

Difficile, me direz vous ? Mais y a-t-il des examens le dimanche, le jour de Noël ou pour la Pentecôte chrétienne ? Pour la Pentecôte juive, il y en a ! Nombre d'élèves ont perdu leur année sauf lorsque, comme à l'Université de Paris I la Sorbonne, les responsables ont imaginé des solutions. Ces élèves et ces professeurs sont les héros de notre combat pour une France plus intelligente et plus ouverte, fière de sa diversité et consciente de l'apport de chacun dans la construction d'un pays dont le socle est l'équité et dont la matrice devrait être la fraternité.

Nous avons pu voir s'engager à nos cotés, pour expliquer cette logique aux pouvoirs publics, une association laïque et non juive, des professeurs juifs et non juifs, des parents d'élèves, qui comprenaient que notre volonté n'était pas de voir la République céder à nos exigences, mais de la voir rester fidèle à sa vocation de tolérance et de laïcité authentique.

Toutes les victoires de nos sociétés, en tout temps et en tout lieu, ont été celles de l'éducation. Il en ira de même pour la laïcité qui fut un progrès immense en son temps, et qu'il importe de conforter par l'apprentissage de ce que la religion peut apporter à chacun.

Notre société aurait-elle peur que nos enfants apprennent qu'il ne faut pas voler, qu'il ne faut pas tuer, qu'il faut respecter ses parents ? Tremblerait-elle de nous voir affirmer qu'il faut aimer son prochain, qu'il faut respecter l'Etranger ? Si c'est Camus qui le dit, c'est bien, et si c'est la Bible, c'est mal ? Cela n'est plus possible.

La laïcité aura toujours besoin d'intelligence et de diversité pour rester le creuset dans lequel la France sera fidèle à elle-même.

Joseph SITRUK

Le christianisme à l'épreuve du XXI^e siècle

par Francis OLIVIER

*La foi est tragique parce que le mal fait plus qu'exister.
Il se répand. Etre chrétien c'est ne pas abdiquer.*

*" Les êtres humains ne sont pas las du christianisme,
car ils n'ont jamais rencontré assez de christianisme
pour pouvoir en être las " (G.K. Chesterton).*

Un croyant qui se propose de réfléchir sur l'avenir prévisible du christianisme au XXI^e siècle, se heurte à une objection et à une difficulté :

- il n'est pas certain que ce siècle aille jusqu'à son terme. Il est toujours possible que Dieu mette fin à l'histoire des hommes qui, on peut le dire sans blasphémer, n'est pas collectivement un succès.

La promesse du retour du Christ est nette et claire dans les Ecritures. On ne peut pas dire que les chrétiens, fidèles (même fervents), clergé, théologiens, donnent l'impression de vivre dans l'attente confiante et impatiente de la fin des Temps.

- l'Eglise a, comme la personne, une existence visible et naturelle, et une existence invisible et surnaturelle. Le destin tangible du christianisme dépendra comme avant, pour une bonne part, de "*l'homme caché du cœur*", de la prière, des cheminements secrets, des victoires non claironnées, des actes d'amour à jamais enfouis, dans la vie monastique comme dans la vie séculière du croyant ordinaire. Depuis 2000 ans la vie secrète soutient et nourrit le christianisme du grand jour. Le XXI^e siècle produira beaucoup de saints; la plupart resteront inconnus¹.

Le tragique de la Foi

Dès les débuts, le christianisme a été déclaré moribond : de Néron ou

¹ On prendra en considération l'Eglise catholique, naturellement, mais aussi les Eglises orthodoxes, les Eglises établies, communautés et "sectes" issues de la Réforme, et tous ceux qui, publiquement ou dans le secret de leur cœur, sont en mesure de dire, avec assurance, crainte et tremblement, le Credo et le Notre Père.

Dioclétien à Enver Hodja et Hitler. On peut même essayer de le déclarer nul et non avenu rétroactivement, comme vient de le faire un sectarisme mesquin en éliminant du préambule à la Charte européenne des droits fondamentaux toute référence explicite à l'héritage chrétien de notre continent. Le socialisme, ou éventuellement le libéralisme, peuvent opérer, malgré leur agnosticisme, des miracles, en faisant en sorte que ce qui a été n'ait pas été.

On voit bien comment le christianisme peut se trouver en danger de marginalisation. Au nom du slogan "la religion, affaire privée", commun au nazisme, au socialisme et au libéralisme philosophique, on assiste à des tentatives, brutales ou feutrées, d'éliminer de l'aire publique ce qui dépasse l'horizon borné des Lumières. La chasse officielle contre les "sectes", au nom d'une philosophie d'Etat, est en France, pour certains réseaux l'occasion de dénoncer l'existence de sectes à l'intérieur de l'Eglise catholique. Il n'est probablement plus personne qui rêve, pour paraphraser le curé Meslier, de pendre le dernier prêtre aux boyaux du dernier croyant. Mais l'hostilité, la haine, qui affleure ou éclate dans certains secteurs à la première occasion est fortement sous-estimée dans le monde des croyants, qui aiment s'aveugler : sous prétexte qu'il leur est demandé d'aimer leurs ennemis, ils oublient qu'ils en ont, et qu'ils se trouvent confrontés un peu partout à de nouvelles formes de *Kulturkampf*.

Le sentiment tragique de la situation de la foi, de la "*tragique beauté obsessionnelle de l'Eglise*" (Péguy) a porté des fruits, entre autres la renaissance religieuse dans la littérature et l'art. C'est ce sentiment tragique – qui continuera à inspirer et conforter. Il n'y a là aucune contradiction avec l'exhortation biblique reprise par Jean-Paul II : "*N'ayez pas peur!*". A-t-on assez remarqué que l'exclamation laisse entendre, avant l'invitation à s'armer de foi et d'espérance, qu'il y avait, qu'il y a, en vérité, de quoi avoir peur? Rien ne garantit que le siècle à venir sera moins abominable que le précédent, en dépit des déclarations niaises qui se sont multipliées au tournant du millénaire (le XXI^e siècle sera ludique, sera humain...)².

L'Eglise est dans le siècle, et non pas du siècle, auquel il lui est demandé de ne pas se conformer. Elle est donc exposée à des événements et des influences, pour le meilleur et pour le pire, le danger étant qu'éventuellement

² L'Ecriture règle leur compte à ces optimistes dont Bernanos disait "*qu'ils n'ont pas pitié des hommes*" : "*Ce sont des enfants menteurs (...) qui disent aux voyants : Ne voyez point! et aux prophètes : Ne nous prophétisez pas la vérité! Dites-nous des choses agréables; faites briller à nos yeux des illusions*" (Isaïe, 30,9 à 11).

le christianisme subisse exagérément la contagion du monde, la marque de modèles profanes, de schèmes de pensée séculiers plaqués sur le monde de l'Esprit. L'Eglise est hors du siècle par son origine et ses fins, et ne peut qu'entrer en conflit avec le monde quand l'essentiel est en jeu, d'autant qu'elle est toujours davantage confrontée à une civilisation sans précédent, non pas seulement dans le domaine scientifique et technologique : le nouveau, l'inouï est que si l'agnosticisme est ancien, nous avons pour la première fois, comme le répétait Malraux, une "*civilisation agnostique*".

Une grande partie des humains continuera à être étrangers, indifférents, imperméables ou rebelles au christianisme, qui sera aussi exposé à des persécutions et des massacres comme c'est aujourd'hui le cas au Soudan, en Inde, en Indonésie, en Chine. Si le chrétien est quelqu'un qui veut non pas des preuves, mais des épreuves (Péguy), il sera servi. D'une certaine façon, les chrétiens sont de nos jours, en dehors même de toute persécution, dans des manières de catacombes.

Conflit avec la démocratie ou avec le "démocratisme" ?

Le conflit latent entre les Eglises (pas seulement celle de Rome) et le monde politique, ainsi qu'une partie de l'opinion, autour de la démocratie, et des droits de l'homme, peut s'exacerber. On peut tirer de l'Écriture et de la Tradition une condamnation des régimes brutaux et iniques, mais aucun type d'organisation sociale et politique ne peut se prévaloir d'une caution chrétienne. Le XX^e siècle a vu l'Eglise catholique exprimer avec moins de réticence son acceptation de la démocratie. Il en va tout autrement du "démocratisme". Les prises de position de Jean-Paul II à ce sujet ont été mal comprises. Et pourtant il n'argumentait pas autour d'une simple nuance. Le principe de la souveraineté fondée sur la majorité des suffrages populaires ne soulève pas d'objection pour des décisions d'ordre pratique et matériel. Le "démocratisme" lui, est une perversion qui étend la loi de la majorité à des domaines qui relèvent de la conscience et pose des problèmes moraux. Cette philosophie à tendance, sinon à visée totalitaire, sera toujours rejetée par le christianisme qui ne peut admettre que la Vérité dépende d'un vote, ou que, selon la formule cynique bien connue, "la vérité triomphera toujours, parce que ce qui triomphe devient toujours la vérité".

Les rapports du christianisme avec les droits de l'homme sont ambigus, et toujours guettés par des conflits. Si historiquement la notion est issue de l'héritage biblique, le fossé s'est creusé, depuis les Lumières et aujourd'hui parce que s'introduisent, au niveau de l'ONU, de ses agences, et de l'Europe, des revendications que les croyants ne peuvent accepter : droit à l'avortement, au

suicide; droit de se droguer et de faire le commerce des produits toxiques, pratique de perversions diverses, etc³. Quand l'Eglise catholique dit son opposition à ces extensions abusives des droits de l'homme centraux, ses ennemis se déchaînent, comparant, comme cela s'est fait aux conférences du Caire et de Pékin, le Pape à l'ayatollah Khomeiny. Puissent les Eglises avoir le courage de proclamer qu'on peut être à la fois un dévot des droits de l'homme, et une canaille accomplie.

Un livre tout récent se félicite du changement fondamental qu'est dans l'Eglise "*l'émergence de l'individu avec sa liberté et sa conscience*". Passons sur l'individu qui, pour de mauvais esprits rappelle la phrase prophétique de Tocqueville : "*Autrefois, cela s'appelait l'égoïsme. Maintenant cela s'appelle l'individualisme*". Mais bravo pour la liberté et la conscience! Et pourtant.. Là encore un mauvais esprit pourrait objecter à M. René Rémond : la liberté, pour quoi faire? Et, tout en rappelant que Saint Thomas affirmait que la conscience est en dernier ressort le juge, faire remarquer qu'il parlait de conscience éclairée. Des sondages nous apprennent qu'à la question : "Pour des décisions importantes, suivez-vous l'enseignement de l'Eglise ou votre conscience?", 83 % des Français croyants disent suivre leur conscience. Cela laisse rêveur quand on sait à quelles sources composites l'opinion, même religieuse, s'abreuve, à quelles influences profanes la conscience est livrée. (N'oublions pas la belle définition de Joseph Joubert : "*La vérité ressemble au ciel, et l'opinion, aux nuages*").

Ne pas avoir honte d'être chrétien

La grande fascination du siècle aura été le marxisme, et la préoccupation du social. En a-t-on fini avec "*les nouveaux clercs riches en pioches et pauvres en truelles*" (Maurice Druon), avec les prêtres qui, vers 1990, déploraient qu'on fût en train, en liquidant les "démocraties populaires", de "*détruire le socialisme qui est l'espoir du peuple*", avec les théologiens qui soutiennent que "*le chrétien qui croit encore à l'autorité de Dieu est un danger pour la démocratie*" ? Il ne semble pas douteux que si le christianisme s'est laissé instrumentaliser à l'époque moderne par les nantis, d'abord, pour la garantie de l'ordre social, par la gauche politique, ensuite, comme ferment et adjuvant de la révolution, cela est dû à un certain effondrement de la pensée chrétienne et à la réduction de la religion à la morale⁴ et à une foi en l'Humanité.

³ Et fallait-il se donner le ridicule d'invoquer les Droits de l'homme pour interdire le bizutage? La morale courante, la *common decency* chère à George Orwell, ne suffisaient-elles pas à condamner les excès?

⁴ Le poète anglais William Blake (1757-1827) écrivait déjà que "*si le christianisme est purement et simplement une affaire de moralité, alors c'est Socrate qui serait le Sauveur*".

Les Eglises devraient mener une réflexion intellectuelle pour édifier et armer le plus de fidèles possible. Prenons deux exemples, où le flottement et l'affadissement sont patents : la notion de péché et le problème de la souffrance. On ne peut pas dire que la notion de péché soit au centre de l'enseignement qui arrive jusqu'aux fidèles. Peut-être beaucoup de chrétiens, et pas seulement des théologiens, n'éprouvent-ils pas le besoin d'être sauvés, oubliant que le christianisme est une religion de salut ? On voit ici encore l'effet d'influences profanes : marxisme (c'est la faute de la société) et psychanalyse (c'est la faute de mon moi profond), vulgarisés. Beaucoup de clercs, oubliant ce que disait, non sans provocation, Maurice Clavel de "*la bonne nouvelle du péché*", s'inclinent, et ils biaisent en parlant d'erreur, de faute, d'imperfection ; mais ce n'est plus du christianisme. Dans cette version délavée de la foi, le pécheur peut-il encore se sentir partie prenante au bénéfice de la magnifique parole de Saint Jean (I Ep.3, 20) : "*Si notre cœur nous condamne, Dieu est plus grand que notre cœur*" ?

Le christianisme est parfois défini comme la religion de la souffrance. Quelques complexes que soient les problèmes liés au Mal (dont la souffrance n'est qu'un aspect), il est difficile d'oublier que se trouve au centre du christianisme un homme – Dieu en croix. Or tout se passe aujourd'hui comme si des chrétiens, là encore sous la pression externe, étaient honteux de la place de la souffrance dans l'économie du salut. Comment expliquer autrement qu'on ne cesse d'entendre des prêtres qui nient carrément la valeur rédemptrice des souffrances du Christ (et bien sûr, de celles des hommes, que Saint Paul appelle collaborateurs de Dieu), et qu'on lise couramment dans des publications catholiques une dénonciation du "*préjugé archaïque qui lie souffrance et rédemption*" ? On espère que resteront marginaux ces théologiens autoproclamés qui abattent froidement de grands pans de ce qui est censé être leur foi.

Lutter contre le mal

L'Eglise tournée vers l'extérieur devra évidemment poursuivre par la pensée et l'action, une lutte patiente et ferme contre les maux qui ravagent notre époque. La liste est longue de ces fléaux, souvent solidaires entre eux : modernisme à tout crin, néo-paganisme, relativisme, darwinisme social, individualisme, égoïsme des nantis, libertarisme et libéralisme. Le tout peut se résumer dans le mot nihilisme, trop rarement employé parce que la chose s'avance masquée, parfois, sous d'avenantes couleurs. Le XX^e siècle n'a pas respecté la vie en gestation ; le suivant généralisera l'euthanasie, même sous ses formes les plus contestables. Le processus, déjà largement en cours, est lié à un mépris de la vieillesse qui, malgré les gesticulations altruistes, se manifeste large-

ment, et qui est lié, chez les uns, à la philosophie matérialiste, chez les autres à la vue étroitement économiste de l'être humain, producteur ou consommateur. Les chrétiens ne peuvent que regarder avec scepticisme la revendication d'autonomie brandie par les modernes ou post-modernes, et les tentatives pour bricoler la chimère d'une "*transcendance immanente*". On comprend que des penseurs de bonne foi qui se rendent compte que, l'éclat de la vieille transcendance verticale ayant pâli, l'homme se retrouve devant un monde désenchanté et vide, soient à la recherche d'un substitut qui ne le laisserait pas en proie à des recoins obscurs. Hélas! l'état présent de la jeunesse en particulier, dans nos pays d'ancienne culture, fait frémir⁵.

On reproche parfois aux chrétiens de mépriser le monde, sans se demander s'il n'est pas aussi méprisable, ce qui expliquerait pourquoi Dieu s'est dérangé pour le sauver. Aimer et mépriser le monde à la fois, c'est un paradoxe de plus, malheureusement accessible de l'intérieur de la foi, seulement. Le chef des tchetniks serbes, le général Draza Mihailovic fut fusillé par Tito après un procès truqué. Ce jour-là, Bernanos écrivit à un correspondant : "*A cette heure, Mihailovic fait sans doute face au peloton d'exécution. Le monde s'en fout. Eh bien, moi, je me fous du monde*".

Un chrétien a-t-il le droit de se f... du monde? Sans aucun doute, si l'on donne au verbe, non pas le sens de "se désintéresser de", mais celui de refuser de se soumettre à la vacillante opinion; et d'entrer dans les raisons et pratiques du Mal. Etienne Gilson soutenait que "*le mépris du siècle est la haine du non-être*". Sans aller jusqu'à juger avec Cioran que le christianisme bat de l'aile parce qu'il ne se reconnaît pas d'ennemis, il faudrait qu'il ait le courage d'accepter d'en avoir, et de ne pas donner l'impression qu'il se réduit à la gentillesse qui crie à tous vents : "*Vous êtes formidables !*" Le christianisme n'a pas à être aimable, au sens moderne, mais au sens de la langue classique : digne d'être aimé. Les chrétiens ont fait, à travers leur histoire, preuve d'assez de morgue, et d'impérialisme spirituel. Qu'ils ne tombent pas maintenant dans l'obséquiosité pateline! Que ceux qui ramènent à tout bout de champ l'Inquisition se demandent ce qu'aurait été depuis deux millénaires l'histoire du monde sans le christianisme!

Progrès? Changements et continuités

La question de savoir si le christianisme fera des progrès au XXI^e siècle peut sembler incongrue. Péguy raillait les gens qui "*veulent faire faire des progrès*

⁵ Quel spectacle lui présente le sport, si souvent proposé, sans rire, comme ersatz de transcendance? Règne incontesté de l'argent, combines, drogue, violences.

au christianisme". Ses sarcasmes n'épuisent pas le problème. On rencontre, dans la réflexion théologique, l'idée d'un progrès de la Révélation. La phrase du cardinal John Newman est bien connue : "L'Eglise aime tellement les traditions qu'elle n'hésite pas à en créer de nouvelles". Le conservatisme crispé n'a jamais été un article de foi de l'Eglise, depuis Raban Maur⁶ ("Dieu n'a jamais dit : mon nom est tradition"), jusqu'à M. Pouget, le lazariste dont Jean Guilton a fait le *Portrait* : "Si l'on vous dit que cela ne s'est jamais fait", répondez avec respect : Mais quand le Christ a paru, on aurait pu dire : "cela ne s'est jamais fait; laissez-nous adorer Jupiter".

Depuis quelques décennies, des glissements se sont opérés, probablement de façon durable. La piété, quand elle n'a pas disparu, s'est approfondie. La relation au Sauveur est devenue plus personnelle, à la fois plus affective et moins mièvre. Le Christ, l'Oint du Seigneur, est aussi Jésus, proche et humain. Au témoignage de Chateaubriand, "le prêtre en chaire évitait le nom de Jésus et ne parlait que du législateur des chrétiens". Le protestantisme libéral raffolait de l'appellation de *Maître*. Cela appartient au passé.

Les JMJ et autres rassemblements récents ont fait sortir du non-être auquel les condamnent d'ordinaire les médias électroniques des visages et des paroles de jeunes hommes et de jeunes filles, tout à fait neufs et surprenants, parce qu'exempts de suffisance, de ruse, de ressentiment chafouin, parce que respirant les denrées rares de la joie et de la ferveur. Un autre glissement est, lui, géographique : l'Europe n'est plus le centre, en tout cas, le centre unique du catholicisme. Les cardinaux européens représentent désormais moins de la moitié du Sacré Collège. Il est à prévoir que le maintien et le renforcement de la prédominance chrétienne en Amérique du Sud, où prospèrent les sectes, exigera beaucoup de vigilance. Il est possible que si le nombre des vocations sacerdotales continue à s'amenuiser, l'Eglise catholique soit amenée à moduler les règles concernant le célibat des personnes consacrées, dans des conditions analogues à celles qui prévalent dans certaines Eglises rattachées à Rome, ou dans l'orthodoxie. Il ne faudra pas en attendre un afflux considérable de prêtres, car le célibat n'est pas le seul facteur qui décourage les vocations.

A vues humaines, l'œcuménisme ne devrait guère progresser. L'intérêt pour l'unité – à défaut de l'union – des chrétiens a décliné. Des événements récents ont ravivé des tensions : le texte du cardinal Ratzinger intitulé *Dominus Jésus*, l'ordination de femmes dans les Eglises anglicane et épiscopaliennne, les obs-

⁶ Archevêque de Mayence (780-856), surnommé le précepteur de l'Allemagne.

tacles mis à la visite du Pape en Russie par le patriarcat, l'hostilité des Grecs envers l'évêque de Rome, etc.

Quand la part faite au terrestre excède le poids du spirituel, on peut aboutir à une religion tribale. Elle est bien représentée de nos jours, non pas dans des sectes, mais par certaines religions établies, qui considèrent comme des traîtres, passibles de sanctions, des fidèles qui s'éloignent d'elles, par des Eglises pour qui leur nation est une chasse gardée, par des croyants de tel diocèse accueillant de mauvais gré un évêque qui n'est pas issu de leur canton de l'univers. La confusion mentale, ou l'astuce démagogique a récemment atteint un nouveau sommet lorsqu'un Président de la République de Bélarus s'est défini comme un "*athée orthodoxe*".

"La religion chrétienne croît avec la civilisation et marche avec le temps; un des caractères de la perpétuité qui lui est promise est d'être toujours du siècle qu'elle voit passer, sans passer elle-même" (Chateaubriand). Le christianisme réserve sans aucun doute dans les cent années qui viennent de nouvelles surprises. Les observateurs qui dès le début du XIX^e siècle lui prédisaient une fin rapide et doutaient de *l'avenir d'une illusion*⁷ se trompaient. Et s'il y a quelqu'un en l'an 2100 pour lire les présentes réflexions, il aura plus d'une occasion de sourire.

Ce qui est sûr, c'est que si une force spirituelle a des chances d'offrir à tout homme et à la famille humaine, lumière, joie, soutien, compassion, face à la puissance du Mal et à l'ennemi qui résume tous les autres : le désespoir, ainsi qu'une véritable catholicité, face à toutes les caricatures d'universalité qui se bousculent sur le marché, c'est bien dans l'ensemble des Eglises chrétiennes qu'elle se trouvera.

Francis OLIVIER

⁷ C'est le titre que donna Freud à une étude assez hostile.

L'islam et la laïcité

par Dalil BOUBAKEUR

*Intervention du Docteur Dalil Boubakeur, Recteur de l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris, lors du colloque de l'UDF :
"La laïcité demain, en France et en Europe" (le 19 juin 2001).
Nous la reproduisons avec son aimable autorisation.*

La France connaissait l'islam bien avant 1905, au moins en Afrique du Nord... L'Algérie, conquise depuis 1830, voyait le culte musulman régi par un certain nombre de décrets et d'articles de la République qui en faisaient un service public¹. Lorsque Jules Ferry s'était rendu à Alger dans les années 1880, cette situation lui avait été exposée. Force est de constater pourtant, après la loi de 1905, que la laïcité n'a pas paru vouloir s'imposer pour la séparation du culte musulman et de l'Etat dans les départements d'Outre-mer où les muftis, les imams, les muezzins dépendaient directement de l'autorité publique.

L'islam a commencé à s'installer en France à partir du début du XX^e siècle, mais il semblerait que la société française l'ait pleinement appréhendé surtout dans les années 1980, notamment à propos de "l'affaire" dite du foulard. Cet accroc avec la laïcité a réveillé un débat laïque sur la place des religions et de l'islam dans la société française dans le contexte des principes et des articles de la loi de 1905. Celle-ci comprend 44 articles parmi lesquels l'article 16 qui édicte : "*il est procédé au classement complémentaire des édifices servant à l'exercice public des cultes*", en énumérant tous les autres lieux de cultes, sauf les mosquées. La loi de 1905 garantit, en outre, l'exercice du culte religieux et les moyens de cet exercice.

C'est dans ce contexte de débats passionnés sur la laïcité confrontée à l'islam que la France a découvert sur son territoire la dimension humaine de la religion musulmane. Dès la fin des années 1970, des mosquées ont commencé à s'implanter et les besoins du culte musulman se sont traduits par une confrontation avec l'administration et avec la laïcité pour aboutir, en définitive, au constat que l'islam était devenu, par le fait des migrations, la deuxième religion de France et la deuxième religion d'Europe. Cette réalité et ces confrontations ont d'ailleurs très vite posé la question de savoir si l'islam était "compatible avec la laïcité" ou s'il ne constituait pas, au contraire, un danger...

¹ En Algérie, c'est le décret du 26 août 1881 qui soumet le culte musulman à l'autorité publique en tant que "service civil" composé de 16 muftis et de 83 imams.

Je rappellerai simplement que dès le XIX^e siècle, l'islam turc est entré dans le processus de ce que l'on pourrait appeler une laïcisation progressive des institutions. L'empire Ottoman lui-même, dès 1840, avec le sultan éclairé Abd'el Hammid, a décrété l'ère des "Tanzimats" : une ère historique connue comme le point de départ de la révolution et de la modernisation de l'empire ottoman. C'est pourquoi, si laïcité dans l'islam il y a, elle ne peut s'inscrire que dans une démarche de modernité. L'un des défis de l'islam aujourd'hui dans les pays musulmans réside dans ce rapport à la modernité, dont la première condition nécessaire est la séparation des pouvoirs : le religieux d'un côté et le politique de l'autre. Le politique doit avoir la suprématie, conformément à l'organisation de nos Etats-nations occidentaux où la neutralité religieuse de l'Etat correspond à une neutralité politique de la religion. Ainsi la laïcité est l'indice d'une véritable modernité dans les divers Etats musulmans qui la pratiquent, peu ou prou.

Dans cette période de modernisation des Etats musulmans, le statut de la femme a été très rapidement posé. L'émancipation de la femme musulmane s'est développée dans le cadre des mêmes débats que nous avons eu en France, concernant le voile, concernant aussi certains vêtements traditionnels comme le "fez" en Turquie et en Tunisie, si bien que les débats entre l'islam et la laïcité sont malgré tout des débats qui ont trouvé des solutions dans les pays musulmans eux-mêmes. Aujourd'hui, tous s'accordent à dire que, théologiquement, l'islam n'est en rien incompatible avec la laïcité, et que la laïcité française offre un espace de liberté d'expression et de pratique religieuse pour les musulmans qui fait que l'islam ne peut pas être en contradiction ni incompatible avec cette vision de l'Etat.

Au fond, ce qui peut poser problème, c'est le fait que la laïcité soit à l'origine d'une attitude d'inégalité de traitement des cultes. Dans le cas de l'islam, la principale revendication en France, réside dans les pratiques du culte. Bien que la religion musulmane soit devenue la deuxième de France, un certain nombre de desiderata persiste. Je citerais par exemple l'absence d'un statut de l'imam. Autres exemples : le problème des lieux de culte, leur financement, l'aumônerie, les fêtes religieuses, les cimetières, etc.

Dans le cas des lieux de culte, la loi de 1905 ne permet pas un financement officiel par l'Etat, ni des mosquées, ni de leur création et encore moins des personnels religieux ni de leur formation.

Quant aux problèmes de l'aumônerie, Monsieur Alain Boyer [agrégé d'histoire] en a fort bien parlé à cette tribune. L'aumônerie en France est encore aujourd'hui du ressort de la loi de Germinal de l'an X (dix ans après 1789) qui ne reconnaît que trois cultes : le catholique, le protestant et le judaïque. J'ai récemment discuté de ce pro-

blème avec des officiers de l'Etat major des armées : pour l'instant, il n'y a pas d'aumônier musulman officiel puisque la religion musulmane n'est pas reconnue. Le problème de l'aumônerie musulmane dans les prisons est devenu quant à lui un dossier épineux, compte tenu du nombre important de jeunes détenus.

Les desiderata des musulmans de France concernent également certaines pratiques comme le Ramadan. Le jeûne du mois de Ramadan est très largement suivi par la communauté musulmane, et les demandes de congés ou, en tout cas, les demandes d'aménagements des horaires pour les internes des établissements scolaires ou pour les fonctionnaires dans les administrations ne sont pas réglés. Je ne parlerai pas des autres problèmes que sont la formation des imams ainsi que les carrés musulmans dans les cimetières qui dépendent de l'avis des municipalités. Un certain nombre d'autres problèmes font que, si l'article 1 de la loi de 1905 édicte que "*l'Etat garantit l'exercice de tous les cultes*", à ce niveau-là, l'islam est encore quérulent de cette garantie...

Je dirai que la laïcité à la française résulte pour nous d'un processus de rationalisation des rapports Etat/Religion issus de la Révolution Française et des acquis des Droits de l'homme. En Europe, où il n'y a pas le même système de laïcité, il y a eu sécularisation des rapports Religion/Etat qui est peut-être le fruit d'une démarche d'humanisme dont la tolérance est l'expression la plus importante. Par exemple, dans ses rapports avec la religion, la constitution de l'Empire autrichien prévoyait la tolérance dès le XVIII^e siècle. Donc, sécularisation d'un côté et laïcité formelle de l'autre; deux manières voisines de marier tolérance, Droits de l'homme, liberté religieuse et... suprématie de l'Etat.

Aussi, le statut de l'islam en Europe n'est-il pas partout équivalent, et, devant l'Union européenne qui se construit, certains musulmans de France, il faut le souligner, tentent de recourir aux institutions juridiques européennes sur tel ou tel aspect jugé rigide. Le port du foulard, par exemple, avait fait l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, mais il y a eu également des recours au niveau des institutions européennes. Nous savons que l'Europe n'a pas les mêmes approches que la France au sujet de ce que Monsieur Boyer appelait "*l'âme pour l'Europe*"... La Convention européenne des Droits de l'homme de 1950 fait que le choix de la religion, la liberté de pratiquer telle ou telle religion ou d'en changer existe, et que, dans ces conditions, les droits de la personne humaine sont parfois jugés différemment par les Etats eux-mêmes, notamment en ce qui concerne l'expression religieuse que la laïcité tente de refouler dans la sphère du privé.

Ce que nous souhaitons? Une laïcité, oui! Assurément, la laïcité est un cadre juridique important de la liberté des cultes. C'est une évolution de la modernité pour l'is-

lam vers laquelle beaucoup de pays musulmans se dirigent. Et il est toujours important de rappeler, par exemple, que l'islam intègre tous les éléments de la vie : c'est une doctrine, c'est un dogme, c'est une loi, et c'est en même temps une communauté humaine et une civilisation. C'était vrai au temps du califat, notamment durant la période des premiers califes de l'islam. Certes, la République islamique d'Iran a réinstauré un pouvoir religieux, mais c'est un exemple tout à fait exceptionnel qui tient peut-être beaucoup plus à l'histoire chiite de l'Iran que celle des Etats-nations du reste du monde musulman qui se sont majoritairement constitués sur le modèle des Etats européens.

Notre souhait, c'est de voir la religion prise en considération comme un fait de société important, comme une source de valeurs, de morale et d'éthique qui a sa place dans l'espace sociétal, aussi bien public que privé. Que l'Europe et la laïcité de demain soient le berceau, non pas d'une refonte de la laïcité, loin de là, mais d'une évolution ! En effet, si la loi de 1905 possède 44 articles, nous pourrions, comme le législateur, évoluer vers une meilleure considération pour les nouvelles religions de l'hexagone. Nous observons tous que les nouveaux aspects de la pratique de la religion aujourd'hui ne sont plus ceux du XVIII^e ou du XIX^e siècle. La pratique individuelle, l'expérience religieuse personnelle est en train d'évoluer et en passe d'être véritablement la manière dont le futur citoyen, qu'il soit musulman, juif, chrétien de l'Europe pratiquera son culte. Il faut incontestablement en tenir compte et respecter sa spiritualité dans un droit commun, où laïcité et religion concordent leurs actions au service de l'Homme et de la Paix sociale.

Il n'est pas question d'opposer la laïcité à la religion. Le maître mot, c'est le respect de l'identité. Sachez que lors de "l'affaire du foulard", les musulmans ont senti un non-respect de l'islam beaucoup plus qu'une négation de la laïcité à l'école. On a eu l'impression qu'une nouvelle guerre de religion allait s'annoncer. Evidemment, ce n'était pas le cas. Mais j'ai dû expliquer le contexte juridique à des musulmans qui ne comprenaient pas l'attitude de la France sur ce point-là, pensant que le foulard serait interdit partout alors qu'il ne l'était que dans le cadre scolaire...

Il faudra un jour enseigner l'histoire des religions à l'école. Ce qui nous rapproche, c'est que nous sommes tous issus du monothéisme sémitique ; juifs, chrétiens, musulmans. Ernest Renan l'a écrit, il y a bien longtemps, au sujet du Christ. On découvre des correspondances entre les religions d'Abraham. Il faudra bien un jour enseigner aux enfants une connaissance historique minimale de toutes les religions pour comprendre ce message de Teilhard de Chardin : "*tout ce qui monte converge...*".

Dalil BOUBAKEUR

Réflexions à partir du bilan associatif français : 1901-2001

par Pierre-Patrick KALTENBACH

Au moment où on célèbre le centième anniversaire de la loi de 1901 sur les associations, il est nécessaire de souligner que celles-ci sont le fruit tardif, parfois, de la liberté religieuse. La liberté d'association est la conséquence d'une relecture de la Bible. L'auteur nous met en garde contre l'oubli du principe fondateur. Il dénonce la "subversion associative" qui aboutit à un corporatisme de professionnels.

Parce que la liberté ne se divise pas, la liberté d'association n'est pas une liberté républicaine que l'on puisse commémorer séparément d'autres. S'associer est tout à la fois la condition, l'objectif et la conséquence de la liberté de s'assembler pacifiquement et de parler, de la liberté de la presse et de la liberté de conscience. Plus encore, la liberté d'association a des racines religieuses autant que politiques. A force d'anticléricalisme sommaire et primaire, nos athées seraient-ils devenus incultes ?

Les principes fondateurs de l'authenticité associative que sont la liberté, la gratuité et la laïcité ne datent pas de 1901 mais du XVI^e siècle. C'est entre les années 1559 (date du premier synode réformé français) et 1685 (date de la Révocation de l'Edit de Nantes) trois ans avant la "*Glorious Révolution*" anglaise de 1688, que les défenseurs de la liberté – et non du libéralisme commercial – anglais comme Locke, français comme Bayle et Jurieux, en compagnie de Spinoza, exilés en terre de liberté pour cause de religion, ont conçu et proposé à Amsterdam le plus précieux héritage religieux de l'Europe et de l'Occident : le fondement Biblique de sa laïcité politique.

Les pouvoirs en place n'eurent de cesse que de tuer dans l'œuf cette idée fondatrice de la démocratie moderne. En vain. Eradiquée de France où elle avait été conçue, la liberté religieuse et politique émigrera en Suisse puis aux Pays Bas, séjournera en Angleterre avant d'en être expulsée vers l'Amérique.

Elle culminera le 15 décembre 1791 dans le premier amendement de la Constitution des Etats-Unis. "*Le Congrès ne fera aucune loi visant à l'établissement d'une religion ou interdisant le libre exercice de la religion; ou réduisant la liberté de parole ou d'impression; ou le droit des gens de s'assembler pacifiquement et d'adresser au gouvernement des pétitions pour obtenir réparation de torts*". Tout y est : le Droit au-dessus du nombre, les principes au-dessus de la majorité, la séparation des pouvoirs et des intérêts, le lien entre liberté de pensée, d'assemblée, d'association, de presse, de protestation et d'indemnisation. Ni la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, ni la première Constitution de septembre 1791 n'avaient garanti l'équivalent aux Français. Pire, moins d'un an plus tard, avec les massacres de septembre 1792, une conception adverse des droits de l'homme et de la volonté générale ouvrait en France, dans un flot de sang, la route à la Terreur et à la dictature.

Pour revenir à l'essentiel, en ses origines la liberté d'association est la conséquence d'une relecture de la Bible; en ses modalités, elle est une liberté politique, applicable à toutes choses d'ici bas, religieuses ou pas. Cette invention ne pouvait naître qu'en Europe et pas plus en Islam qu'en Russie ou en Orient. Après deux siècles de barbarie conduite par le fer et le feu au nom de la Bible et du Christ – tragédie qualifiée de "*Subversion du christianisme*" par Jacques Ellul –, nul dirigeant politique européen ne pouvait plus juger raisonnable d'essayer de contraindre durablement un homme à croire ce qu'il ne croyait pas. Tout aussi déconsidéré que l'Eglise, le Pouvoir politique s'était révélé également et définitivement incapable et dangereux en religion. D'où la double conviction des défenseurs de la Liberté : l'Etat ne peut être qu'une association librement instituée par les hommes pour la sauvegarde de leurs seuls intérêts temporels. Il n'a en aucun cas à se soucier du salut de nos âmes. Pierre Bayle ira jusqu'à écrire en octobre 1686, page 274 du *Commentaire Philosophique* : "*Chaque confession a droit à son temple, à sa synagogue, à sa mosquée*". A l'inverse, et par corollaire, l'église est une association volontaire, instituée par "*covenant*" populaire pour la recherche des moyens du salut. C'est la fameuse formule réformée repérée par Michelet : "*Nulle église au dessus des autres*". Elle ne peut donc posséder légitimement que les moyens nécessaires à sa fin : la prédication, l'exhortation, l'humilité et la charité de ses membres. Mais en aucun cas elle ne peut faire des lois assorties de peines ni pour ses membres ni pour ceux qui ne sont pas de sa communion puisque ces lois et ces peines sont des moyens inefficaces en droit et en fait pour amener les hommes au salut. Nul mieux que John Locke n'a décrit ces modalités dans son projet de constitution pour la Caroline. De tout cela résultait la ferme conviction prometteuse, que tout pouvoir étant dangereux, il doit être divisé et cantonné, que l'homme n'étant pas parfait de nature, il doit se protéger

contre lui-même au moyen de justes procédures, que sur Terre seuls le Parlement et l'argent public peuvent être dits sacrés.

Ces visions institutionnelles qui fondent et la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la séparation des intérêts comme des pouvoirs, démontrent l'absurdité de toute politique "chrétienne". Fin XIX^e siècle, le pasteur Thommy Fallot expliquera aux "*protestants athées*" de son temps : "*Dieu seul est laïc ! Hélas l'homme est religieux !*" Cette conviction fonde également la conception laïque des églises réformées selon laquelle les pasteurs ne sont que des ministres provisoires, appelés et préposés, que le pouvoir légitime n'existe que par la volonté collective de chaque membre et réside dans l'association, laquelle s'incarne exclusivement lorsque l'assemblée se réunit pour débattre et voter notamment la ressource, la dépense et les nominations.

Revenons à l'actualité associative française pour examiner ce qu'il en est de notre fidélité à ces principes historiques de liberté, de gratuité et de laïcité.

C'est de subversion associative qu'il faut parler. Depuis 1975, l'explosion des prélèvements obligatoires et de la dépense publique hors contrôle parlementaire, la décentralisation bâclée, la faiblesse des partenaires sociaux, les poids des fonctionnaires élus au sein des assemblées politiques, le manque de transparence et d'alternance, la quasi absence de séparation des pouvoirs, la dépendance économique des grands médias français, tout s'y est prêté. Pour ce qui est de la liberté : l'Etat, régalien ou providence, l'Etat, élus ou fonctionnaires, ses établissements publics et dépendances, tout le système social mais aussi les collectivités locales se sont parés de plumes associatives, laïques et "citoyennes" pour prospérer hors des contraintes démocratiques propres à l'emploi de l'argent public.

En Angleterre l'équivalent de la Cour des Comptes est sous l'autorité d'un parlementaire de l'opposition. En Angleterre les fonctionnaires démissionnent avant de se présenter aux élections. En Angleterre les associations agréées doivent s'interdire de toute campagne électorale. Pour ce qui est de la gratuité, le marché s'est insinué partout avec l'argent privé sous forme soit de "grandes surfaces" associatives soit de centaines de milliers d'associations "gagne petits" déguisées en SARL, qui toutes échappent aux rudes exigences du droit commercial et fiscal normal. Le marché de la charité, soit une centaine d'associations, a été américanisé au pire sens du terme, celui de l'ARC. En Angleterre le scandale de l'ARC aurait été parfaitement impossible.

Dès lors la question se pose : où règne l'ultra libéralisme sauvage ? Sur les bords de la Tamise ou sur les bords de la Seine ? Enfin le paritarisme social,

cette cogestion patronale et syndicale propre à la France est devenu le haut lieu d'un coûteux corporatisme pour professionnels d'appareils qui n'ont guère plus de troupes que de doctrine. Telles sont les causes profondes et cachées de l'explosion associative depuis 1975.

Si le salariat est un rapport de subordination, peut-on dire associatif un organisme composé ou dirigé à titre principal par des salariés vivant de fonds publics ? Si la gratuité et le désintéressement fondent la vie associative comme ses avantages budgétaires et fiscaux, peut-on dire associatif un organisme dont les salariés et les dirigeants tirent des avantages matériels significatifs voire supérieurs à ceux de l'administration et du secteur privé ? Peut-on imaginer que les dirigeants bénévoles puissent être rémunérés comme le souhaite M. Lipietz ? Si la laïcité fonde la vie associative, peut-on dire associatif un organisme tout entier consacré à la lutte électorale et à la conservation du pouvoir politique qui permet d'octroyer des subventions ? S'ils avaient accepté de seulement examiner ces trois questions, les professionnels de la commémoration du centenaire de la Loi 1901 auraient évité de commémorer à grand bruit et grands frais, dans le vide ou hors sujet.

C'est donc bien une Réforme intellectuelle et morale qui s'impose. Les candidats aux élections de 2001 et 2002 doivent cesser de finasser et s'engager à mettre hors la loi de 1901 les pouvoirs qui n'ont rien à y faire : l'Etat, le Marché, le Salariat et la Corporation. Il en va non seulement de la dérive associative mais plus encore de la démocratie financière, soit la totalité d'une dépense publique dont l'absence de maîtrise démocratique produit inéluctablement ces fléaux qui ne viennent pas d'ailleurs : la corruption, la dérision et l'abstention. Comme il a fallu hier séparer l'Eglise de l'Etat, il faut désormais séparer l'Association du Pouvoir et de l'Argent. Comme nous avons su hier laïciser la République, il nous faut désormais laïciser la Politique en commençant par le maillon associatif et les finances locales.

L'héritage religieux de l'Europe n'est pas dénué d'intérêt politique. Le dossier associatif non plus.

Pierre-Patrick KALTENBACH

La laïcité française aujourd'hui

Par Jean-Marie MAYEUR

La laïcité française est-elle une de ces exceptions qui distinguent notre pays en Europe ou bien est-ce une manière particulière d'être dans le moule général? A mesure que s'oublie l'histoire mouvementée de la laïcité, celle-ci rentre de plus en plus dans le lot commun de l'Union européenne. Oui?

La laïcité française est le fruit d'une longue histoire, dont il suffit de redire quelques traits¹ : la sécularisation issue des Lumières et de la Révolution française, le conflit des "deux France", anticléricale et cléricale, le long refus par l'Eglise catholique de la laïcité. Cette histoire est bien connue, mais les héritages dont est porteur la laïcité française ne doivent pas conduire à méconnaître la réalité d'aujourd'hui. L'histoire serait mauvaise conseillère si elle devait masquer les évolutions et les nouvelles questions.

La notion de laïcité, par-delà les passions des uns et des autres, s'est progressivement définie en quelques textes auxquels il convient de revenir. Dans sa sobriété juridique, la loi de 1905 proclame que la République "*assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes*", formule d'une grande force par l'exigence et l'obligation de résultat assignées à l'Etat, formule qui associe la double exigence libérale de la liberté de conscience et du libre exercice des diverses confessions. L'affirmation de la liberté de conscience reconnaît aussi bien les choix de l'agnostique, de l'incroyant, de l'athée que du croyant. En cela, la loi témoigne d'un véritable libéralisme, étranger à nombre de ceux qui la votèrent. La Constitution de la Cinquième République, en son article 2, ajoute à l'affirmation de la Constitution de 1946 : la France est une "*République laïque*", la phrase "*Elle respecte toutes les croyances*". Cette notion de respect, qui explicite le concept de laïcité, appelle un commentaire². Elle est bien autre chose que la tolérance, terme courant

¹ Renvoyons à notre étude *La question laïque*. Fayard, 1997, dont ces pages reprennent certaines conclusions.

² Renvoyons aux réflexions pénétrantes de R. Errera dans "Le respect, catégorie juridique". *Autrement*, février 1993.

mais ambigu. Portalis déjà, dans son discours sur le Concordat en 1802, voyait dans la tolérance religieuse "*un devoir, une vertu d'homme à homme*", mais, ajoutait-il, "*en droit public, cette tolérance est le respect du gouvernement pour la conscience des citoyens et pour les objets de leur vénération et de leur croyance*". La leçon du grand légiste ne fut pas oubliée, et la notion de respect s'est inscrite dans la jurisprudence issue de la loi de Séparation et de la tradition républicaine libérale. Poincaré, dans un important discours sur la laïcité en 1923, définissait celle-ci par le respect des croyances. Elle imposait à l'Etat de traiter avec une égale impartialité toutes les options philosophiques et religieuses.

L'apport de la phrase "*Elle respecte toutes les croyances*" dans le texte constitutionnel doit incontestablement à Michel Debré, et Guy Mollet l'accepta. Cet ajout dissipa les réserves d'une partie de la hiérarchie catholique qui considéra qu'il était possible dans ces conditions de voter oui au référendum constitutionnel³. Les catholiques traditionalistes invitaient à voter non au motif qu'il n'était pas possible d'accepter une République laïque. L'article 1er de la loi du 31 décembre 1959, qui porte pour l'Histoire le nom du Premier ministre du général de Gaulle, affirme également "*l'égal respect de toutes les croyances*" dans les établissements publics, et assigne à ceux-ci de prendre des dispositions "*pour assurer aux élèves de l'enseignement public la liberté des cultes et de l'instruction religieuse*". Quant aux établissements privés associés à l'Etat par un système complexe de contrats, ils doivent, tout en conservant leur "caractère propre", donner un enseignement "*dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants, sans distinction d'origine ou de croyance, y ont accès*". Respect, liberté de conscience, liberté religieuse, tout est dit, dans la continuité avec la tradition républicaine en la matière.

Ces observations éclairent la réalité française de la laïcité. Il n'existe pas en France, comme en Belgique⁴, un "pilier" laïque au sein des familles de pensée, l'Etat libéral assurant simplement le pluralisme de celles-ci. La France n'a pas connu cette "pilarisation"⁵ entre une famille d'esprit catholique, une famille libérale laïque et une famille socialiste. C'est l'Etat qui est laïque, non un groupe ou une communauté propre reconnus par l'Etat. L'Etat n'est pas quelque arbitre entre les "piliers des grands courants idéologiques". Mais

³ Cf. *La Documentation catholique* du 28 septembre 1958, citant la Déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques du 17.

⁴ Cf. J.-P. Martin, "Laïcité française, laïcité belge : regards croisés", pp. 71-85, in *Problèmes d'histoire des religions. Pluralisme religieux et laïcités dans l'Union européenne*, éd. par A. Dierkens, 5/1994. Editions de l'Université de Bruxelles.

⁵ Cf. Les analyses d'Yves Lambert dans l'ouvrage collectif *Religion et laïcité dans l'Europe des Douze*, sous la direction de J. Baubérot, Syroze, 1994.

d'être laïque ne saurait autoriser l'Etat à professer et prendre à son compte une idéologie laïque militante. Celle-ci est certes présente dans le paysage idéologique français, mais ne peut s'affirmer de la même manière qu'en Belgique. La laïcité ne s'identifie pas à un courant idéologique ou politique, mais à l'Etat républicain.

La laïcité est désormais acceptée par tous ou presque tous. Il est remarquable qu'un récent sondage⁶ montre que les Français ne sont qu'une faible minorité : 8 %, à souhaiter que l'Etat entretienne des relations privilégiées avec la religion catholique, et que seuls 13 % des pratiquants réguliers le souhaitent. On peut dire de la laïcité ce que Maurice Agulhon a pu dire de la République, à laquelle la laïcité est si souvent et justement associée : en d'autres temps, la République s'identifiait au camp de la gauche, face à la droite, non républicaine; aujourd'hui, "*la République plane au-dessus de la mêlée, mais la bagarre se prolonge*"⁷. De même la laïcité était le signe du camp de gauche, aujourd'hui elle est un principe constitutionnel et un dispositif institutionnel commun à tous les Français, même si les uns et les autres n'ont pas la même conception de la laïcité⁸ et si donc un contentieux peut demeurer – chose normale à moins d'imposer quelque dogmatisme idéologique.

Une question centrale porte sur le contenu et la dimension de la laïcité. Est-elle seulement la garantie juridique, assurée par l'Etat, de la liberté de conscience, et donc de la liberté religieuse, ce qu'elle est d'abord? Formuler cette interrogation revient à évoquer la critique parfois avancée face à une conception de la laïcité développée par les juristes et qui ne serait qu'un cadre vide et formel. Cette critique se méprend en fait sur la réflexion juridique. Cette dernière renvoie à des valeurs comme celles de respect et de liberté de conscience qui à elles seules donnent un sens fort à la notion de laïcité. Cependant, la critique d'une laïcité seulement institutionnelle répond aussi au souci de définir pour elle un contenu où se retrouvent tous les citoyens, autour de valeurs propres à tous. Cette préoccupation fonde parfois l'aspiration à une manière de "religion civile" qui, comme aux Etats-Unis, constituerait une commune référence morale et symbolique à l'ensemble de la nation.

Mais que seraient cette religion civile et ses références? La question est considérable et n'a cessé d'être posée depuis le XIX^e siècle. Jean Baubérot n'exclut pas en Europe le "*recours à une sorte de religion civile d'origine chré-*

⁶ Cf. *Le Monde*, 19 septembre 1996.

⁷ M. Agulhon, *Histoire vagabonde*, 1996, t. III, p. 99.

⁸ L'Abbé de Naurois marque de façon lumineuse que le consensus sur le dispositif institutionnel ne s'étend pas au fondement idéologique dans "Tolérance civile et maturation de l'histoire", supplément au *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse, 1986, 2, pp. 65-88.

tienne". La formule, assez vague, et qui n'est pas sans évoquer la pensée d'un Ferdinand Buisson, présente des difficultés. Elle fait l'impasse sur les agnostiques et les adeptes des religions non chrétiennes. Si le christianisme est une composante majeure du patrimoine de la France et de l'Europe⁹, d'autres traditions ont leur place au sein de celui-ci. Voici quelques années, un ministre des Affaires étrangères de la République française, Hervé de Charette, peu suspect d'être l'héritier d'une tradition laïque militante, après qu'un dirigeant démocrate-chrétien européen, le Belge Wilfried Martens, eût rejeté l'entrée de la Turquie dans l'Europe pour des raisons d'identité culturelle et religieuse, répondait qu'il n'existait "*pas de critère religieux. Il ne faut pas être chrétien pour être européen*". L'observation est de bon sens. Elle rejoint l'article 35 du traité de Berlin du 13 juillet 1878 affirmant que "*la distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne*", principe que reconnurent alors les représentants de l'Empire ottoman. Pour sa part, le représentant de la France, le protestant Waddington, ministre des Affaires étrangères, n'avait accepté l'indépendance de la Serbie et son entrée dans la "famille européenne" que si le nouvel Etat, où orthodoxie et monarchie ne faisaient qu'un, reconnaissait "*les principes qui sont la base de l'organisation sociale dans tous les Etats de l'Europe*", c'est-à-dire la liberté religieuse¹⁰.

Respect des croyances aussi bien que de l'absence de croyance, la laïcité ne peut guère s'identifier à un ensemble de valeurs qui seraient la laïcisation de valeurs confessionnelles ou un discours propre, philosophique ou théologique. Ferry l'écrivait aux instituteurs dans sa célèbre lettre du 17 novembre 1883 : "*Vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel Evangile : le législateur n'a voulu faire de vous ni un philosophe, ni un théologien improvisé*". Le propos va loin et constitue la critique la plus décisive des tentatives de "religion civile" qu'avaient pu alors imaginer certains, et qui reparaissent parfois. La mission de l'instituteur n'est pas de présenter à ses élèves un discours théorique, elle est, disait Ferry, de transmettre par l'exemple et l'influence morale "*cette bonne et antique morale que nous avons reçue de nos pères et mères et que nous nous honorons tous de suivre dans les relations de la vie, sans nous mettre en peine d'en discuter les bases philosophiques*". Dans sa démarche, toute d'empirisme, Ferry évoquait la "*sagesse du genre humain*", la morale de "*l'honnête homme*", du "*père de famille*".

⁹ Il fallut récemment une conception bien étroite de la laïcité pour ne pas reconnaître cette réalité.

¹⁰ Documents diplomatiques. Affaires d'Orient. Congrès de Berlin, séance du 28 juin 1878, p. 142-143.

La fin de l'article dispose "*qu'aucune entrave ne pourra être apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communautés, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels*", formule qui marque que la liberté religieuse ne se borne pas à l'exercice du culte. Les mêmes dispositions sont adoptées pour la Bulgarie et le Monténégro.

Le propos, qui doit tant à la lettre de Guizot aux instituteurs du 18 juillet 1833¹¹, a pu, au terme de quelques décennies, paraître désuet, ou d'un autre âge, marqué d'esprit conservateur et bourgeois, d'un moralisme court. Les camps extrêmes, libertaires, révolutionnaires, catholiques intransigeants, se retrouvèrent dans cette critique. Et pourtant, la recherche, certes difficile, des fondements d'une "*morale commune*", selon la formule même de Ferry, est une tâche toujours indispensable, différente de la recherche ambiguë d'une religion civile. Il serait aisé de faire un florilège des déclarations de ministres successifs de l'Education nationale invitant à ce retour aux sources... Fidèle à la tradition républicaine, Maurice Agulhon, a récemment appelé au respect de "*quelques règles élémentaires de vie sociale*" et à "*relégitimer (...) la simple idée de la morale publique*". Une telle démarche repose sur la conviction que les hommes, si différents soient-ils, peuvent se retrouver autour du respect de l'autre et de la dignité de la personne, autour de l'intérêt général, toujours défini dans le monde d'aujourd'hui au sein de l'Etat-nation, quelles que soient les évolutions vers d'autres formes d'organisation. Ces principes constituent la pierre angulaire de la vie sociale, au-delà de l'anarchie des valeurs, ils sont inséparables d'une méthode, la réflexion libre et critique, adjectifs qui ne sont plus chargés comme en d'autres temps d'une hostilité aux croyances dogmatiques. Avancer au-delà, dans la définition d'un contenu d'une morale et d'un système de valeurs laïques, revient immédiatement, en revanche, à donner à la laïcité une charge idéologique, risquant d'aller à l'encontre des exigences de respect et d'impartialité inséparables de la notion de la laïcité.

Reste à évoquer le propos récurrent d'une "nouvelle laïcité". En vérité, on voit mal ce que serait celle-ci, et les critiques de l'actuel régime de laïcité paraissent parfois ignorer la réalité de celui-ci, sa souplesse et les possibilités qu'il offre¹², l'apport de la jurisprudence qui fait bloc avec les textes législatifs. On voit encore moins ce que serait une modification de la loi de 1905, qui mènerait notamment à une institutionnalisation de la place des confessions religieuses dans la société civile. Par rapport à la situation actuelle où l'Etat ne les ignore en rien, "*ne présenterait-elle pas, comme le pense Louis de Naurois, plus d'inconvénients que d'avantages*" par sa rigidité même? Ne risquerait-elle pas de conclure à un communautarisme aux conséquences dan-

¹¹ "*En vous confiant un enfant, chaque famille vous demande de lui rendre un honnête homme et le pays un bon citoyen*", écrit Guizot, qui invite l'instituteur à "*se garder d'ouvrir son école à l'esprit de secte et de parti, et de nourrir les enfants dans des doctrines religieuses ou politiques qui les mettent pour ainsi dire en révolte contre l'autorité des conseils domestiques*".

¹² Un exemple parmi d'autres, bien souvent évoqué : une ouverture à la culture religieuse, particulièrement à l'histoire des religions, à l'école publique, ne suppose pas de remettre en cause les textes qui fondent le régime de laïcité.

gereuses? En vérité, la laïcité française est le fruit d'une histoire, d'un lent et difficile compromis, qui ne s'est imposé qu'avec le temps et l'évolution des parties en présence. Toute mise en cause de l'équilibre qui s'est progressivement dégagé ne peut, on l'a vu à propos de la "question scolaire" en 1984 et en 1994, que ranimer des passions contraires à la paix civile et à l'esprit même de la laïcité, tant il est vrai que dans ce type d'histoire les dispositions les plus modestes, à travers les représentations qu'elles font naître, peuvent enfiévrer les esprits.

Par son caractère radical, la laïcité française paraît souvent unique en Europe, comme une illustration de la fameuse "exception française". La réalité est sans doute plus nuancée. D'une part, cette laïcité qui prétendait cantonner le religieux dans la sphère privée est loin d'être aussi absolue qu'on ne le dit parfois, qu'il suffise de songer aux subventions que l'Etat et les collectivités publiques dispensent aux mouvements de jeunesse et aux associations caritatives, d'éducation populaire, qui relèvent des diverses confessions, mais aussi aux aides indirectes au financement des différentes confessions. D'autre part, une partie du territoire national, des départements d'Alsace et de Moselle à la Guyane¹³, vit sous la régime de laïcité défini par la constitution de la République, mais ignore, pour des raisons historiques, la séparation, et se trouve donc, en ce qui concerne les relations de l'Etat et des confessions religieuses, dans la situation de la République française avant 1905. D'aussi incontestables laïcs que Ferry ou Waldeck-Rousseau ne pensèrent pas du reste que le régime du concordat et des articles organiques était une atteinte au régime de laïcité. C'est dans cet esprit que Pierre Joxe, alors ministre de l'Intérieur, dans son discours à Strasbourg le 12 septembre 1990, a pu garantir la permanence du statut alsacien et mosellan. Il y voyait une réalité vivante, appelée certes à évoluer avec le temps.

Ainsi la laïcité peut-elle s'accommoder de situations diverses et renoncer aux affirmations absolues du début du siècle. Les pères de la laïcité républicaine n'imaginaient guère le système de contrats avec les établissements scolaires privés défini par la loi de 1959, ni les obligations imposées à ceux-ci, à commencer par celle du respect des options religieuses des élèves. Ils n'imaginaient pas non plus l'existence d'émissions télévisées exprimant les diverses sensibilités en matière religieuse. Au long de luttes et de conflits dont l'intensité, de part et d'autre, fut extrême, se sont dégagées une conception et une pratique de la laïcité qui, comme il arrive en histoire, diffèrent à bien des égards des intentions de nombre de ceux qui militèrent pour cette politique.

¹³ Où l'Eglise catholique reste religion d'Etat en vertu d'une ordonnance de Charles X de 1827.

Mais cette conception et cette pratique sont largement tributaires des orientations de ces républicains libéraux, hommes politiques, hauts fonctionnaires, magistrats, qui surent rendre l'œuvre de laïcité acceptable à l'esprit public.

A ce point, il faut revenir à la question de l'avenir de la laïcité française présentée parfois comme une singularité menacée au sein d'une Europe dont les Etats ont connu chacun une histoire propre, menant à une grande diversité de situations, certes bien, différentes au premier abord de celle de la France. Cependant, par-delà une gamme qui va des dernières Eglises d'Etat à la séparation à l'allemande, qui fait des Eglises des "corporations de droit public", s'observent des constantes : l'affirmation de la liberté religieuse, la mise en cause des Eglises établies, la progressive sécularisation de l'Etat et la laïcisation des Etats confessionnels de l'Europe méditerranéenne de tradition catholique, comme de l'Europe du Nord de tradition protestante. Aussi est-on tenté de penser que la laïcité française, qui ne s'identifie pas à l'idée reçue du sectarisme, est susceptible sur certains points d'être un utile objet de réflexion pour d'autres pays européens.

Jean-Marie MAYEUR

La religion vue par SIGMUND FREUD

Le contenu de vérité de la religion

Comme les chercheurs qui sont convaincus de l'existence d'un Etre suprême nous paraissent dignes d'envie, à nous, hommes de peu de foi ! Pour ce grand Esprit, le monde ne présente pas de problèmes parce qu'Il a créé Lui-Même toutes ses lois. Comme les théories des croyants sont englobantes, exhaustives et définitives si on les compare avec les tentatives d'explication – laborieuses, indigentes et lacunaires – qui constituent le maximum de ce que nous pouvons atteindre ! L'Esprit divin, qui est Lui-Même l'idéal de la perfection éthique, a implanté dans les hommes la connaissance de cet idéal et leur a donné en même temps l'impulsion de conformer leur être à l'idéal. Ils ressentent directement ce qui est élevé et noble, ce qui est vulgaire et bas. Leur vie affective s'évalue en fonction de leur distance de l'idéal. Celui-ci leur apporte une satisfaction élevée quand, pour ainsi dire à leur périhélie, ils s'en approchent ; il leur inflige un grave déplaisir lorsque, à leur aphélie, ils s'en sont éloignés. Tout cela est donc établi d'une manière très simple et inébranlable. Nous ne pouvons que déplore que certaines expériences de la vie et certaines observations de l'univers nous mettent dans l'impossibilité d'admettre le postulat d'un tel Etre suprême. Comme si l'univers n'avait pas suffisamment d'énigmes, nous nous trouvons confrontés à une nouvelle tâche : celle de comprendre comment ces autres hommes furent capables d'acquérir leur foi en l'Etre divin et d'où cette foi tire son pouvoir immense, qui dépasse "la raison et la science".

Extrait de *L'homme Moïse et la religion monothéiste*

Un regard athée sur les chrétiens

Par Alfred GROSSER

*Les églises n'ont pas été des précurseurs de la démocratie,
c'est le moins qu'on puisse dire. On leur demande de ne pas en être
les adversaires d'arrière-garde.*

Les pages ci-après ne constituent pas un véritable article. Il s'agit plutôt d'un "patchwork" tiré de mon récent livre *Les Fruits de leur Arbre. Regard athée sur les Chrétiens* (Presses de la Renaissance), notamment à partir du chapitre V "Horizontalités. Les engagements temporels". L'ouvrage contient – heureusement ! – nombre d'appréciations plus fraternelles sur les pratiques des Eglises et des croyants.

Je n'évoquerai que le cas des Eglises chrétiennes. Elles ont mis très longtemps à comprendre que la base de la démocratie est la définition du prochain telle que le cardinal Karol Wojtyła, futur Jean-Paul II, l'a donnée dans son livre *Personne et acte* (Ed. du Centurion, 1983) : "*Le terme du prochain ne prend en considération que la seule humanité de l'homme, humanité qui revient à tout autre qu'à moi-même*".

Mais les Eglises se sont voulues presque aujourd'hui, les adversaires de l'idée égalitaire par un privilège accordé au souverain, au Prince. René Rémond a fait remarquer que la première intervention d'un pape en faveur de la démocratie, ce fut celle de Pie XII en septembre 1944 ! Du côté protestant, là où les Eglises demeurent fortes, on tente de cacher la réalité passée. Ainsi, en octobre 1997, le Conseil de l'EKD (la confédération des Eglises protestantes allemandes) aurait dû choquer les chrétiens épris de vérité historique en déclarant qu'il existait "*un lien historique et objectif entre le christianisme et l'Etat de droit démocratique*". Il faut revenir à la belle déclaration du 31 août 1945 où, à Treysa, l'EKD s'est reconstituée : "*C'est un luthéranisme mal compris qui nous a fait croire que nous n'avions envers l'Etat qu'une responsabilité, celle de lui obéir, celle de prêcher à la chrétienté l'obéissance et de l'éduquer en vue de cette obéissance...*"

La soumission au Souverain a paru toute naturelle. Encore aujourd'hui, les spectateurs/auditeurs de *La Flûte enchantée* ne sont nullement offusqués d'entendre Sarastro traité "d'idole", de voir tout un chacun lui être soumis. Et Goethe trouvait que le bon citoyen, c'est celui qui sert avec ferveur un Prince juste. Les Eglises chrétiennes ont toujours fait comme si le chapitre XIII de l'Épître aux Romains se terminait au verset 2.

"(1). Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu.

(2). C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi".

Or les versets 3 à 7 montrent que Paul parle d'autorités exerçant légitimement le pouvoir de prélever et de répartir justement l'impôt, de punir ceux qui agissent mal. Si seulement Pie XI avait stigmatisé clairement le régime des dictatures avec lesquelles il concluait des concordats! Et si les évêques autrichiens, cardinal Innitzer en tête, n'avaient pas, en mars 1938, quelques mois seulement après l'encyclique *Mit brennender Sorge*, condamnant le racisme et non le régime, vanté ce même racisme! Leur appel au peuple autrichien pour qu'il vote oui au plébiscite hitlérien vantait les accomplissements du national-socialisme en matière économique et en matière ethnique (*völkisch*)!

Calvin a dominé le pouvoir étatique genevois. Il a fait espionner, condamner, enfermer, dans un cas brûler, ceux qui le mettaient en cause. Certes, la Vérité n'a pas à être définie par un vote majoritaire, mais ceux qui se prétendent détenteurs d'une vérité à majuscule ont rarement résisté à la tentation de l'intolérance à l'égard de ceux qui refusaient de les suivre et ont toujours commencé par les empêcher de s'exprimer. Du côté catholique, il a fallu attendre le beau texte de Vatican II sur la liberté pour que le recours à la coercition et à la tromperie fût condamné. Et c'est encore dans le très important texte conciliaire *Lumen gentium* que toute démocratie interne à l'Eglise se trouve rejetée par la formule : "*Le Pape romain a sur l'Eglise, en vertu de sa charge de vicaire du Christ, un pouvoir plénier, suprême et universel qu'il peut toujours exercer librement*". Le moins que l'on puisse dire est que cette assertion ne favorise pas la compréhension pontificale pour la démocratie interne des Etats. Peut-être est-ce pour cela que, si les divorcés-remariés sont exclus de l'eucharistie, les dictateurs, même les plus sanglants, ne le sont jamais.

La société laïque n'a pas, elle non plus, accepté facilement la démocratie reposant sur l'idée de l'égalité de droit entre humains. A Athènes, les esclaves étaient exclus, comme les Noirs l'ont été de la "Démocratie en Amérique". La

moitié des humains, à savoir les femmes, sont restées exclues en France jusqu'en 1945. Mais c'est tout de même l'Eglise catholique qui a le plus longtemps interprété l'*Epître aux Galates* ("Il n'y a plus ni homme, ni femme, ni homme libre, ni esclave...") dans le sens antidémocratique de la femme exclue des fonctions ecclésiales au nom de leur différence et de l'esclave autorisé, souvent forcé d'être catholique, mais demeurant esclave.

"Le déroulement de l'Histoire met en plus grand relief les exigences de la justice et de l'équité" - la formule est dans l'encyclique de Jean XXIII *Mater et magistra*. Ce déroulement s'est fait non au hasard, mais par l'action d'hommes et de femmes qui ont su conquérir les valeurs chrétiennes contre les Eglises et peu à peu amener celles-ci à se rechristianiser. Il n'en résulte pas que le droit de vote et l'ordre de la Loi garantissent la justice ni les autres valeurs, notamment le respect des plus pauvres, ne serait-ce que par une répartition de la richesse communautaire en leur faveur. En France, il a fallu la création du Conseil constitutionnel et sa marche vers la légitimité à partir de 1972 pour qu'une nouvelle culture politique soit fondée sur l'idée que la démocratie ne saurait être le simple règne de la majorité et qu'il faut une instance pour empêcher celle-ci de violer les valeurs fondamentales.

Le grand rapprochement qui s'est fait au cours du XX^e siècle, c'est qu'au Dieu triomphant et punisseur, les chrétiens ont en quelque sorte substitué le Dieu qui s'est fait homme souffrant, cet homme qui est aussi situé au cœur de la morale de l'humanisme athée.

Il existe encore, au sein de l'Eglise catholique ou à sa marge (en attendant la réintégration de ces marginaux !) des gens qui continuent à avoir la démocratie en horreur. Comme c'est à eux que les veuves fortunées lèguent leur fortune, ils ne sont pas près de disparaître. Mais la conversion des Eglises à la démocratie apparaît réelle et sincère – surtout là où elle est vraiment installée. A Santiago, à Buenos Aires, Rome ne s'est guère manifestée aux côtés des démocrates martyrisés. En Afrique du Sud, il y a eu plus de pasteurs blancs qui ont soutenu l'apartheid que d'annonciateurs du Christ risquant le martyr pour la justice à accorder aux Noirs.

De façon plus générale, l'idée de l'égalité de tous les hommes ne s'est imposée que récemment. Encore en 1946, un cardinal allemand, déplorant à juste titre le gazage des Juifs, ajoutait horriblement qu'on avait même tué des Juifs qui s'étaient fait chrétiens, donc avaient accédé à une forme humaine supérieure. Et peu avant son assassinat, Pierre Claverie, évêque d'Oran, écrivait : "*Je me suis demandé pourquoi, durant toute mon enfance (en Algérie),*

étant chrétien... entendant des discours sur l'amour du prochain, jamais je n'ai entendu dire que l'Arabe était mon prochain". Aujourd'hui, les Eglises savent qu'un Arabe, musulman ou non, est un prochain. Et, en Allemagne et en France au moins, elles sont au cœur des efforts accomplis pour que moins d'hommes et de femmes venus du dehors se trouvent exclus de la démocratie. A Rome, la béatification stupéfiante de Pie IX ne devrait pas faire oublier à quel point les grandes encycliques sociales de Jean-Paul II ont défini la justice à instaurer pour que la dignité humaine de tous se trouve respectée.

Que les Eglises se fassent donc défenseurs de la démocratie aux côtés de ceux qui ne se réclament pas d'une foi religieuse. Mais qu'elles ne se fassent pas donneuses de leçon et qu'elles ne s'affirment surtout pas détentrices exclusives de la morale, ce qui est aujourd'hui encore la tentation permanente des Eglises allemandes! Qu'elles acceptent plutôt ce qui est écrit dès le début du Préambule de la Constitution polonaise de 1997, à savoir que le peuple de Pologne se compose des gens qui croient à la justice à partir de leur christianisme et de ceux qui croient aux mêmes valeurs universelles à partir d'autres sources!

Alfred GROSSER

Quelle Eglise pour le III^e millénaire ?

Par Jean CHÉLINI

Elle se rénove l'Eglise. Elle se prépare beaucoup mieux qu'on ne le dit dans les médias à l'épreuve du XXI^e siècle. Mais elle n'acceptera jamais d'être entièrement dans le siècle. Etrange non ?

Ainsi se sont interrogés les cardinaux du Consistoire qui s'est achevé à Rome le jeudi de l'Ascension. C'est la bonne question, même si les chrétiens du commun ne la posent pas de la même manière que les princes de l'Eglise, et si les autres, croyants ou pas, ne se la posent pas de l'extérieur dans les mêmes termes. Il est difficile de voir l'Eglise catholique du même œil si l'on est dedans ou dehors. L'on peut soutenir que le regard intérieur est moins objectif que la vue du dehors. Mais celle-ci est moins personnellement concernée et plus on regarde l'Eglise de loin, plus grand est le détachement, moins significatif apparaît son visage, moins clair son message. A la limite lorsque la distance physique ou morale devient trop grande, les hommes ne se sentent plus concernés par l'Eglise présente ou à venir. Mais il apparaît clair que plus la société chrétienne deviendra conforme aux aspirations de ses membres, plus elle apparaîtra attirante et porteuse de sens même pour ceux qui l'observeront de loin.

L'Eglise a changé

Constatons d'abord combien la physionomie de l'Eglise a changé depuis Vatican II. D'abord dans la définition qu'elle donne d'elle-même. Elle ne se déclare plus une société parfaite, en tous points égale à la société civile, mais comme le peuple chrétien, "*peuple de princes, peuple de rois*", selon la reprise plutôt emphatique de *Gaudium et Spes*, plus simplement comme le peuple des rachetés que le Christ par son sacrifice a arraché aux ténèbres et à la mort. Persuadée de la vérité de son message, elle reconnaît qu'en dehors d'elle les hommes justes et bons peuvent parvenir au salut qu'elle proclame. Renonçant à tout monopole spirituel, elle a entamé la dialogue avec les autres

chrétiens, les autres religions et les incroyants. Elle a ôté de sa liturgie, éliminé de son enseignement toutes les formules offensantes pour les juifs elle a officiellement demandé le pardon au peuple juif des injustices que les chrétiens avaient pu commettre à son égard. Elle a manifesté aux orthodoxes le regret des fautes commises à leur rencontre à travers l'Histoire.

L'indispensable catharsis

Pour aborder le nouveau millénaire l'Eglise a voulu exprimer, face au monde, sa peine et son repentir pour ses insuffisances et ses contre-témoignages, afin de désarmer les ressentiments et les rancunes accumulés au cours des siècles dans les cœurs par ses injustices ou ses violences. De s'être comportée comme une puissance trop humaine, trop engagée dans la politique, l'Eglise a demandé pardon. Jean-Paul II s'est voulu l'artisan de cette indispensable catharsis. Pour être crédible, l'Eglise a tenu à reconnaître ses torts, témoignage d'humilité et de force à la fois, une institution faible ne survivrait pas à s'abaisser de la sorte. Le même Jean-Paul II, le 17 octobre 1986 a invité à Assise les représentants de toutes les religions à prier ensemble pour la paix, un rameau d'olivier à la main. Tous ont répondu à cet appel que le pape seul était capable de lancer. L'Eglise a balayé devant sa porte et invité les voisins à se réunir, est-ce pour autant qu'elle dispose de forces suffisantes pour continuer cette action de rassemblement spirituel de l'humanité ?

Pourra-t-elle assurer le renouvellement de ses prêtres, concilier l'unité de foi et la pluralité des cultures dans son sein, réussir à surmonter la division entre l'Eglise latine et les Eglises d'Orient, à rétablir entre tous les chrétiens la communion de la foi et de l'amour, pour apparaître aux yeux de tous comme l'Eglise du Christ ? Autant de questions humainement insurmontables, mais spirituellement solubles à travers la prière et la dialogue fraternel.

Une certaine efficacité

Vatican II, les pontificats de Paul VI et de Jean-Paul II ont préparé les voies, abattu beaucoup d'obstacles accumulés par l'Histoire et une ecclésiologie de défense. La fonction pontificale si fortement critiquée à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Eglise romaine, a permis les évolutions nécessaires que d'autres communautés chrétiennes acéphales n'ont pu réussir. Aujourd'hui avec le Synode des évêques et le Consistoire des cardinaux, l'Eglise catholique a trouvé une forme de collégialité conforme à sa tradition et dont la pratique améliore le fonctionnement. Le gouvernement administratif de l'Eglise à travers la Curie, s'est internationalisé dans son recrutement et a commencé à se "décarriériser" c'est-à-dire que beaucoup "d'officiers", appellation classique des fonctionnaires curiaux, viennent de pays variés et travaillent seule-

ment un certain nombre d'années au Vatican, puis retournent dans leur diocèse, restant ainsi malgré leur spécialisation, plus proches des préoccupations du clergé ordinaire et des fidèles. Un milliard de fonctionnaires curiaux pour gérer un milliard de catholiques, un budget à peine équivalent à celui d'un ministère français moyen, des salaires convenables sans plus, le Saint Siège s'est démocratisé dans le recrutement de son personnel et de son genre de vie. Le cadre est somptueux, mais le travail abattu considérable, sans faste ni mondanité superflue. L'Eglise catholique dispose d'une administration peu nombreuse, mais efficace, puissamment motivée, au service des impulsions généreuses que les nouveaux papes depuis Jean XXIII lui ont tracées.

Des verrous à débloquent

Les statistiques sont impressionnantes, plus de 5000 évêques et 400000 prêtres, près d'un million de religieuses au service d'un milliard de fidèles. Le diaconat permanent enraciné dans la tradition et rétabli par Paul VI se développe, mais ne peut compenser la pénurie de prêtres en Europe occidentale et en Amérique latine. En consultant les usages antiques et par analogie avec les Eglises sœurs de l'Orient, il faudra envisager sérieusement l'ordination d'hommes mariés, d'un certain âge, formés professionnellement pour assurer un service paroissial. Si la discipline de l'Eglise latine s'y oppose depuis longtemps, rien dans l'Écriture ou l'enseignement des conciles majeurs communs à toutes les Eglises chrétiennes ne l'empêche. Les prêtres catholiques des rites orientaux unis à Rome, comme les maronites, les melkites ou les chaldéens, sont souvent mariés lorsqu'ils reçoivent le sacerdoce et lorsqu'un pasteur anglican ou luthérien se convertit et est ordonné prêtre, il conserve sa femme dans la paroisse qu'on lui confie. Rome dispose des moyens juridiques et pastoraux pour résoudre le problème, au mieux des intérêts de la foi et du service du peuple chrétien.

Dans la pastorale sacramentelle la pénitence sous la forme de la confession auriculaire est mal acceptée aujourd'hui chez les jeunes notamment, allergiques à cette démarche. Quelle que soit la qualité de thérapie spirituelle de l'aveu, la réflexion des théologiens et des liturges devrait permettre d'adapter la forme de la Pénitence à la sensibilité du temps. Une bonne étude historique permet d'en voir les mutations formelles à travers les siècles. De la *penitentia publica* antique, sans aveu ni absolution, à l'absolution impérative du prêtre des XIII^e et XIV^e siècles, un long chemin a été parcouru. Il ne peut s'arrêter là.

Les exigences de l'unité

Le dialogue entre les Eglises chrétiennes semble piétiner, mais les progrès sont immenses et les gestes récents de Jean-Paul II, venant après les initia-

tives de Jean XXIII et les démarches spectaculaires de Paul VI, ont rendu les contacts visibles, les échanges constants et fructueux. Ils existent à la base comme au sommet. Les clercs et les fidèles se rencontrent, discutent, prient ensemble. Jamais le contre-témoignage de la division n'a été plus douloureusement perçu. Il faut aller plus loin, vaincre l'orgueil national des autocéphalies, fruit des invasions, des divisions et de l'Histoire politique. Dans la plupart des cas, le contentieux doctrinal est résolu. La diversité administrative et liturgique se surmonte par la connaissance réciproque des rites et des usages. Combien avons-nous à nous enrichir de l'enseignement de l'icône ou de l'hymnologie orientale !

L'œcuménisme n'est qu'un cheminement de découverte, un moyen de connaître l'autre, non pas pour le changer mais pour l'aimer. L'unité de foi n'est pas l'uniformité religieuse ; l'union des Eglises ne peut se faire que dans le respect de la tradition de chacune, mais aussi peut être par des emprunts réciproques, nous avons bien adopté après le Concile la concélébration que pratiquaient les Orientaux depuis fort longtemps. Le jour où à Athènes on nommera le pape de Rome dans les canons et où dans les Eglises catholiques on se déclarera en union avec les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et des autres églises d'Orient et que les fidèles de chaque Eglise pourront communier dans les autres Eglises, alors l'unité sera en chemin. C'est celui qui doit se parcourir dans les débuts de ce millénaire, ce qui laisse du temps pour que peu à peu se rassemblent avec l'Eglise d'Occident et d'Orient réunies, les autres, les fils de la Réforme, qui esquissent de leur côté leur difficile réunion à travers le Conseil œcuménique des Eglises.

Surmonter les différences culturelles

Si les chrétiens se rassemblent, leur témoignage paraîtra tellement plus vraisemblable aux non-chrétiens en tout cas humainement plus chaleureux, et plus convaincant, que la pulvérulence sectaire qui en Afrique ou en Asie et même en Occident développe sur le marché du religieux, un dumping discutable parfois inquiétant pour l'ordre public, et souvent néfaste à des esprits faibles et crédules. Si les Eglises tendent vers l'unité, leur démarche convergente ne risque-t-elle pas d'inquiéter les autres religions ? Les risques de conflits inter-religieux ne sont-ils pas susceptibles de s'aggraver ? A ce point de vue la marche vers l'unité ne devra s'accompagner d'aucun triomphalisme, ni d'aucune recherche d'hégémonie spirituelle. La bonne entente entre les religions est à réaliser à la base comme au sommet. Surmonter les différences culturelles, apprendre à les comprendre demandera des efforts aux chrétiens, comme aux autres, en se rappelant que c'est dans les couches populaires des nations que les préjugés culturels sont les plus enracinés. Dans cet enseigne-

ment de l'histoire des religions et de leurs différences, les Etats ont un rôle modérateur à jouer

Ainsi envisager l'avenir de l'Eglise au III^e millénaire, ce n'est pas spéculer sur le choix du prochain pape, ni jouer au PMU des *papabili*. C'est voir comment l'Eglise pourra répondre aux besoins spirituels des chrétiens et à l'attente de ceux qui espèrent d'elle une démarche de dialogue et d'amour. Par sa structure et sa vocation, l'Eglise catholique, allégée des ses pesanteurs, consciente de ses faiblesses mais riche de son expérience millénaire doit être mieux apte à inviter fraternellement les hommes au rassemblement et au dialogue. C'est sa vocation dans l'humilité et la vérité.

Jean CHÉLINI

L'avenir de l'islam

par Hervé BLEUCHOT

De quoi sera-t-il fait? D'opposition réactionnaire, de laxisme tolérant ou du mixage des deux? Toute religion suit sa route au-delà de la société des hommes, mais celle-ci infléchit les réponses de la religion. L'islam se situe dans cette problématique.

Le lecteur raisonnable ne pourra manquer de considérer le titre de cet article comme un non-sens. Comment connaître l'avenir? L'avenir est à Dieu, tout le monde le sait. Et s'essayer à cet exercice ne peut être que périlleux.

Pourtant n'existe-t-il pas une science dite "prospective" qui, partant du connu, et prolongeant les tendances fortes du passé aboutit à des attentes raisonnables? A l'encontre on pourrait dire aussi que toute prospective ne fait que prolonger en les grossissant notre ignorance ou notre incompréhension du présent. Mais à tout prendre, en dépit de ses incertitudes, ce genre difficile vaut mieux que les prédictions des couturiers et astrologues.

Le lecteur pourrait aussi se demander s'il est légitime de parler de l'islam. J'avais un professeur (G. Delanoue) qui disait : "*Je n'ai jamais vu passer l'islam dans la rue : l'islam n'existe pas, il n'y a que des musulmans*". Il y a tant de formes de l'islam, en des pays si différents, que toute généralisation est une folie.

Tout en tirant le chapeau devant ce souci méthodologique d'éviter "l'essentialisme", il faut ajouter que, pour les musulmans, l'islam existe. Ils le font vivre en le pratiquant, en le défendant, en le prêchant... Il existe incontestablement un concept commun (peu importe s'il n'est pas scientifique, ou s'il est élastique, ou idéologique), dont se réclame un bon milliard d'individus.

Premières réflexions

Idéologie. Les religions sont comme les idéologies, increvables. On a mon-

tré mille fois la perversité du nazisme, il n'empêche qu'il y a toujours des nazis. Et dans l'ordre religieux, même les religions que l'on croyait mortes et enterrées, comme les paganismes, n'en finissent pas de renaître. Le sociologue a toujours été frappé par l'indépendance des idéologies par rapport aux structures. En tout cas le sociologue ne pourra manquer de nous dire que l'islam a un avenir, comme toutes les religions, comme toutes les pensées invérifiables ("*infalsifiable*" diraient les Anglais, après Popper).

Dans cet ordre d'idées, l'historien ne peut que constater la vitalité de l'islam. Sa progression, depuis le Moyen âge est quasi ininterrompue. S'il a perdu l'Espagne à la fin de cette époque, il a conquis les Balkans en même temps. S'il a perdu lesdits Balkans au XIX^e siècle, il n'a cessé de s'étendre en Afrique et en Asie avant et après. S'il a été colonisé au XX^e, il immigre en masse en Europe, en Amérique, y faisant bon an, mal an, un certain nombre de conversions... Certes les autres religions ont aussi progressé, mais dans le paysage religieux, l'islam tient bien sa place, et il y a maintenant plus de musulmans que de catholiques dans le monde. L'islam est-il encore en expansion? Ali Merad mettait en garde les musulmans contre leur optimisme : a-t-on réellement tenu compte du croît naturel? L'islam progresse-t-il à taux corrigé? Ne fait-il pas face à une sécularisation galopante, ce qui signifie de nombreux départs "sur la pointe des pieds" ?

Sécularisation. C'est cette tendance à tout voire de manière "moderne", c'est-à-dire scientiste. En France, même les plus incultes, quand on leur demande leur avis dans un quelconque micro-trottoir, cherchent à donner une explication scientifique aux comportements et événements; c'est le stress, c'est un phénomène de société, c'est induit par la banlieue, par la mondialisation, la tribalisation, etc.. Le vocabulaire à la mode n'en finit pas de porter ce scientisme banal. La volonté de Dieu a disparu des mœurs, ce sont les inégalités, l'exclusion, les statistiques, les charismes, etc.. qui la remplacent. Dans les pays islamiques aussi, surtout chez les élites cultivées, les "*bismi-l-Lâh*", "*al-hamdu li-l-Lâh*", les "*in cha'a l-Lâh*"¹ ont tendance à se faire de plus en plus rares.

En Occident, on ne se rend pas compte de ce phénomène, au contraire, on a peur de l'islam et des islamistes. La presse écrite et parlée exagère tout jusqu'à la caricature. Après le péril brun, le rouge, puis le jaune, on a droit maintenant au péril vert, l'islam. Si les Iraniens semblent s'assagir, les islamistes ne

¹ "*bi-smi-l-Lâh*". (au nom de Dieu) se dit avant d'entreprendre toute bonne action : "*al-hamdu li-l-Lâh*" (louange à Dieu), se dit après toute bonne nouvelle : "*in cha'a l-Lâh*" (si Dieu veut) se dit chaque fois qu'on projette de faire quelque chose.

cessent de faire parler d'eux, à commencer par ceux d'Algérie. L'Algérie si proche, si souffrante, si tristement aimée. L'Algérie semble avoir échappé au sort de l'Afghanistan, à un scénario catastrophique, que pour tomber sous la coupe d'une mafia de militaires incompetents.

Scénario, scénarios ou scenarii. Il semble bien que dans l'inconscient des journalistes (politologues véritables pour certains), trois scénarios soient possibles. D'abord le scénario afghan (ou catastrophique), c'est le scénario 1. Puis le scénario idyllique : Ah ! comme on voudrait que les musulmans deviennent "normaux", modernes, laïcs, c'est le scénario 2. Mais ce sont des scénarios improbables, car trop exclusifs. Ils servent surtout à faire comprendre le troisième, le plus probable, qui est le mélange des deux (scénario 3).

Premier scénario : l'intégrisme l'emporte

L'intégrisme est une réaction extrémiste contre la sécularisation. Plutôt que de faire des concessions à l'air du temps, on décide de n'en faire aucune, et même de reprendre ce qui a été cédé. Dans le cas de l'islam, l'intégrisme se distingue par sa volonté de restaurer la loi islamique ancienne, c'est-à-dire de renouer avec le régime du califat (non démocratique), avec le statut personnel le plus rétrograde (polygamie, enfermement de la femme), avec un droit pénal appliquant les châtiments du Moyen âge (amputation de la main du voleur, lapidation des adultères, fustigation des buveurs d'alcool...) et avec la mise en application d'un principe de discrimination religieuse aussi bien à l'intérieur (statut de citoyen de seconde zone pour les non-musulmans) qu'à l'extérieur (*jihâd* compris dans le sens étroit de guerre sainte, ou, au moins, refus de tout contact avec ce qui n'est pas musulman).

Les conséquences d'une telle attitude si elle venait à triompher seraient probablement :

- la ghettoïsation politique et économique des musulmans, ce qui amènerait une involution de leur développement, et qui en ferait définitivement les jouets des impérialismes américains et européens;
- la stérilisation de la pensée, religieuse notamment, du fait de l'intégrisme, du psittacisme, du terrorisme intellectuel. Le discours musulman deviendrait de plus en plus exotique par rapport au monde actuel favorable à la liberté de la recherche, au dialogue, au métissage culturel;
- le retour aux comportements sociaux du Moyen âge, du fait de la restauration de la loi islamique ancienne, véritable repoussoir de l'islam. Le monde des Talibans fait horreur;
- il ne s'ensuivrait pas nécessairement la raréfaction des conversions, comme on pourrait l'affirmer en arguant que l'opinion mondiale est hostile aux impé-

rialismes religieux, à la pensée fermée, aux mœurs austères et injustes. Elles se produiraient toujours. L'islam intégriste recrute, comme le font les sectes les plus étranges, cherchant les âmes déboussolées qui en ont assez de la liberté, qui veulent une doctrine, des maîtres, une direction, un tarif bien net pour le bien et le mal. La simplicité de l'islam sera toujours un refuge : le droit y joue un rôle essentiel, tout y est classé, l'homme n'a plus à affronter le stress du choix, le plus usant nerveusement selon les psychologues.

Deuxième scénario : le modernisme l'emporte

Les modernismes sont les musulmans chers au cœur des Occidentaux (et probablement au cœur de tous les non-musulmans). Ce sont des gens "comme les autres", qui sont "intégrés", démocrates et de bonne compagnie. Ils n'hésitent pas à boire un pàstis avec les collègues, ils ne font pas d'histoire au restaurant sur la viande "*halâl*" et surtout ils ne tiquent pas si leur sœur a un amoureux qui n'est pas musulman. Pour eux le message de l'islam existe toujours mais il ne faut pas le comprendre à travers l'exégèse littéraire et juridique du Moyen âge, au contraire il faut le comprendre en fonction de la mentalité scientifique et démocratique de notre époque. Pour eux le droit musulman évolue ou doit évoluer, et il est inadmissible de laisser le pouvoir à n'importe quel potentat oriental, stupide d'enfermer les femmes qui sont aussi intelligentes que les hommes, criminel de continuer à couper les mains des voleurs, incohérent de pratiquer une quelconque discrimination religieuse chez soi et de récriminer contre elle chez les autres.

Les conséquences d'une telle attitude, si elle venait à triompher, seraient probablement les suivantes :

- les Etats musulmans signeraient toutes les conventions internationales, admettraient la démocratie et les droits de l'homme, produiraient un droit moderne, et auraient une réelle influence dans le concert des nations ;
- ils admettraient la liberté religieuse à l'intérieur de leurs frontières, car ils auraient compris que c'est la base de la démocratie, ce qui entraînerait le renforcement des minorités chrétiennes et peut-être juives, l'apparition de minorités bouddhistes, hindoues, mais surtout une forte proportion d'athées. Le pluriconfessionnalisme étant d'ailleurs un phénomène universel qui les atteindrait sans les diminuer, ni plus ni moins que les autres ;
- la liberté d'expression, la confrontation des idées et des religions, la participation à toutes les manifestations de la pensée internationale, conduiraient à un renouveau de la créativité musulmane, qui serait dès lors à même de faire triompher de nouvelles idées, apportant sa pierre à l'édifice commun. La recherche serait intense en matière historique, théologique, juridique ; de nouvelles exégèses scientifiques du Coran, du droit, de la littérature

re apparaîtraient. Déconstruisant le passé, les musulmans bâtiraient un nouvel avenir ;

- les conversions à l'islam se multiplieraient, l'islam devenant un mode de vie tout à fait tolérable, acceptant les intermariages, le métissage culturel. Le musulman ne se distinguerait pas dans la société occidentale ni plus ni moins que le juif : des gens normaux, qu'on est surpris de rencontrer parfois avec un déguisement religieux lors de certaines fêtes familiales, mais qui en dehors de cela ne font pas parler d'eux ;

- le risque de ce scénario serait la dilution de l'islam dans la mentalité commune, l'identité islamique ne se maintenant plus que par des aspects folkloriques, couscous et djellaba certains jours, les grands vainqueurs étant finalement l'athéisme pratique et le scientisme diffus. A vrai dire si ce stade est atteint, il en serait probablement de même pour toutes les autres religions et identités, et le problème ne serait donc pas si grave.

A ce tableau idyllique, aussi improbable que le scénario catastrophique, opposons la dure réalité du troisième scénario.

Troisième scénario, le plus probable : l'islam se divise

Les deux islam-s qui coexistent déjà assez mal s'opposeraient de plus en plus jusqu'à la rupture. Apparaîtraient alors deux groupes d'Etats, les uns intégristes, les autres modernistes, chaque bloc ayant les caractéristiques décrites dans les scénarii 1 et 2. Toutefois, dans les Etats ouverts, de fortes minorités intégristes continueraient d'agir, mais seraient probablement marginalisées. Cependant l'affrontement aurait, en lui-même, des conséquences :

- les Etats ouverts seraient condamnés à se rapprocher encore de l'Occident. Les autres Etats, affaiblis par leur stratégie extrémiste, seraient obligés de chercher des alliances et ne pourraient qu'être manipulés par les puissances occidentales, rivales entre elles. Il s'ensuivrait que les Etats musulmans chercheraient toujours à se déstabiliser mutuellement, la situation instable (coups d'Etat, massacres) perdurerait ;

- du fait des crises politiques, la démocratie aurait du mal à se frayer un passage et le système des dictatures (islamistes ou anti-islamistes) aurait encore de beaux jours devant lui. De plus, pour "couper l'herbe sous les pieds des islamistes" les Etats ouverts seraient tentés de faire de la surenchère islamique, "*faisant de l'intégrisme pour combattre l'intégrisme*" (Charfi). Comme en Algérie, le choix risquerait de se limiter à deux dictatures. Il ne serait pas question alors de liberté religieuse, ni de liberté d'expression, etc.

- une bonne partie des élites musulmanes ne pourrait que se résigner à émigrer en Occident où elle pourrait s'exprimer, mais sans pouvoir toucher les masses musulmanes de leur pays d'origine. Comme les intégristes en feraient

autant pour rallier les masses musulmanes émigrées, le combat intellectuel serait transporté en Occident ;

- la fuite vers l'athéisme et les autres religions serait intense, plus intense au fur et à mesure que l'intégrisme d'Etat s'étendrait. La progression des religions nouvelles, intégrant l'islam semblerait inévitable. La foi béhaïe (une hérésie modernisante de l'islam) est, selon ses partisans, la religion qui progresse le plus vite dans le monde. C'est une religion qui marque d'une certaine manière la fin de l'islam traditionnel. Mais le plus clair résultat serait l'existence de deux islam-s, l'intégriste et le moderniste, les versions intermédiaires (traditionnelles ou réformistes) étant condamnées à choisir leur camp.

Mais, dira le lecteur critique (et il a bien raison de l'être), le scénario 3 fonctionne déjà sous nos yeux, il est déjà en place ! Ce n'est rien d'autre que le prolongement de ce qui existe en plus exagéré, plus caricatural ! Tout ceci est simpliste, naïf, et n'a rien de scientifique.

Bien sûr, ne l'avais-je pas dit d'emblée ? L'avenir est à Dieu, tout le monde le sait.

Hervé BLEUCHOT

Libéralisme et amour du prochain

Par Philippe CHALMIN

L'horreur économique est l'horreur totalitaire. Beaucoup de religieux voulant éviter la première tombent dans la seconde. L'auteur étonnera bien des esprits mal informés en expliquant que l'amour du prochain est au cœur de la démarche libérale.

Non, cher lecteur, il n'y a pas de coquille dans le titre de cet article ! C'est bien de libéralisme et d'amour du prochain que nous voudrions ici vous entretenir. Certes ce sont là deux concepts que l'on aurait plutôt l'habitude d'opposer et il suffit de se plonger dans l'abondante littérature traitant de "l'horreur économique" ou de lire quelques périodiques bien ciblés comme *Le Monde diplomatique* pour s'en convaincre. Par ailleurs le libéralisme – dans sa dimension économique – appartient au champ de l'économie alors que l'amour du prochain relève du champ de la morale et le plus souvent de la spiritualité. Sur ce dernier point, force est de constater que les grandes religions, ou en leur sein leurs exégètes économiques, n'ont du libéralisme qu'une vision plutôt négative. A entendre certaines interprétations même, le libéralisme correspondrait à un véritable "empire du Mal" que n'hésitent pas à fustiger nombre de responsables religieux. Il est vrai qu'une certaine confusion règne quant au vocabulaire utilisé et qu'il faut dans un premier temps définir ce que nous appellerons libéralisme.

Le libéralisme expliqué aux clercs

En matière de systèmes économiques, la palette de l'expérience historique est très large. Elle va du plus libre au plus totalitaire. Le plus libre correspond à un système au sein duquel l'ensemble des rapports économiques entre les hommes est réglé par la logique de l'économie de marché, par la seule loi de l'offre et de la demande, par la fameuse "main invisible" du marché, chère à Adam Smith. Réduit à sa plus simple expression l'Etat doit "laisser faire" selon l'expression des libéraux du XIX^e siècle. Cet état de nature du libéralisme correspond à peu près à ce que l'on a connu dans le monde occidental vers

le milieu du XIX^e siècle. A l'opposé on trouve les systèmes totalitaires dans lesquels l'Etat – ou le souverain – monopolise toutes les formes d'activité. On pense à l'URSS ou à la Chine, au stalinisme et au maoïsme, mais l'histoire nous livre bien d'autres exemples de l'absolutisme économique (l'Egypte des Lagides – les Ptolemées successeurs d'Alexandre – en est probablement l'un des plus frappants) ou même de l'utopie communiste à l'image des réductions jésuites au Paraguay et de quelques autres théocraties.

Mais entre ces deux extrêmes, que de subtiles variantes, que de "modèles", entre la social-démocratie de marché à l'allemande ou à la suédoise et le "libéralisme anglosaxon" revisité par Margaret Thatcher et Ronald Reagan. Une pincée supplémentaire d'état, une dose d'intervention publique, un doigt de régulation, ou mieux de nationalisation, ou bien à l'inverse quelques privatisations, et l'on passe du libéralisme social au socialisme de marché ! Mesurés à l'aune des pères fondateurs du XIX^e siècle, comme le landais Frédéric Bastiat, dont les paradoxes viennent d'être réédités, on est bien loin du libéralisme pur et dur et la plupart des pays développés pratiquent en réalité un libéralisme bien tempéré par l'héritage de leur histoire. A l'échelle internationale, celui des marchés comme celui des institutions, il y a – de facto – beaucoup plus de "laisser faire" mais plus par carence que par doctrine !

Où s'arrête donc le libéralisme, où commence le socialisme, quelles sont les frontières de cette "troisième voie" à la mode blairiste, convenons qu'il y a là maintes incertitudes tant dans le vocabulaire que dans la pratique. Qu'est-ce au fond que le libéralisme au début du XXI^e siècle ?

Hasardons une définition : le libéralisme dans le champ économique correspond à l'utilisation la plus large possible de l'économie de marché reposant sur des fondements comme la propriété privée, le profit et le dynamisme entrepreneurial. C'est donc la logique de l'offre et de la demande appliquée aux biens et services, le primat de l'initiative privée par rapport aux exigences publiques. Ceci étant ce ne peut être le retour à un "laisser-faire" mythique dans lequel la somme de nos égoïsmes contribuerait au bien commun. Si le libéralisme doit permettre la libération des énergies de création motivées par la recherche du profit individuel, l'Etat ne peut être absent d'un modèle libéral et ce à deux niveaux. D'une part, un marché quel qu'il soit ne peut fonctionner sans régulations, sans règles ni gendarmes. Libéralisme ne veut pas dire loi de la jungle : au contraire même, la théorie de la concurrence parfaite suppose l'égalité parfaite des acteurs du marché. Il faut donc une autorité pour faire respecter cette égalité, pour combattre les abus de position dominante, pour contrôler le respect des engagements. Consubstantiel au libéralis-

me, il y a une véritable économie de la régulation dont on commence à peine à découvrir les subtilités en France. Autant, on peut estimer que ce rôle de régulateur est à peu près tenu à l'échelon national – au moins dans les pays développés, autant à l'échelon international il demeure cruellement absent ; il n'y a en effet guère de gendarmes sur les marchés financiers internationaux, les paradis fiscaux prolifèrent, même à l'intérieur de l'Union européenne (de Monaco à Jersey) et les trafics les moins avouables y gagnent toute légitimité. Ne confondons pas libéralisme et cette face la plus sordide de la mondialisation. On voit qu'il y a là un vaste chantier qui revient en fait à la création d'un régulateur économique mondial dont le FMI, la Banque Mondiale ou la BRI ne sont que d'imparfaites ébauches.

Mais l'Etat dans un système libéral à une deuxième fonction : celle d'être le garant de l'égalité. La théorie économique de la concurrence parfaite suppose, on l'a vu, une parfaite égalité des acteurs. Or le marché est en lui-même un redoutable facteur d'inégalités : de richesses mais aussi de ces chances que sont l'intelligence (des choses comme des êtres) ou l'éducation. Il est de la responsabilité de l'Etat de corriger, autant que faire se peut – ces inégalités, d'assurer les transferts nécessaires pour donner à chaque homme le sentiment de son égalité et surtout de sa dignité. Comment ne pas reprendre là l'admirable expression de Jean-Paul II dans *Centesimus Annus* : "*Avant toute logique des échanges à parité de marché, il est un dû à l'homme parce qu'il est homme, en raison de son éminente dignité*". Ceci légitime bien sûr les fonctions centrales de ce que l'on appelle aujourd'hui l'Etat-providence. Remarquons que, si, là aussi, l'expérience à l'échelle nationale dans les pays développés a donné des résultats relativement satisfaisants, à l'international et au cœur de la mondialisation la notion d'égalité reste une douce plaisanterie. Au contraire même les inégalités entre le "Nord" (image des pays occidentaux) et le "Sud" (où l'on retrouve toutes les banlieues de la planète) n'ont cessé d'augmenter, plus encore d'ailleurs sur un plan culturel et social que matériel¹.

La "main invisible" du libéralisme et de l'économie de marché est donc bien aveugle ! L'Etat – au plan national mais aussi mondial, ce qui est beaucoup plus difficile – doit intervenir pour donner au marché à la fois ses limites et ses règles. C'est là un rôle subtil que nos démocraties ont bien du mal à décliner. A trop en faire l'Etat étouffe l'initiative, réduit toute la dynamique entrepreneuriale qui fait la richesse de l'économie de marché. L'Etat à lui seul

¹ Le PIB *per capita* d'un habitant de bidonville du Tiers Monde est plus élevé que celui du paysan indien ou africain. mais lequel est le plus heureux ?

ne peut – et ne doit même pas – corriger tous les déséquilibres car il risquerait d'en créer bien d'autres. C'est là d'ailleurs une illusion que bien des religions ont entretenue.

Une approche religieuse de l'économie

Confrontées aux problèmes économiques, les grandes religions ont hésité entre deux positions opposées que l'on peut caricaturer de manière un peu simpliste entre "Tais toi et prie, mon royaume n'est pas de ce monde" et "Tout homme est un frère, nous devons agir". A la première catégorie appartiennent tous les courants spirituels qui n'ont pas à proprement parler de message économique : les religions orientales comme le bouddhisme, l'hindouisme, le shintoïsme ou le confucianisme (si ce dernier peut être considéré comme une religion...), le christianisme orthodoxe, quoique la place de l'Etat, au travers du cesaro-papisme y soit considérable, et puis toutes les religions animistes. A l'inverse, deux religions majeures ont cherché à codifier la relation entre l'homme et la société y compris dans le champ économique : l'islam et le judaïsme. A partir de la Bible et surtout de la Torah, le judaïsme offre un système si complet que les juifs eux-mêmes n'en parlent que comme un idéal presque messianique : au judaïsme on doit les idées d'années sabbatiques (la remise des dettes) ou de jubilé (la redistribution des richesses en fonction des besoins), mais qui ne furent en réalité jamais mises en pratique puisque le judaïsme s'est toujours situé – jusqu'à la fondation de l'Etat d'Israël – comme une culture minoritaire. De toutes les grandes religions l'Islam est celle qui, à partir du Coran et de la Sunnah, a le mieux codifié les rapports économiques et sociaux et a inventé une véritable théocratie économique : de l'interdiction du prêt à intérêt à l'obligation de l'aumône en passant par le gouvernement des clercs, l'Islam offre l'expérience la plus accomplie d'une spiritualité dominant – au moins en théorie – le champ économique et social. On doit cependant constater que les expériences les plus abouties, de l'Iran à l'Afghanistan n'ont pas été de francs succès en la matière.

A lui seul, le christianisme résume toutes ces contradictions. Comme on l'a vu l'orthodoxie n'a pas à proprement parler de discours économique puisque l'approche économique y est sujette au mariage étroit entre le spirituel et le temporel, le chef de l'Etat occupant en même temps des fonctions théocratiques avec toutes les limites que peut en offrir la Russie des tsars. Longtemps par contre le protestantisme put être considéré comme la religion libérale par essence. La double traduction de "*Beruf*" par Luther, à la fois profession et devoir, explique en partie le primat donné à la réalisation professionnelle, au "devoir" du succès économique, à une véritable éthique de la réussite que l'on retrouve dans les Provinces unies du XVIII^e siècle ou en Amérique

quelques décennies plus tard. Il suffit parfois de contempler quelques tableaux de Vermeer pour comprendre cet éloge silencieux du travail, et bien sûr du profit. Ceci explique aussi, comme on le verra, le rôle pionnier joué par les protestants dans le domaine caritatif. Quant au catholicisme il est probablement celui des grands systèmes religieux qui a le plus hésité entre l'absolutisme et l'utopie : utopie chez Thomas More ou dans les réductions jésuites du Paraguay, absolutisme dans les "États du Pape" et chaque fois que l'Eglise fut tentée de tenir le glaive. A la différence de l'Islam, le catholicisme ne s'est jamais doté d'une théorie économique et il a même refusé l'idée qu'il puisse y avoir en son nom une "troisième voie" entre libéralisme et socialisme. Il existe pourtant une doctrine "sociale" (c'est-à-dire souvent économique) de l'Eglise faite de subtils cheminements, de non-dits et de silences, de reconnaissance des bienfaits de l'économie de marché – mais avec un siècle de retard – et de phrases elliptiques pour en condamner les excès. Au fond malgré quelques théologiens engagés, héritiers de Thomas d'Aquin, le catholicisme est passé la plupart du temps à côté des réalités économiques et sociales et, par exemple, la construction de l'Etat-providence – dans les années d'après-guerre – ne lui doit pas grand chose.

La dimension spirituelle n'est pas pour autant étrangère au choix des modèles du libéralisme : islam, orthodoxie, catholicisme et confucianisme se retrouvent ainsi dans des systèmes donnant une place centrale à l'Etat dans toutes ses fonctions d'intermédiation. A l'inverse le protestantisme mais aussi l'hindouisme privilégient l'individu et ses champs de compétence. La structure même des organisations des "églises" est d'ailleurs une assez bonne illustration de ces choix, les modèles hiérarchiques comme le catholicisme romain ou l'islam chiite – et même le bouddhisme tibétain – se sont en général accommodés d'Etats puissants et ont marqué peu de goût pour l'approche libérale. Par contre là encore le protestantisme se distingue par le caractère beaucoup plus décentralisé de son organisation, mais on pourrait en dire tout autant de l'islam sunnite sans parvenir pour autant aux mêmes conclusions.

En fait, en dehors des deux religions ayant spécifiquement une approche économique (islam et judaïsme), laquelle est dans les faits bien souvent détournée, la plupart des autres spiritualités ne se préoccupent des problèmes d'économie et de société qu'à partir d'une exégèse fortement marquée par leur environnement. On ne s'étonnera pas de retrouver la grande majorité des "religieux" dans le camp des critiques du libéralisme de ces dernières années. Il y a là beaucoup d'incompétence face à des logiques complexes et mal connues, un certain aveuglement et une extraordinaire capacité d'oubli des erreurs du passé et puis aussi une plus grande sensibilité aux pauvres et

aux exclus, une plus grande perception d'inégalités accrues du fait, peut-on dire, de l'hégémonie libérale. Dans toutes les religions, le "pauvre" est le plus proche de Dieu, celui qu'il faut aider et soutenir. Comment ne pas condamner ce libéralisme vécu au contraire comme un encouragement permanent à l'égoïsme. L'incompréhension ne peut être que totale. Et pourtant...

L'amour du prochain au cœur de la démarche libérale

Nous avons brièvement croqué un peu plus tôt les conditions et limites du libéralisme : une efficacité économique prouvée comme le montre l'histoire des grandes révolutions industrielles mais des conditions de fonctionnement "idéales" qui réclament à la fois un Etat - ou une autorité - garant de la transparence et de l'équité mais aussi de l'égalité des chances et des dignités. On a vu aussi que si l'Etat cherche à en faire trop, les risques de paralysie augmentent rapidement. Le marché est efficace mais aveugle ; l'Etat peut être *benevolent* mais paralysant. Peut-on se limiter à "*cet aveugle et à ce paralytique*" ? Ce réalisme est bien loin de l'utopie libérale. Pour le transcender il faut donc introduire en son cœur l'amour du prochain. L'individu doit être capable de substituer sa "charité", sa main tendue vers l'autre aux lourdeurs des transferts publics. Entre des hommes au cœur sec, le libéralisme aboutit bien à l'horreur économique et si l'humanité était ainsi faite, il serait assez logique de se tourner vers des systèmes socialistes au sein desquels l'Etat assure et centralise la charge de toutes les solidarités. Mais justement le libéralisme est une utopie positive qui suppose les hommes capables de bonté et d'amour, capables de donner plus parfois qu'ils n'ont reçu. L'amour du prochain est donc consubstantiel au libéralisme, il en est un des piliers au même titre que le marché et l'Etat. Il n'est pas étonnant que la société qui, sur la longue période, a pratiqué l'une des formes les plus abouties – quoique encore imparfaite – du libéralisme, les Etats-Unis, soit aussi celle où le maillage associatif et caritatif, où les prises de responsabilité dans la communauté sont les plus marquantes comme ont pu le remarquer tous les voyageurs, de Tocqueville à nos jours. L'individu ne peut y échapper à ses responsabilités, à son devoir de solidarité. Bien sûr, les excès et les inégalités sont encore criants et le dosage subtil entre l'Etat et l'individu peut apparaître plus équilibré dans d'autres modèles, en Allemagne ou en France. Mais tout oubli de l'homme, de son besoin de recevoir mais surtout de sa capacité à donner, plonge à court ou moyen terme dans l'horreur totalitaire.

Ainsi plutôt que de condamner de manière un peu aveugle le libéralisme, les spiritualités devraient au contraire s'en rapprocher. Celles qui font de l'aumône une obligation (islam, judaïsme) codifient au fond l'amour du prochain.

Ne faut-il pas aller plus loin et le mettre au cœur de nos sociétés libérales. Car seule cette "charité" pourra donner à tous l'espérance nécessaire.

Certains critiques peuvent voir dans cette approche une tentative de récupération des solidarités privées et au fond une sorte d'aveu d'impuissance. Ils préfèrent des systèmes plus "carrés" où tout est prévu, où chaque chose est codifiée, où l'on peut tout planifier. Mais n'est-ce pas là un aveu aussi mais cette fois-ci de pessimisme, de réalisme diraient les plus cyniques. Celui qui a la foi est porteur d'espérance et de confiance. Ses moments de doute le renforcent encore dans cette approche positive du salut. Seule une société libérale peut offrir le champ nécessaire au merveilleux projet de Dieu pour les hommes.

Entre l'aveugle et le paralytique, seul l'amour du prochain peut montrer la voie.

Philippe CHALMIN

La religion vue par **PASCAL**

Cette religion, si grande en miracles, - saints, purs, irréprochables, savants et grands témoins, martyrs, rois (David) établis, Isaïe prince du sang, - si grande en science, après avoir étalé tous ses miracles et toute sa sagesse, elle réproouve tout cela, et dit qu'elle n'a ni sagesse ni signes, mais la croix et la folie.

Car ceux qui, par ces signes et cette sagesse, ont mérité votre créance, et qui vous ont prouvé leur caractère, vous déclarent que rien de tout cela ne peut nous changer, et nous rendre capables de connaître et aimer Dieu, que la vertu de la folie de la croix, sans sagesse ni signes, et non point les signes sans cette vertu. Ainsi, notre religion est folle, en regardant à la cause effective, et sage, en regardant à la sagesse qui y prépare.

Notre religion est sage et folle : sage parce qu'elle est la plus savante, et la plus fondée en miracles, prophéties, etc. ; folle, parce que ce n'est point tout cela qui fait qu'on en est. Cela fait bien condamner ceux qui n'en sont pas, mais non pas croire ceux qui en sont : ce qui les fait croire, c'est la croix, ne evacuata sit crux. Et ainsi saint Paul, qui est venu en sagesse et signes, dit qu'il n'est venu ni en sagesse ni en signes : car il venait pour convertir. Mais ceux qui ne viennent que pour convaincre peuvent dire qu'ils viennent en sagesse et en signes.

Extrait de *Pensées* – 827 et 828.

La laïcité et les religions, du minimum vivable au maximum cordial

par Jean-Pierre MIGNARD

La laïcité est bonne, mais il ne faut pas craindre d'en abuser, si elle reste fermée. Une laïcité ouverte pacifie la démocratie et amortit le choc des civilisations.

La fin du face-à-face entre le catholicisme français et la République, l'existence de plusieurs religions sur le sol français, les engagements internationaux de la France, et notamment au sein du Conseil de l'Europe, modifient de façon substantielle les relations entre l'Etat, les personnes et les religions.

La loi de 1905 avait, dans un climat marqué par l'affrontement, mis un terme aux relations particulières avec une religion, le catholicisme, majoritaire et dominante en France depuis Clovis, sauf la courte parenthèse révolutionnaire. Et encore, durant celle-ci, la constitution civile du clergé confiait-elle aux prêtres du culte catholique un statut que n'avaient pas les autres religions.

La République, au nom de la liberté de conscience qu'elle assurait, se donnait la mission de garantir le libre exercice des cultes, dans l'intérêt de l'ordre public. L'Etat organisait par la même loi ses relations patrimoniales avec les Eglises. La mise à disposition des lieux est gratuite. Il n'y a pas de discrimination entre les cultes. N'oublions pas cependant qu'alors deux seules religions existaient en dehors de la religion catholique, et elles sont minoritaires en nombre de fidèles, le rameau protestant du christianisme et le judaïsme.

Quel est le bilan ? Quoiqu'en disent certains, et malgré la brutalité des méthodes utilisées lors des inventaires au début du siècle, il est bon. La France a su créer un modèle original et durable qui a permis la coexistence des religions et une stabilité entre le catholicisme et la République. L'engagement

des chrétiens républicains autour de Sangnier et du *Sillon*, la confirmation de celui-ci dans la résistance avaient façonné l'image nouvelle d'un catholicisme de progrès, démocratique et affranchi des contraintes de la tradition. Le Concile Vatican 2 finit d'intégrer l'Eglise catholique au sein des grandes démocraties modernes.

Alors à quoi bon continuer si l'on conclut que le bilan est positif? Disons que la loi de 1905 a posé les bases du minimum vital entre l'Etat et les religions mais qu'aujourd'hui se pose la question du maximum cordial. Expliquons-nous.

Sur le plan des relations interpersonnelles à quoi peut conduire la laïcité : au respect des autres, tout simplement. La loi ne demande rien d'autre. Rien n'empêche de plus un agnostique de chercher des sources humanistes dans une religion, il sera assuré d'en trouver. Les Révolutionnaires de 1789 fournissent des exemples abondants dans ce sens. Rien n'empêche un croyant de trouver dans l'attitude d'un religieux d'une autre appartenance ou d'un agnostique le signe de l'existence de Dieu. Les exemples abondent aussi dans le même sens.

Lisons les derniers pages bouleversantes de *Rue de la Liberté* d'Edmond Michelet.

Ce qui est vrai pour les individus peut autant l'être pour les sociétés. Les religions constituent de grandes communautés d'appartenance. Elles ne sont pas exclusives pour leurs membres d'appartenance à d'autres communautés. Les croyants peuvent se diviser sur d'autres segments de vie sociale, par exemple politiques ou culturels; il n'empêche qu'en tant que tels ils représentent une strate d'organisation de la société. Les pouvoirs publics doivent protéger leurs droits tout en veillant à ce qu'ils ne les outrepassent pas et dans le respect de l'ordre public.

Ainsi ce n'est pas sur le plan des lois que la question d'une nouvelle laïcité se pose, une laïcité ouverte, mais sur le plan des pratiques. En effet, le minimum vital étant respecté, le maximum cordial demande plus. Il justifierait notamment la recherche systématique d'un dialogue sur toutes les questions susceptibles de concerner la vie de la société et la mise en oeuvre des lois; non pas pour soumettre celles-ci à la censure des communautés religieuses mais pour prendre leur avis et le faire évoluer en tant que de besoin. Le PACS a montré combien les blocages restaient forts dans les Eglises. Ayant milité pour le PACS, comme pour l'homo parentalité, je sais aussi qu'il est possible

de faire accepter sinon l'idée, du moins sa légitimité au sein des institutions religieuses, dans tous les cas de réduire les effets de diabolisation. Sur de nombreux sujets, je pense à la recherche génétique, leur avis sera précieux. On définirait ainsi un principe de consultation.

Autre possibilité de laïcité ouverte, l'enseignement de l'histoire et des doctrines religieuses au sein de l'école publique. Peu importe qu'un enseignant agnostique enseigne les thèses de Luther, ou un catholique le sens des sourates du Coran. On ne s'interroge d'ailleurs pas si un enseignant juif et pieux ait à enseigner en classe de philosophie l'existentialisme athée de Jean-Paul Sartre. L'important c'est que cela soit connu, débattu, et donc transmis. C'est la condition pour un jeune musulman de comprendre pourquoi son copain juif partira tôt le vendredi soir pour Shabbat et un jeune catholique pourquoi sa copine musulmane ne déjeunera pas pendant le Ramadhan. Cela s'appelle connaître l'autre, dans sa diversité concrète. C'est la condition pour un jeune agnostique de connaître toutes les religions présentes sur le sol commun et de confronter ses convictions philosophiques avec tous les autres. La laïcité, pour être ouverte, doit prendre acte de la nature une société définitivement polymorphe. On définirait ainsi un principe de connaissance.

N'ayons donc pas peur. Il restera aux Eglises cependant à franchir un pas, celui de leur reconnaissance mutuelle, ce qui s'appelle l'œcuménisme, forme de laïcité spécifique au monde religieux, de dialoguer sans oukases avec la société, de s'ouvrir à leur tour sur la diversité de leurs fidèles. La démocratie n'est certes pas la communion. Mais la seconde, comme la grâce, est surabondamment donnée à la première. Dans la vie des sociétés comme dans la vie des Eglises.

Une montagne s'escalade en cordée.

Jean-Pierre MIGNARD

1951 : l'année de la rupture

par Jean-Pierre PRÉVOST

*L'histoire ne se construit pas sur des fractures anciennes. Mais celles-ci
l'amènent parfois à boiter. Laïcité et christianisme, les deux livres
de la blessure sont refermés : ne les rouvrons pas !*

Dans un pays féru de célébrations en tous genres, il peut paraître étonnant que soit passé inaperçu l'anniversaire de la loi électorale des apparentements au 9 mai 1951.

Cinquante ans après, il apparaît en effet que le vote de cette loi et les circonstances qui l'entourèrent allaient sceller définitivement le sort de la IV^e République, qui sept ans après disparaîtrait dans la confusion.

On imagine mal aujourd'hui, l'état du monde et de notre pays cette année-là. Tel un rouleau compresseur, le communisme soviétique sous la poigne de fer de Staline tentait d'accroître son empire, allié au communisme chinois triomphant. Après que l'armée rouge ait soumis sous son joug toute l'Europe de l'Est, un nouveau conflit avait éclaté en juin 1950 en Corée, laquelle faillit être emportée toute entière.

Il s'en fallut de peu qu'un nouveau conflit mondial n'éclate. Seule la fermeté du président Truman permit d'éviter le pire - l'extension du conflit à la Chine de Mao - le président américain révoquant courageusement son proconsul en Asie, le général Mac Arthur (avril 1951) sur le point de lancer ses troupes à l'assaut du sanctuaire chinois qui servait de base arrière aux communistes coréens.

A la même époque, le sénateur Mac Carthy engageait une véritable chasse aux sorcières qui laisserait longtemps des traces dans les milieux intellectuels et artistiques américains suspects de sympathies pro-communistes et qui ne sera stoppée qu'en 1954.

La France, elle-même, dont la reconstruction était loin d'être achevée après les ravages de la guerre, était doublement affectée par ce climat de tension internationale, en Europe et en Asie : guerre d'Indochine et réarmement allemand divisaient les partis politiques et l'opinion, peu préparée par ailleurs à comprendre le vaste mouvement de décolonisation qui touchait tous les empires coloniaux bâtis par les vieux pays européens.

Mais notre nation était surtout agitée par une querelle politique majeure. Le Général de Gaulle s'était lancé dans l'arène en 1947, en fondant le RPF. Il avait remporté haut la main les élections municipales cette année-là (40 % des voix dans les communes de plus de 2500 habitants), puis les élections au Conseil de la République, qui n'avait pas encore récupéré son titre de Sénat. Il s'opposait bien sûr à la Constitution de 1946 mais aussi au régime des partis et à la construction européenne combattue également par les communistes qui depuis 1947 menaient une guerre sans merci contre les gouvernements de Troisième Force où se retrouvaient "condamnés à vivre ensemble" socialistes, républicains populaires, radicaux et modérés.

L'échéance de 1951 allait être décisive avec le renouvellement de l'Assemblée Nationale, élue en 1946 à la représentation proportionnelle. Le maintien de cette loi électorale n'allait-il pas donner naissance à une Assemblée ingouvernable ? Le retour à la tradition du scrutin majoritaire à deux tours n'était-il pas nécessaire ?

Pour l'emporter, la majorité devait trouver une formule intermédiaire. Une année entière et trois gouvernements successifs allaient être nécessaires pour faire voter la nouvelle loi électorale combinant les deux types de scrutin ; le principe de la représentation proportionnelle était maintenu dans le cadre départemental mais les listes qui s'apparenteraient entre elles (sauf dans les anciens départements de la Seine et de la Seine et Oise) se partageraient, si elles obtenaient ensemble la majorité absolue, tous les sièges à pourvoir.

Le système était d'abord conçu contre le Parti communiste qui pouvait compter sur plus du quart des suffrages mais qui était complètement isolé. Il allait permettre également d'empêcher un nouveau raz-de-marée gaulliste. Le déclin du RPF était, il est vrai, amorcé. Le général de Gaulle refusa, au surplus, à de rares exceptions près, toute compromission avec les " jeux, poisons et délices " du système.

La loi électorale "*la moins honnête de notre histoire*" comme l'avait qualifiée Rémy Moure dans *Le Monde* (26 avril 1951) n'allait pas permettre

cependant de sauver durablement la IV^e République. On peut considérer bien au contraire que son déclin irrémédiable allait aussitôt commencer.

Les résultats furent pourtant conformes aux prévisions. Alors que communistes et gaullistes recueillaient ensemble près de la moitié des suffrages (47,5 %), ils n'obtenaient guère plus du tiers des sièges (222 sur 627 députés). Grâce aux apparentements, la coalition gouvernementale parvenait de son côté à sauver une centaine de sièges que la représentation proportionnelle sans apparentement ne lui avait pas permis d'obtenir.

Mais le ver était dans le fruit et la majorité sauvée dans les urnes grâce à cette loi, allait aussitôt éclater à cause de la question scolaire.

Tant bien que mal, depuis la Libération, les dirigeants politiques, issus de la Résistance, avaient réussi à éviter que la guerre fratricide entre laïcs et cléricaux ne domine à nouveau la vie politique. Unis contre l'occupant, ils s'étaient bien jurés de ne pas laisser renaître cette " *summa divisio* " qui avait dominé toute l'histoire de la III^e République.

Il y avait bien eu quelques accrochages dans les premières années de la IV^e République. Le plus grave avait été la querelle des écoles catholiques des Houillères nationalisées par la force contre la volonté des parents. Mais dans l'ensemble, un esprit de compromis dominait, une Commission avait été constituée avec, à sa tête, Paul Boncour, socialiste respecté de tous.

C'était sans compter avec les difficultés réelles matérielles et financières des écoles privées des maîtres qui ne recevaient plus que des traitements de misère notamment dans l'enseignement primaire, les parents d'élèves, en majorité de milieux populaires, ne pouvant assurer à eux seuls le financement nécessaire, mais aussi avec l'attitude ambiguë de l'Eglise et notamment de l'épiscopat français.

A la Libération le gouvernement français avait tenté d'obtenir le départ d'un certain nombre d'évêques très compromis avec le régime de Vichy. A quelques exceptions près, il n'avait pas obtenu satisfaction. Le succès du MRP qui en 1946 recueillait plus du quart des suffrages, faisant pratiquement jeu égal avec le parti communiste, avait pu masquer mais non faire disparaître un climat de rancœur dans un haut clergé qui n'avait pas été insensible au maurrassisme et demeurait hostile à la démocratie chrétienne.

Le Vatican à l'opposé ne ménageait pas ses efforts en faveur de la construction européenne que commençaient d'édifier les trois dirigeants démocrates

chrétiens : Adenauer, de Gasperi et Robert Schuman. A la veille des élections du 17 juin 1951, "*Osservatore Romano*", organe officiel du Vatican, prenait même position de manière spectaculaire contre le RPF et le Général de Gaulle.

Mais sur le terrain, il en allait tout autrement. Une association parlementaire pour la liberté de l'Enseignement recueillait les adhésions en faveur de l'Ecole libre. Qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition, plus de 2000 candidats allaient ainsi s'engager pour lesquels de nombreux évêques allaient publiquement faire campagne. Le RPF, dont une partie des dirigeants ne pouvaient être taxés de cléricisme, comprit immédiatement le parti qu'il pouvait en tirer.

Ecartés du pouvoir par la loi des apparentements, les gaullistes allaient prendre leur revanche dès l'installation de la nouvelle assemblée et le 21 août 1951 une proposition de loi était déposée avec comme premier signataire par ordre alphabétique, Charles Barangé, député MRP. La loi sera adoptée le 21 septembre. La Troisième Force était en miettes, l'alliance socialistes-républicains populaires était définitivement brisée.

La rupture entre les deux partis allait ainsi mettre fin aux espoirs nés sous l'Occupation. Le MRP en sera la principale victime. Son glissement à droite – le gouvernement Pinay est proche – entraînera une hémorragie des militants. Les partisans d'une évolution progressive de la politique coloniale, avec Maurice Schumann et Pierre Pflimlin ne parviendront pas à l'emporter face à ceux qui avec Georges Bidault étaient obsédés par le péril communiste, entraînant une rupture notamment avec les jeunes des mouvements d'action catholique. Enfin l'opposition viscérale à l'égard du général de Gaulle et des gaullistes qui le lui rendaient bien allait de moins en moins être comprise par l'opinion.

Rétrospectivement, tout ceci peut paraître bien dérisoire, ce qui explique sans doute que cette période de notre histoire politique soit totalement occultée.

L'empire communiste s'est effondré, la décolonisation est quasi achevée au moins formellement, la construction européenne a connu une formidable avancée. Les Trente Glorieuses ont vu l'avènement en Occident du moins, d'une société de consommation où les médias ont pris une place que l'on peut estimer démesurée, la sécularisation de la société et l'évolution des mœurs, l'émancipation féminine en particulier ont changé la donne politique et même si la réconciliation entre laïcs et chrétiens n'est pas encore totale, la

querelle scolaire telle qu'elle existait il y a un demi-siècle a cessé d'être un enjeu majeur.

Il n'est pas interdit toutefois de tirer la leçon de ce lamentable raté de notre histoire politique. L'avenir ne se construit pas sur des fractures anciennes. Le souci au demeurant fort humain des élus de se faire réélire qui les amenèrent en 1951 à confondre leur intérêt avec celui du pays en se persuadant qu'à défaut le pays serait ingouvernable ne peut s'expliquer que par le climat passionnel qui était celui des années cinquante. Le piège de la querelle scolaire a joué à merveille en brisant l'alliance socialistes-républicains populaires, laissant les uns et les autres fort démunis. Les socialistes ne voulaient pas s'allier avec les communistes qui n'étaient pas "à gauche mais à l'Est" selon le mot de Guy Mollet, les républicains populaires s'opposaient avec la dernière énergie au Général de Gaulle hostile aux projets de construction européenne. Il faudra attendre la chute de la IV^e République, empêtrée dans la guerre d'Algérie pour que sept ans plus tard, l'Histoire ne rebatte les cartes.

Dans l'état où se trouvent aujourd'hui les partis et l'opinion, on peut se demander si l'histoire ne nous offrira pas bientôt un nouveau tour de sa façon et ne donnera pas raison à ceux qui proposent une approche lucide et non-partisane des problèmes dont souffre notre société.

Jean-Pierre PRÉVOST

"Réforme ZEP" de Sciences po : contre une discrimination qui n'a de positive que le nom

Par Bertrand CHÉDRU et Jérôme MARCHAND-ARVIER

A l'instar de notre Président de la République, Richard Descoings, directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (plus couramment appelé Sciences-Po), serait-il plastique? Il semblerait que cet adjectif s'applique en tout cas parfaitement à la réforme ZEP de Sciences po. Celle-ci entend créer une procédure d'accès parallèle pour les candidats à l'admission en première année à Sciences-Po, procédure ouverte aux lycéens d'établissements classés en ZEP (Zone d'éducation prioritaire), REP (Réseaux d'éducation prioritaire), en zone sensible ou d'établissements présentant des caractéristiques socioculturelles analogues. Les lycées concernés doivent passer une convention avec Sciences-Po, ils sont actuellement au nombre de sept. L'objectif affiché est que 15 % puis 30 % des étudiants accèdent à la première année par cette voie.

Cette mesure, largement médiatisée, pose, malgré son caractère symbolique (pour l'année 2001-2002, environ vingt lycéens bénéficieraient de cette mesure), de vraies questions qu'il n'est pas prétentieux de qualifier de "philosophiques". Cet enjeu a souvent été éclipsé par les péripéties d'adoption de la mesure, puisque, faisant preuve de "prudence", la direction de Sciences-Po a préféré obtenir l'appui officiel du gouvernement afin de consolider la réforme via une validation législative.

Il est certain que la mixité sociale n'est pas

assurée de manière satisfaisante à Sciences-Po. Il s'agit là d'un fait entendu. Ouvrons rapidement une parenthèse pour s'insurger contre la stigmatisation de l'IEP et de ses étudiants lors de la campagne médiatique entourant l'annonce du projet. Non, Sciences-Po n'est pas un repaire de fils de diplomates et de journalistes habitant le XVIème et effrayés à l'idée de franchir le périphérique. Oui, il y a à Sciences-Po une majorité d'étudiants non-parisiens, qu'ils soient de province ou étrangers. Cependant, si l'IEP n'est pas le cercle fermé que certains se complaisent à décrire, il n'en reste pas moins que son ouverture à l'ensemble de la société reste limitée et qu'il s'agit d'un réel défi pour ce noble établissement : parallèlement à l'ouverture vers l'étranger, déjà bien amorcée, il convient de travailler à assurer la légitimité "intérieure" de Sciences-Po en améliorant sa représentativité de la société française.

Voilà donc l'objectif que s'est fixé la direction de l'IEP, et auquel nous adhérons pleinement. Ceci pour corriger certaines idées reçues selon lesquelles les opposants au "projet ZEP" seraient surtout réticents à l'arrivée dans leur jardin privé d'intrus, étrangers à leur rang et à leurs mœurs. Cependant, atteindre un objectif ne justifie certainement pas de mettre en œuvre n'importe quel moyen pour y aboutir. Et ce d'autant plus lorsque ces moyens sont en réalité contraires

à l'éthique de l'objectif initial et qu'ils n'œuvreront en rien à résoudre le problème.

Les nombreux débats générés par le projet de M. Descoings ont eu tendance à se focaliser autour d'un point : ce projet s'inscrit-il ou non dans la lignée de l'*Affirmative action* américaine, système qui donne, entre autres, un accès préférentiel aux Universités, aux minorités ethniques et aux femmes ? Il est amusant de constater à quel point cette question a cristallisé ces débats : que le "projet ZEP" soit de l'*Affirmative action* suffisait à le discréditer, qu'il n'en soit pas à le légitimer. Il paraît inutile de recourir à des comparaisons transatlantiques pour jauger la teneur de ce projet et le crédit à lui accorder. Il s'inscrit dans une tendance actuelle à la discrimination positive, due à l'avènement des principes libertaires (et non libéraux comme nous le verrons) qui considèrent que la société est composée de groupes opprimés et spoliés par un groupe dominant et qu'il convient donc de tout mettre en œuvre pour libérer ces groupes de ce joug et leurs assurer une pleine participation à la société. Tous les moyens sont bons pour ce faire, les plus incohérents y compris. Car quand bien même il s'agirait de discrimination positive, cela reste une discrimination et ouvre ainsi la voie à une discrimination négative. En effet, en isolant un groupe et en lui donnant une identité propre fondée sur un critère objectif – religion, sexe, origine sociale, appartenance ethnique, etc. – on pose les bases qui pourront justifier à un moment ou un autre une discrimination quelconque. Ainsi, une fois le groupe "originaire des banlieues difficiles" isolé et identifié, on peut lui offrir des conditions d'accès prioritaires à l'Enseignement supérieur, en prétextant qu'il existe un décalage entre la réalité statistique au niveau de l'en-

semble de la société et celle au niveau de la population estudiantine. Mais rien n'empêche de dire que cette population est en revanche sur-représentée dans l'équipe de France de football et que cette dernière n'étant pas représentative de la réalité de la jeunesse française, des quotas devront être institués pour limiter le nombre de jeunes du groupe "originaire des banlieues difficiles" au sein de l'équipe de France. L'exemple est bien entendu anecdotique mais le mécanisme est reproductible à l'infini et quelles que soient les situations.

Nous disions donc que ce projet est loin d'être libéral. Il s'inscrit même en exemple parfait du nouveau clivage de la politique française, qui s'articule de plus en plus autour d'une opposition entre un humanisme égalitaire et un humanisme méritocratique. Pour schématiser, le premier voit dans l'égalité de situations l'expression de l'égalité des hommes, tandis que le second la voit dans l'égalité des chances. Le premier recherche une égalité de fait lorsque le second œuvre à une égalité des droits. Il ne s'agit rien de moins que du principal débat révolutionnaire sur la nature de l'égalité et sur l'octroi de "droits à" en sus de "droits de". L'idéal républicain a depuis son origine choisi son camp, se portant du côté du principe libéral et méritocratique. Les différents concours d'accès aux études supérieures répondent à cette logique. La question n'est pas comme certains ont essayé de le faire croire une question de concours unique : Sciences-Po reste l'une des rares écoles à ne pas adapter ses concours aux différents profils des candidats et ce n'est pas forcément à son honneur. Non, la question est celle d'une opposition entre "logique d'être" et "logique de faire". Si certains élèves, comme ceux ayant décroché une mention Très Bien au baccalauréat notam-

ment, ne passent pas de concours, il n'en reste pas moins qu'ils ont fait leur preuves; ils ont à un moment où un autre, fait la différence avec les autres élèves et de ce fait, méritent d'intégrer Sciences-Po ou tout autre école qui jugera cette performance probante. Les élèves de ZEP qui rentreraient à l'IEP répondraient à une tout autre logique. Ayant "décélé" des capacités chez certains élèves, les professeurs des lycées partenaires proposeront ceux-ci à l'admission à l'IEP, ils n'auront donc en rien montré leurs capacités et ne devront leur sélection qu'au fait de venir de ZEP et d'avoir été choisis.

Outre cette inégalité de principe, une autre discrimination est instaurée entre les lycées de ZEP eux-mêmes, puisque seuls les lycéens de quelques ZEP ayant passé une convention avec Sciences-Po ont accès à cette voie privilégiée. Convenons par honnêteté intellectuelle qu'il s'agit d'une mesure expérimentale ayant vocation à être élargie... Mais ne faut-il pas craindre en profondeur que cette discrimination ne se retourne contre les bénéficiaires eux-mêmes? En effet, si leur scolarité se révèle difficile de par un manque d'adaptation, quelle sera la politique de la direction de Sciences-Po? Proposer une scolarité "bis", une scolarité "light"? De même, ces jeunes risquent d'être stigmatisés, par leurs camarades (qui ressentiraient les étudiants provenant de ZEP comme les bénéficiaires d'un favoritisme injustifié) et surtout par les recruteurs potentiels, qui verraient en eux des titulaires d'un "diplôme bis" dévalorisé.

Il convient donc de refuser cette politique des quotas qui rompt l'égalité républicaine et dont l'efficacité même est contestable. Néanmoins, sachons être lucides : oui, les étu-

dants de Sciences-po sont très majoritairement issus de milieux socialement et intellectuellement favorisés; oui, il faut agir pour préserver l'égalité des chances. A cet égard, la direction de l'école agit déjà sur le plan financier : des bourses spécifiques et complémentaires à celles distribuées par l'Etat existent; notons au passage que l'on peut penser qu'elle va trop loin dans son projet ZEP, qui permettrait aux étudiants concernés de bénéficier d'un revenu de l'ordre du Smic durant l'année académique... Sur le plan "intellectuel", on pourrait proposer non pas une démarche négative (un accès différencié) mais une démarche positive (une aide), c'est-à-dire un tutorat que des étudiants de Sciences-po pratiqueraient dans des lycées défavorisés afin d'informer puis de préparer au concours d'entrée les élèves désireux d'y accéder. Ceci permettrait de traiter les causes et non les conséquences, en donnant aux élèves des ZEP les moyens de réussir normalement les épreuves du concours. Enfin, ultime proposition alternative ou complémentaire, pourquoi ne pas prévoir un accès facilité (y compris financièrement) aux préparations d'été au concours de Sciences po? En effet, même si la direction ne tient pas à le reconnaître, là réside une des plus grandes causes structurelles de l'inégalité.

Ne soyons pas plastiques, défendons le concours, garant de l'égalité des chances et de la méritocratie, tout en mettant en place des mesures à même de permettre à chaque jeune désireux d'accéder à Sciences-Po de n'être jugé que sur ses capacités intellectuelles.

Bertrand CHÉDRU
Jérôme MARCHAND-ARVIER

Les élections italiennes et le climat politique en Europe

Par José PACHECO PEREIRA

Les élections italiennes ont mis en relief certains phénomènes nouveaux, divers et relativement inconnus de la vie politique contemporaine. L'analyse qui suit veut cerner les réactions ou plutôt le climat politique européen dans lequel les élections italiennes se sont déroulées plus que les raisons internes qui en expliquent les résultats.

Les élections italiennes comme les municipales françaises, les élections autrichiennes et la crise du gouvernement socialiste au Portugal, annoncent la fin du cycle de la prépondérance socialiste en Europe. L'Angleterre où le parti travailliste de Tony Blair est en passe de gagner les élections et d'autres pays comme l'Allemagne où le socialisme se revivifie après un moment de crise tirant largement profit des contradictions internes et fragmentaires de ses opposants, ne sont rien de plus des exceptions qui confirment la règle. Il n'en reste pas moins vrai que nous assistons à la fin d'un cycle politique.

Bien que cela soit une évidence, cela ne prouve en rien que ce changement politique sera facile. Pour de multiples raisons qui seront vues plus loin, la gauche et la droite (pour simplifier car les termes ne sont ni véritablement appropriés ni déterminants) ne sont plus des adversaires pas plus qu'elles ne sont confrontées aux mêmes problèmes.

Aujourd'hui, en Europe, la droite a plus de difficultés pour remporter les élections que la gauche, ce qui signifie que quand la droite remporte la victoire le vote s'accompagne toujours d'une bouffée émotive élevée. De ce fait, les gouvernements de droite se veu-

lent plus forts et aptes à opérer des changements radicaux dans le paysage politique – ce dont la gauche est incapable à ce jour. Dans l'Europe actuelle, la gauche incarne le conservatisme et la droite la tendance radicale du changement.

Les raisons en sont triples : en premier lieu ce que nous pouvons consacrer comme "l'idéologie dominante" et qui est aujourd'hui l'idéologie de gauche ; deuxièmement, le nouveau rôle des médias comme vecteur principal de cette idéologie ; troisièmement, la position intellectuelle de la droite et le fait que la gauche occupe le centre.

De ces 3 facteurs le premier est indiscutablement le plus important, le deuxième le plus influent et le troisième la conséquence directe des deux premiers.

Commençons par "l'idéologie dominante". Incontestablement, il s'agit du pôle le plus influent pour exercer sur les individus une hégémonie politique dont les vecteurs sont "l'opinion publique", l'école, l'éducation, les discours dominants de la vie officielle (mais non privée) des citoyens. Les médias plus qu'aucuns autres acteurs de socialisation tels que la famille, l'école ou le travail jouent un rôle clef en produisant, diffusant et soutenant ce discours. Fait inédit et révolutionnaire de notre temps, les médias, et particulièrement la télévision, ont une influence décisive non seulement dans le processus de socialisation mais aussi dans la détermination de notre psychologie.

Quelles sont les caractéristiques de cette "idéologie dominante" ? Au risque de simplifier à l'extrême, on peut parler de la prépondérance de "l'acceptable" face au risque

du "dérangeant", soit en d'autres termes : le politiquement correct. Ainsi peut-on parler indéfiniment de la situation des femmes en Afghanistan, mais nous ne lèverons pas le petit doigt pour elles si cela doit mettre en danger nos vies. Les enfants sont aujourd'hui éduqués dans une rhétorique mondiale tissée de bonnes intentions mais vide de toute substance. Ces absurdités remontent à la surface quand nous parlons théoriquement de la guerre et de la paix.

C'est une idéologie pour une ère sans conflit, un monde sans guerre, une philosophie profondément rousseauiste à la bonté inhérente. discours qui visiblement vient du pouvoir et de l'exercice du pouvoir avec par dessus tout une peur. Si nous acceptons cela et si l'Europe doit y faire face, par ce mouvement nouveau dans l'histoire, le prix sera lourd pour cette tendance à la convivialité.

Les médias sont la clef de cette ambiance dans les démocraties industrialisées de l'Ouest. En fait on ne peut comprendre le sens de la politique contemporaine sans tenir compte du jeu spécial des médias. Le principal obstacle pour le public d'atteindre une telle compréhension réside dans le fait que les médias eux-mêmes prennent bien garde de masquer leurs activités, étouffant leur influence en dehors de la scène publique et du débat politique. Peuple et démocraties sont privés de l'information essentielle sur les développements politiques, les médias protègent leur pouvoir, faisant leur propre monde parfaitement opaque tout en demandant à leurs opposants et leurs rivaux une transparence absolue pour l'influence politique.

Exemple? Les révélations de l'ancien conseiller de Mario Soares lors de la campagne présidentielle contre Cavaco, avec l'aide des journalistes dont beaucoup sont

encore en poste dans tous les lieux d'informations du Portugal. Aucun débat sérieux à ce sujet n'est possible et si les médias y font allusion ce n'est que par inadvertance sans véritable prise de position.

La seule alternative à ce pouvoir des médias c'est le bon sens commun de l'homme (et de la femme) de la rue et l'intuition qu'ils ont par rapport à leurs problèmes. Problèmes différents de ceux traités par les médias dont l'agenda futur s'obstine sur la condamnation du "raciste" et du "fasciste".

Le pouvoir démocratique doit échapper au contrôle des médias. Dans les périodes de crise le pouvoir engendre des mouvements dont les médias sont à la fois la base politique mais parfois aussi la résistance et la peur. La profonde opposition des médias à des politiciens comme Margaret Thatcher, Cavaco Silva et maintenant Silvio Berlusconi en Italie, c'est que ces politiques attireraient à eux une partie de l'opinion par le pouvoir des médias tout en ne cessant pas d'être attaqués par les médias.

Par l'establishment des médias, ces politiciens ont tendance à verser dans le populisme qui n'est pas plus pervers que la démagogie médiatique, élus par un appel populaire, charismatiques mais gouvernant de manière stricte avec parfois des prises de positions anti populaires, souvent nécessaires. C'est vrai pour Thatcher et Cavaco, le temps le confirmera pour Berlusconi.

Les gouvernements élus contre l'establishment créé et mis en place par les médias ont plus de pouvoir et de possibilité de l'utiliser afin de faire des réformes, mais se trouvent confrontés à plus de problèmes. Entre les élections, l'opinion publique est contre eux et ils doivent faire face à un assaut permanent de critiques, de révélations le plus souvent "fabriquées". Exemple, Berlusconi pen-

dant la campagne électorale. La principale accusation fut sa position de leader d'un empire médiatique, que certains des journalistes même avec des grandes réputations qui y travaillent sont "ses créatures". Au Portugal nous avons un groupe médiatique important, dépendant de Portugal Telecom, que le gouvernement socialiste tente d'in-

fluencer au niveau de la direction. Mais nous ne croyons pas que cela soit un problème, nos journalistes sont différents de ceux de Berlusconi. Dans un cas une indépendance médiatique, dans l'autre non.

José PACHECO PEREIRA
(Texte traduit de l'anglais)

L'excessive pénalisation de la société française, signe de crises

par Gino NECCHI

L'Etat de Droit ne se confond pas avec l'Etat de contentieux. La poussée de celui-ci débouche sur un refus du politique, sur un coup d'Etat.

L'usager, le co-contractant, l'administré est dans chaque cas un plaideur potentiel.

Aujourd'hui, le droit est vécu de façon individualiste : l'aspiration à la justice n'est plus gérée par la vie politique, la vie syndicale, la vie associative. En réalité, le développement de cette demande n'est que la conséquence de la faillite du projet collectif et de l'effondrement de l'espoir "politique". Nous assistons selon l'expression de Cohen Tanugi, à la montée de la "démocratie contentieuse".

Mais ce qui constitue un véritable problème, c'est le recours systématique à la voie pénale qui risque de faire de chacun de nous des mis en examen potentiels, livrés avant tout jugement sur le fond en pâture à l'opinion publique...

Cette dénaturation des voies de droit constitue un véritable danger pour les libertés individuelles et pour l'équilibre de notre société. Elle est le signe d'un malaise qui ne se confond pas seulement avec un problème

judiciaire mais qui est révélateur d'une société en crise. Comme le dit Jean-François Burgelin, Procureur Général près la Cour de Cassation devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques. : "*Désormais on juge tout et tous : les fautes comme les erreurs, les plaies comme les bosses... plus rien ni personne n'échappe à la vindicte procédurale de nos contemporains*"¹.

1 - La pénalisation de la société française est d'abord une réaction au refus de ceux, qui ont des responsabilités, d'exercer pleinement leurs fonctions, comme si l'élection acquise, la nomination obtenue étaient une fin en soi et que l'exercice du pouvoir n'était entendu que par l'intérêt qu'il peut apporter sans en assumer toutes les charges. La pénalisation excessive de la société, c'est d'abord le constat d'une fuite générale de chacun devant ses responsabilités et en particulier des décideurs.

¹ *Le Monde* du 10/10/2000, pp. 1 et 21.

2 - Le triomphe du droit pénal, c'est l'échec du droit et de la procédure administratifs et civils. Lorsqu'une personne estime qu'elle subit un préjudice pour une raison quelconque, elle s'aperçoit très rapidement que les modes de preuve devant les juridictions administratives et civiles exigent d'elle-même un effort, des moyens, le recours à des experts, toutes diligences à sa charge, alors qu'une plainte avec constitution de partie civile devant une juridiction pénale imposera au juge saisi d'instruire à charge et à décharge, de rechercher les éléments constitutifs de l'infraction éventuelle et d'en rapporter la preuve. Le choix de la procédure pénale est une solution de facilité pour le plaignant.

Dans la Cour d'Appel de Paris, 80 % des procédures pénales en matière économique et financière sont engagées sur constitution de partie civile et 78 % se terminent par... un non-lieu !

L'auteur de ces lignes, lors d'un colloque organisé à l'Ecole Nationale de la Magistrature le 13 décembre 1999, souhaitait pour mettre fin à cette situation que *"le législateur puisse permettre au magistrat qui rend une ordonnance de non-lieu de mettre à l'amende celui qui s'est, de mauvaise foi, constitué partie civile"*.

Le législateur dans la loi du 15 juin 2000 renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes a suivi cette voie puisque désormais *"le juge d'instruction s'il considère que la constitution de partie civile a été abusive ou dilatoire, peut prononcer contre la partie civile une amende civile dont le montant ne peut excéder 100000 francs"*².

3 - La pénalisation de la société française,

c'est aussi la conséquence du recours à la facilité pour le législateur qui, dès qu'il instaure une règle, prévoit une sanction pénale à son appui... Il existe ainsi plus de 10000 infractions pénales...

La sanction pénale devient la sanction de toutes les atteintes au droit qu'il soit civil, administratif, social, commercial.

Comme le rappelait le Chef de la section économique et financière du Parquet de Paris : *"Il faut distinguer la faute et la responsabilité... La faute pénale est par définition une faute qui nuit gravement à la société. Elle doit être nettement déterminée. Or on devient pénalement responsable par maladresse ou imprudence. Qui n'est jamais maladroit? Dès lors, pourquoi avoir introduit dans le nouveau code pénal les notions de maladresse et d'imprudence? L'observation des règlements est suffisante..."*²

La législation est allée un peu dans cette direction avec la loi du 10 juillet 2000 dont l'objectif est de lutter contre le phénomène de la pénalisation de la société. La législation a voulu mieux définir le domaine du droit civil et celui du droit pénal en tentant de restreindre la responsabilité pénale aux fautes d'une certaine gravité pour les délits non intentionnels. Déjà, on constate que les modifications apportées par la loi du 10 juillet 2000 ont eu des effets sur les décisions des juridictions.

4 - Le "triomphe" du droit pénal conduit inéluctablement à son affaiblissement : le droit pénal doit sanctionner des faits portant réellement atteinte à l'ordre public. Si tout acte est sanctionné pénalement, que restera-t-il de la valeur du droit pénal? Sa large diffusion contient en elle-même son déclin.

² Revue Générale de Collectivités Territoriales n° 10 – mars-avril 2000, p. 127.

³ Le Figaro du 7/10/2000, p. 8 : "Comment mettre en examen un concurrent ?".

Nous assistons même à une perversion de l'interprétation des droits. La procédure pénale devient un moyen comme un autre d'éliminer des concurrents, des rivaux³.

Avec la loi du 15 juin 2000, le législateur a tenté d'éviter de telles dérives; en effet, "le juge d'instruction ne peut mettre en examen que les personnes à l'encontre desquelles il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elles aient pu participer à la commission des infractions dont il est saisi..."

5 - La pénalisation, c'est aussi la question de la place du droit dans l'Etat.

L'Etat de Droit garantit l'état du droit. A travers les institutions, c'est le respect du droit objectif qui doit être recherché.

L'ancien ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, dans un discours prononcé le 16 juin 2000 à l'Ecole Nationale de la Magistrature sur le thème : "La loi, le

préfet et le magistrat" a excellemment résumé la tension entre intérêts individuels et intérêts collectifs : "l'Etat de Droit ne se confond pas avec un Etat de contentieux car un tel Etat de contentieux ou de procédure ne peut gérer qu'au détriment de la satisfaction des intérêts généraux de la société et au profit de la satisfaction d'intérêts égoïstes".

"Le magistrat transforme le droit en justice, mais ce dernier doit se rappeler qu'il est aussi l'un des acteurs de l'Etat et de ce point de vue là, l'un des serviteurs de l'Etat".

L'attrait du "tout contentieux" pourrait bien demain engendrer de nouvelles déceptions.

L'absolu des droits subjectifs pourrait nous transformer tous à la fois en coupables potentiels et en justiciables sans illusion.

Gino NECCHI

Le Dictionnaire du sens interdit

par André LE GALL

Terreur.

Elle se justifie : il fallait, n'est-ce pas, instaurer l'humanité en l'homme. Elle s'explique : les massacres de septembre 1792 avaient fait la preuve que la justice des sans-culottes, laissée à elle-même, versait spontanément dans le meurtre de masse pimenté d'inventions tortionnaires très propres à faire jouir les bourreaux mais philosophiquement assez peu présentables. On fit le tribunal révolutionnaire. La délation fut une vertu patriotique. Les suspects furent suspects d'être suspects. Pour remédier aux lenteurs de la justice on réduisit le rôle des avocats et des témoins à rien. Au bout d'un an et demi de fonctionnement, la machine, libérée des entraves de la procédure, atteignait déjà un bon rendement. D'autant qu'à Lyon, Toulon, Nantes et autres lieux, on exterminait les ennemis de l'humanité hardiment, dans l'allégresse et cette fois sans aucune procédure : noyades, fusillades, canonnades, les exterminateurs usaient au mieux des moyens dont ils disposaient. La Vendée était mise à feu et à sang. "Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher" annonçait sobrement l'un des vainqueurs. Hommes, femmes, enfants éradiqués au fusil, à la baïonnette, la Révolution avait résolument entrepris d'instaurer l'humanité dans l'homme. L'affaire était bien engagée lorsque des terroristes terrifiés, se sachant promis eux aussi à une prochaine guillotine, trouvèrent le courage de se dresser contre le premier d'entre eux et de le liquider. Neuf thermidor 1794 : chute de

Robespierre. Voilà, paraît-il, ce qu'on a entrepris de réhabiliter, cette terreur révolutionnaire, matrice des grandes terreurs totalitaires du XX^e siècle. Pourquoi trouve-t-on des hommes et des femmes de plume et de papier, toujours prêts à fournir les tueurs et les tortionnaires en arguments, explications et justifications ? Peut-être parce que, bien au chaud dans leurs cases institutionnelles, bien à l'abri derrière leurs diplômes, ils peuvent, en leurs obscures profondeurs, jouir, par leurs discours, en toute tranquillité et sans aucun remords, de la dégradation, de l'humiliation de tous ceux que leur ressentiment désigne à leur intime vindicte. Peut-être...

Incarcérations.

C'est à l'ombre des slogans libertaires que la société carcérale s'est mise en place : cités HLM avec ses ghettos, collège unique avec ses contreparties de pression, de chantage, de trafic de drogue, de coups et blessures, avec sa sectorisation scolaire attentatoire à la liberté des familles et conçue en vue de cet attentat. Que les choses suivent leur cours et la décomposition de l'autorité produira, comme au temps du Bas-empire, la dispersion des populations en groupements autonomes abandonnés à ses satrapies locales qui imposeront leur loi à moins qu'on ne se résigne à leur donner l'assaut. Si on refuse cet avenir, alors il faut supprimer le système des HLM et substituer entièrement l'aide à la personne au financement du béton, vendre pour le prix du loyer les apparte-

ments à leurs occupants actuels, contrer par les vigilances de la propriété privée les passions de la déprédation, supprimer la carte scolaire, diversifier les écoles et les enseignements, attribuer aux familles l'allocation qui leur permettra d'inscrire sans contraintes leurs enfants dans l'établissement de leur choix, laisser les options personnelles briser les carcans géographiques, sociologiques, ethniques, juridiques... Utopies irresponsables? Mais sinon quoi?

Transparence.

Voir aussi évidence, clarté, limpidité, innocence, disponibilité, flexibilité, malléabilité, docilité, soumission, aliénation, assujettissement, asservissement, contrôle, surveillance, télé surveillance, divulgation, présomption, culpabilité, inquisition, délation, incarcération, chantage, clameur, lynchage, exécution, imprécations:

André LE GALL

Travailler et vivre

Semaines Sociales de France (75ème session, novembre 2000)

Les Semaines sociales respectent fidèlement leur longue tradition consistant à n'essuyer aucun des grands défis contemporains. Mais n'est-il pas symptomatique que, sur les vingt-cinq sessions du dernier demi-siècle, riche en bouleversements de toutes natures sur les plans les plus divers, c'est la cinquième fois qu'en novembre 2000 le thème du "travail" était explicitement proposé aux semainiers. Et l'étude des angles différents sous lesquels il a été chaque fois abordé ne devrait pas manquer d'intérêt pour les historiens de cette période agitée.

C'est que "la question sociale" a, toujours, été centrée sur le "travail" et les "travailleurs". En l'an 2000, elle revêtait une coloration particulière. Après plusieurs années où l'obsession du chômage avait occulté les autres problèmes, l'amélioration - certes encore insuffisante - de l'emploi laissait de nouveau place aux réflexions sur les modifications apportées aux conditions de travail par la rapidité des progrès technologiques ou la férocité croissante de la concurrence au sein d'une économie libérale en voie de mondialisation, sur l'équilibre à réaliser entre travail professionnel et loisirs ou autres activités. Avec, en arrière fond, jamais totalement réprimées ou tuées la peine et la révolte immémoriales, liées au travail perçu comme une "torture" (l'étymologie le révèle), conséquence d'on ne sait quelle faute originelle, ou à tout le moins comme une contrainte "naturelle", "économique", "barbare", que toute civilisation digne de ce nom devrait tendre à desserrer, sinon à faire dis-

paraître. D'où les phases d'illusion lyrique où l'on croit avoir inventé les voies et moyens du retour au paradis, et pouvoir annoncer "la fin du travail", comme d'autres prédisent "la fin de l'Histoire". Mais aussi les heures de désenchantement où l'on désespère d'instituer et de développer au plan international - le seul qui, de plus en plus, va compter - un droit social.

Quelles lumières nouvelles et quelles pistes d'avenir la session 2000 des Semaines nous a-t-elle apportées ou fait entrevoir à cet égard ?

En accord avec leur vocation, et conformément à leur tradition, aujourd'hui quasi-centenaire, elles ne pouvaient faire l'économie d'un rappel de la "doctrine". Pierre Debergé, notamment, doyen de la faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse, a rappelé ce que les sources - Bible, tradition judéo-chrétienne, enseignement de l'Eglise - disaient du travail. Certes l'accent mis dès les origines, tantôt - malgré sa pénibilité qui n'est pas niée mais soulignée - sur la valeur et l'obligation du travail, participation à la Création, tantôt sur la confiance en la générosité du Père qui nourrit ceux "*qui ne sèment ni ne moissonnent*", comme la mise en exergue des modèles contradictoires de Marthe et de Marie, ne procurent pas le confort d'un catéchisme, même si, en définitive, ils aident à remettre le travail à sa vraie place. Et Pierre Debergé souligne avec raison l'importance et la profondeur de réflexion de quelques documents d'Eglise très récents sur le sujet.

Mais ce qui, semble-t-il, importe davantage est encore d'apprendre comment ces enseignements ont été compris, approfondis et vécus à travers les témoignages de femmes engagées dans l'activité professionnelle (telle Anne Duthilleul-Chopin, ingénieur du corps des mines), de chefs d'entreprises (tel Jean-Paul Bailly, président de la RATP), et peut-être surtout de quelqu'un comme Jean-Baptiste de Foucauld, ancien commissaire au Plan, président de l'association "Solidarités nouvelles face au chômage", très engagé dans des actions sociales concrètes, et qui a mené très loin sa réflexion sur le sens du travail, ou, plus précisément, sur la façon de le "spiritualiser". On était avec lui au cœur du sujet "Travailler et vivre".

Simultanément, mêlant et croisant expertises et expériences très diverses, dans et hors de l'hexagone, cette session, comme les précédentes, a permis de pousser significativement plus loin l'analyse des réalités et de leurs évolutions les plus récentes.

Pas de surprise concernant la durée du travail. Mais les nombreux chiffres avancés, plus riches de signification que de longs discours, ont permis de la mesurer avec plus de précision. On a par exemple calculé que les hommes et femmes appartenant à la génération née autour de 1970 n'auront, au terme de leur existence et en moyenne, consacré que 10 % de leur "vie éveillée" au travail professionnel. La dîme, en quelque sorte, à l'économie marchande ! En peu de décennies, le paysage social a donc complètement changé. En 1999, 13 années en moyenne auront été consacrées à la formation contre 6 seulement, quelques années auparavant. Les structures sociales ont été bouleversées : il y a désormais 1/3 d'ouvriers, 1/3 d'employés, 1/3 de cadres.

Moins connues sont les mutations, nées des progrès technologiques, subies concernant la nature même du travail et, dès lors, les comportements des travailleurs. Pour un plus grand nombre d'entre eux, les nouvelles méthodes de fixation d'objectifs, d'évaluation des résultats, les exigences d'adaptabilité et d'inventivité qui en résultent pour les exécutants jusqu'au niveau de petites cellules de travail, ont bouleversé les systèmes d'organisation et les structures hiérarchiques d'antan. Les tâches à accomplir s'en trouvent valorisées mais dans une ambiance qui peut se révéler plus stressante que naguère, indépendamment même d'une conscience plus aiguë de la précarité des emplois, fruit d'une concurrence toujours plus vive. Et les facteurs d'exclusion à l'encontre de ceux dépourvus des qualifications ou des aptitudes adéquates s'en trouvent renforcés.

Les repères et références traditionnels n'y résistent pas. Le *métier*, valeur fondamentale au temps des corporations, mais longtemps encore après leur disparition, a cédé le pas à la *qualification* résultant de la *classification* reconnue, non plus de manière quasi-universelle comme le métier, mais seulement au sein d'une profession déterminée. Et même, aujourd'hui, compte tenu de l'évolution qui vient d'être décrite, ce qui compte de plus en plus, c'est la *compétence*, appréciée non plus au sein de la profession mais de l'entreprise.

Alors même que la mobilité croissante des salariés et le renforcement incessant des structures de la formation professionnelle, inhérentes au système économique en vigueur, exigent d'orienter et de compléter le droit social dans de toute nouvelles directions. Jacques Barrot, l'ancien ministre des affaires sociales, les professeurs Alain Supiot, Claude Thélot, les syndicalistes

Bernard Ibal et Jean Kaspar, Jean Boissonnat enfin qui, au terme de son mandat de président des Semaines, présentait les conclusions de la session, ont à cet égard esquissé plusieurs pistes prometteuses, appelant l'attention sur de premières avancées concrètes réalisées ici ou là : tels les premiers groupements d'entreprises en vue de surmonter la contradiction précitée née des besoins simultanés de plus de mobilité et de plus de formation. Comme l'a souligné Jean Boissonnat, "un nouveau statut du travailleur" est à construire. Jacques Delors, "contributeur" régulier des Semaines, après avoir décrit la "révolution culturelle" opérée dans le monde du travail, avait d'ailleurs indiqué les multiples actions pratiques qu'elle imposait d'entreprendre.

Manière de démontrer une fois de plus que les Semaines ne se veulent pas seulement colloque d'intellectuels, mais aussi lieu d'échanges entre acteurs sociaux sur les

leçons à tirer de leurs expériences. A cet égard, a particulièrement fait impression l'exposé de Michel Hansenne, ancien directeur général du Bureau international du travail à Genève, actuellement membre belge du Parlement européen, sur ce qu'il est possible de réaliser pas à pas au plan international en matière de droit social, pièce essentielle de la nécessaire régulation de l'économie mondiale de marché. Sous le beau titre "*Habiter la cité globale*", semblable leçon de sagesse, d'efficacité et d'espoir raisonné, nous avait été naguère donnée à *France-Forum* (n° 315, Janvier-mars 1997) par Michel Camdessus, ancien directeur du Fonds monétaire international, qui assure désormais la présidence des Semaines sociales.

Jean AUBRY

*"Travailler et vivre" Semaines Sociales de France
(75^{me} session, novembre 2000) Ed. Bayard, 2001*

Jean Lecanuet Le vol de l'Albatros

de Philippe PRIOL

Il est significatif, et encourageant, que deux livres très différents et complémentaires aient été récemment consacrés à Jean Lecanuet. Est-il meilleure preuve qu'il n'est pas oublié et qu'il reste pour beaucoup un exemple et un guide ?

Le premier était une excellente étude universitaire de Mme Nadine-Josette Chaline dont j'avais rendu compte dans le numéro 329 de septembre-novembre 2000. Le deuxième, qui vient de paraître, est l'œuvre de Philippe Priol, philosophe, germaniste, essayiste, et "conseiller culturel" de Jean Lecanuet à Rouen pendant onze

ans. Il s'attache, lui, davantage à nous faire mieux connaître l'homme, depuis ses années de formation jusqu'à ses dernières années d'activité et à nous faire suivre pas à pas l'itinéraire de sa vie personnelle et politique tant à Paris que dans sa ville.

Le livre commence comme un roman de Balzac, par un tableau des lieux où a vécu le jeune Lecanuet, une description de sa famille et de sa généalogie. Les lieux sont importants : ils dessinent les liens charnels profonds qui l'unissent à sa ville.

La maison de ses parents était sur la rive droite en haut d'une petite rue avec des

jardins. De l'autre côté d'une haie se trouvait une amie d'enfance qu'il n'a jamais oubliée, le vert paradis... Est-ce cette situation haut perchée qui est à l'origine d'un rêve persistant de ses nuits d'enfant : celui d'un albatros survolant la ville de Rouen ? C'est ce rêve qui a inspiré le titre du livre.

Les lieux placent aussi sa famille dans sa situation sociale très modeste, on le savait. Fils d'un petit épicier, devenu représentant en vins et spiritueux, tout l'éloignait de la bourgeoisie rouennaise, dont il a eu beaucoup de mal à se faire accepter. Il était fier et lorsqu'il est parvenu après des années de lutte à s'imposer à elle, il a éprouvé un légitime orgueil. Jean Lecanuet ne doit son essor social qu'à son travail et à ses talents, en particulier à sa remarquable réussite scolaire et universitaire et aux chances que lui a données l'école laïque.

Sa vie s'est décidée le jour où le directeur de son école (un frère des écoles chrétiennes) a convaincu son père de lui laisser faire des études secondaires. Lorsque celui-ci est venu voir le proviseur du lycée Corneille (où Jean Lecanuet va rafler tous les prix), il lui avait fait part de son rêve de le voir devenir polytechnicien. Réponse du proviseur, savoureuse aujourd'hui : "*polytechnicien ? et pourquoi pas ministre ?*"

Ses parents étaient des catholiques pratiquants, austères et même un peu jansénistes. Mais au moment du Front Populaire son père était aussi sensible aux espoirs de progrès social qu'il apportait aux salariés. Dès cette époque Jean Lecanuet rêvait d'une France où la foi chrétienne, la République et la démocratie sociale pourraient aller de pair. Sa rencontre avec les mouvements d'action catholique – JEC, JAC – puis lorsqu'il est devenu professeur

de philosophie à Lille (reçu 1er à l'agrégation dans la zone nord, ex-aequo avec Maurice Clavel 1er de la zone sud) son engagement dans un réseau chrétien de résistance ont enraciné ces convictions qui ont dominé toute sa vie.

A quoi il faut ajouter l'influence de ses maîtres, son professeur de philosophie au lycée Corneille, Robert Troude, puis Gaston Bachelard à la Sorbonne. Evoquant son entrée au lycée Jean Lecanuet écrira plus tard : "*A cet instant j'ai eu un sentiment d'exaltation, j'accédais au paradis de la connaissance*". Mais sa familiarité avec les grands auteurs n'est-elle pas une des causes de son recul devant l'écriture. Lorsque François Bayrou lui demandera un jour : "*Pourquoi n'écrivez-vous pas ?*" il répondra : "*Tu sais, quand on a lu ce que j'ai lu, Kant, Kierkegaard, Platon, Aristote, comment être à la hauteur ?*"

Son tempérament ardent, uni à une forte dialectique, faisaient la richesse de son exceptionnel talent oratoire où, comme il aimait à dire, "*le cœur bat pour l'idée*" et fait battre d'autres cœurs.

Dans un destin d'homme les rencontres jouent un grand rôle. Le second grand tournant de la vie de Jean Lecanuet a été celui de sa rencontre, au cours d'une réunion organisée en 1945 à Lille par le MRP, avec Pierre-Henri Teitgen, puis avec André Colin. Conquis par l'éloquence de Pierre-Henri, par sa foi entraînant, ses idées concrètes et modernes, le voilà embarqué ! Pierre-Henri Teitgen lui demande : "*Comptez-vous être des nôtres ?*" il répond "*Tout de suite*". Désormais "sa carrière" ou plutôt l'orientation majeure de sa vie sera politique. Comme le note Philippe Priol : "*Le MRP*

répond aux aspirations profondes du jeune agrégé par la nature de ses idéaux. Il traduisait en effet non seulement un désir de justice et de progrès mais il revêtait sur le plan historique une importance considérable, à savoir l'entrée des catholiques dans la République. De toute évidence la sensibilité de Jean Lecanuet s'apparentait à celle de Marc Sangnier ou encore à celle d'Emmanuel Mounier".

Dernier président du MRP en 1963, Jean Lecanuet, après sa campagne présidentielle, jugera nécessaire la création d'un nouveau parti animé par les mêmes idéaux. Il dira lui-même à ce propos : *"Je constate que la mort du MRP a des causes accidentelles : la renaissance du gaullisme, le courant indépendant de l'époque avec Antoine Pinay... mais en profondeur, le MRP est peut-être mort, comme un fruit qui s'est accompli, de sa réussite. Il a été le moment de l'insertion non remise en cause des catholiques, et plus largement des chrétiens, dans la République et dans la démocratie"*.

Le troisième tournant décisif de son itinéraire politique sera sa candidature aux élections présidentielles de 1965. Sa brillante campagne, d'un style tout à fait nouveau, et les résultats importants qu'il a engrangé (15,8 % des voix) vont faire de lui un leader national de premier plan et le conduire à de nouvelles responsabilités jusqu'à ce que l'élection, avec son soutien – décisif au premier tour – de Valéry Giscard d'Estaing en 1974 ouvre la voie à une nouvelle formation politique, l'UDF, dont il deviendra le président en 1978. Les dernières années de son parcours commenceront avec son éviction de cette présidence en 1988. Elles auraient dû normalement s'achever par son élection à la présidence du Sénat.

Dans son opposition au gaullisme, comme dans son soutien à Valéry Giscard d'Estaing, la construction de l'Europe, en dépassant le nationalisme et le culte d'une souveraineté nationale absolue, a tenu une place majeure. Philippe Priol le montre bien. Cet engagement européen s'était déjà exprimé dans son appui enthousiaste pour la politique de Robert Schuman en 1950-1951, puis dans la bataille de la CED (Communauté Européenne de Défense). Il ne pardonnera pas à Pierre Mendès France de l'avoir mise à mort, et ce sera le dernier acte important de sa vie politique quand, déjà affaibli par la maladie, il a défendu au Sénat le traité de Maastricht, et pendant la campagne référendaire il a prononcé à Rouen devant Valéry Giscard d'Estaing un admirable discours, où il rassemblait toutes ses convictions.

Le livre évoque d'autres aspects de l'itinéraire de Jean Lecanuet. Son action au ministère de la Justice, où il s'ennuyait un peu, est solidement analysée. Elle a été marquée par d'importantes réformes. Philippe Priol rappelle la part qu'il a prise – non sans problème douloureux de conscience – dans l'adoption de la loi Veil sur l'interruption de grossesse, loi raisonnable qui a connu depuis lors de graves dérives.

Son action féconde en tant que maire de Rouen, fonction à laquelle il était le plus attaché, constitue avec son combat pour l'Europe, et pour la création d'un grand parti "central" a vocation majoritaire, dépassant les structures gauche-droite, l'un des grands axes de son itinéraire politique. On lira avec intérêt les pages très bien documentées que lui sont consacrées, très chaleureuses mais aussi objectives, où les inconvénients d'un abus des cumuls ne sont pas passés sous silence.

En conclusion je voudrais simplement

remercier Philippe Priol de nous avoir donné ce livre, où il fait revivre un homme que nous avons, comme lui, aimé et admiré. Dans une période où la pensée politique est en crise, il était utile de nous rappeler son message, toujours actuel puisque l'UDF rénovée se développe et que *France-Forum*, la revue qu'il a créée avec Etienne Borne et Henri Bourbon, continue, avec un apport de sang neuf.

Pour le reste nous croyons que les morts ne disparaissent pas. Ils vivent dans nos esprits et dans nos cœurs.

Jacques MALLET

Jean Lecanuet *Le vol de l'Albatros*, Philippe Priol
Ed. Maître Jacques à Caen -
Collection "Notre Histoire", 2001

La religion en miettes ou la question des sectes

de Danièle HERVIEU-LÉGER

Comment parler des sectes sans tomber dans l'idée reçue, le subjectif, le flou ? Le mot de secte lui-même fait partie de ces mots qui engendrent automatiquement les passions, entre tenants de la protection des personnes et défenseurs de la liberté religieuse. Face aux réactions ponctuelles, le travail d'un chercheur en sciences humaines est de mettre en question les présupposés, de proposer des définitions, d'établir des liens entre des faits ponctuels : objectif explicite du dernier ouvrage de Danièle Hervieu-Léger, *La religion en miettes ou la Question des sectes*

Sectes, croyances, République

Au commencement de la secte, il y a le sentiment religieux, la question du croire. Suivent deux conséquences : si le sujet est si brûlant, c'est que celui qui parle de la secte parle, plus profondément et à mots couverts, de sa propre position par rapport à la quête spirituelle. Par ailleurs, la relation de l'Etat avec le phénomène sectaire n'est qu'un élément de sa relation avec le phénomène religieux. Le point de départ de l'ouvrage est ainsi de mettre en lumière que les dispositifs politiques et juridiques d'encadrement des croyances (loi de

séparation de l'Eglise et de l'Etat, des associations culturelles) ont été prévues pour réguler l'action de l'Eglise catholique dans la société du début du XX^e siècle. C'est avec ces mêmes dispositifs que l'Etat dialogue avec les phénomènes religieux du XXI^e siècle, sous l'influence souvent passionnée de l'opinion. L'impossibilité de trouver une définition juridique de la secte est un des signes que ces dispositifs ne sont plus adaptés.

Aussi, pour Danièle Hervieu-Léger, celui qui veut rendre intelligible le phénomène sectaire, qui veut expliquer comment et pourquoi il est possible, celui-là doit d'abord donner à comprendre les grandes lignes du croire aujourd'hui. Ce n'est qu'ensuite que des orientations politiques globales peuvent être proposées, et non seulement des mesures ponctuelles en réaction à des événements dramatiques. En tout état de cause, il reste légitime et nécessaire que l'Etat régule les modalités d'engagements collectifs.

Croire aujourd'hui :

tous différents, tous semblables

Individualisation et globalisation : deux caractéristiques apparemment paradoxales de

notre époque, que la sociologue retrouve pour expliciter le fait religieux aujourd'hui. La quête du sens est ainsi devenue une démarche d'épanouissement personnel, un travail de l'intériorité plutôt qu'une compréhension de l'extériorité. Attirent donc les mouvements qui proposent des croyances "orientées vers ce monde-ci", qui permettent de vivre efficacement le sens du présent, plutôt que d'assurer un avenir incertain. Cette tendance est globale : ces mouvements peuvent exister dans les Eglises instituées ou hors de celles-ci.

Aussi l'initiative spirituelle, devenue individuelle, prend-elle ses distances avec les doctrines, pour se construire un sens subjectif, ce que Danièle Hervieu-Léger appelle un "*bricolage croyant*". Bien-sûr, ces petites doctrines personnelles sont puisées à des sources finalement communes : plus le croire s'individualise, plus il s'homogénéise. C'est le double mouvement de la standardisation et de la personnalisation, qui caractérise l'accès aux biens... Vanité de l'originalité ?

Croire ensemble : une nouvelle typologie, une nouvelle régulation

Les "sectes" participent à ces tendances. Les individus vont en effet chercher des nouveaux lieux pour vivre leur foi. Danièle Hervieu-Léger distingue ainsi trois niveaux de sociali-

sation du croire : les "*groupements de consommateurs*", où il s'agit de se rencontrer, selon un besoin ponctuel, les "*groupements de pratiquants*", où la vie spirituelle se discipline dans un groupe, quotidiennement, et les "*groupements utopiques militants*" où l'on désire, après s'être transformé soi-même, transformer le monde.

Face à ce nouveau paysage du fait religieux, Danièle Hervieu-Léger reste sociologue et s'aventure peu à donner des conseils aux politiques. Elle propose un "conseil de la laïcité", pour observer ce paysage dans sa globalité et éclairer la décision, mais le concept reste embryonnaire.

La responsabilité finale échoit au politique. Il semble souvent paralysé par l'enjeu de la question religieuse. Mais un tel ouvrage est de nature à lui montrer qu'il y a une cohérence d'ensemble à la recherche du sens aujourd'hui : pour inventer des régulations nouvelles, c'est aussi une vision globale, compréhensive, qu'on lui demande.

Emmanuel ECHIVARD

La religion en miettes ou la question des sectes,
Danièle Hervieu-Léger
Ed. Calmann-Lévy, collection Essai-Société 2001

Avocat du Diable, Avocat de Dieu

Maître Jacques VERGÈS et Père Alain de LA MORANDAIS

C'est un dialogue inhabituel auquel nous invitent Maître Jacques Vergès, l'avocat du Diable, et le Père Alain de la Morandais, avocat de Dieu. Cet échange oscille allègrement entre un dialogue-entretien et un dialogue-confession, scandé par le ton incisif et rapide de l'interviewer - l'avocat de Dieu - et

le caractère onctueux et mystérieux de l'avocat du Diable.

Mais, pour une fois, Jacques Vergès joue le jeu et dévoile une partie de sa personnalité.

Il se dévoile d'abord sur son métier : s'il est avocat, c'est parce que le mal intrigue sa curiosité - qui est sans limite - : pourquoi cet

accusé, qui est son frère en humanité, peut-il être amené à se conduire de façon inhumaine ? Voilà la question qui le passionne et qui le rapproche du prêtre. Il fonde alors toute sa stratégie de défense sur cette évidence : comprendre l'accusé, montrer que chacun de nous porte en lui la même part de mal que l'accusé et banaliser ainsi la faute... Le voilà parvenu au véritable statut d'avocat du diable.

Et c'est bien cela que lui reproche le Père, car s'il est lui aussi confronté au mal, il choisit au contraire d'en sortir par le haut en montrant la voie du bien, en cherchant à extraire la part de lumière de chacun, en poussant à l'aveu et au pardon.

Mais, il faut bien reconnaître que dans un cas, le confessé commet un acte volontaire et rend des comptes à Dieu seul, alors que, dans l'autre, l'acte est involontaire et c'est une sanction qui l'attend... l'aveu comme le pardon sont donc dans un cas plus facile que dans l'autre.

Jacques Vergès attire notre attention sur le fait que l'accusé est évidemment d'autant moins réceptif à dire la vérité que la justice n'est pas synonyme d'équité ou de justesse. Elle va même parfois – peut-être souvent - à l'encontre même de la morale : est il juste et moral d'expulser un chômeur parce qu'il ne paie plus ses loyers ? Non, certainement pas, mais la justice est là, non pas –principalement- pour faire éclore la vérité, mais pour faire respecter l'ordre public. Et utilise parfois la violence légale pour y parvenir. Il ne faut donc pas croire qu'elle est absolue puisqu'elle est rendue par des hommes et donc imparfaite.

Enfin, il présente son concept de procès de rupture qui lui va si bien en habile provocateur qu'il est; celui des accusés qui ne peuvent dialoguer avec la justice parce que leurs

référénts ne sont pas les mêmes (par exemple les prisonniers politiques), parce qu'ils relèvent de cadres de pensée différents. C'est alors toute l'opinion qui est prise à partie, notamment grâce aux médias bien que Jacques Vergès se défende de vouloir se mettre en avant, de rechercher la lumière des médias. C'est pour lui une stratégie de procès, une façon de contrecarrer la présence médiatique du procureur. Il lui faut occuper l'espace public pour que ne reste pas dans l'esprit des gens la seule image de l'accusation.

Une fois le métier expliqué, Alain de La Morandais confronte Jacques Vergès à son propre passé sans véritable succès : l'homme est secret et sait retenir ses mots. Son engagement communiste – qu'il ne renie pas – prend ses racines dans l'espoir que donnait à l'Ouest, l'idéal communiste aux peuples opprimés, colonisés dont il s'est toujours senti proche. Aujourd'hui encore, il exprime une forte virulence contre la société capitaliste dans laquelle il vit sans s'y être converti. Et comment pourrait-il se convertir à cette société qui laisse tant de personnes sur le bord de la route, dans laquelle on ne cherche qu'à arriver sans avoir de projets, de but, d'idées, dans laquelle on recherche, et surtout les élites qu'il méprise, le pouvoir pour le pouvoir et ses avantages, où la paresse de l'incuriosité est reine et conduit au racisme (paresse de connaître l'autre), au politiquement correct (paresse et peur de sortir du chemin majoritaire) ?

Son rapport à l'argent – "*il ne faut pas s'en préoccuper*" – l'exclut encore un peu plus d'une société qui en a fait une valeur. Mais il n'a plus aujourd'hui de solution alternative à proposer. Il critique même les ONG, qui s'intéressent à certains pays mais pas à tous (en particulier l'Irak) et qui jugent sans vraiment

comprendre et attaque les socialistes lorsqu'ils mettent en cause les militaires à propos de la guerre d'Algérie alors même que ce sont leurs aînés qui ont mis en place le cadre légal de cette guerre.

Petit à petit, se dessine un avocat du diable qui ne se reconnaît –sans doute à juste titre– aucun des grands péchés : ni colère, ni envie, ni vanité, ni luxure, ni paresse... et en devient même, aux dires de l'Abbé, un tempéré tout juste un peu narcissique. Certes, il concède qu'il est provocateur mais c'est pour inciter à la réflexion ; certes, il attise la colère chez les autres, mais c'est pour les amener à évoluer. Et comment ne pas envisager que les deux avocats se retrouvent quand il met en avant des qualités qui sont pour lui essentielles : la fidélité, l'honneur et le respect de la dignité humaine.

Leurs points de vue se rapprochent encore plus, comme par grâce, sur l'intégrité corporelle : Jacques Vergès refuse l'eugénisme, et donc l'avortement, comprend le message d'absolu de l'Eglise même s'il est plus modé-

ré sur l'euthanasie. Il se montre aussi un fervent défenseur de la liberté de croire et de l'apport des religions. On le dirait parfois au bord du regret de ne pas avoir la foi...

Agnostique, mais pas athée, on le sent chercher un Dieu qu'il n'a pas rencontré et que l'Abbé lui décrit sans pour autant que l'image ne lui apparaisse.

Le couple a fonctionné mais il nous reste un goût de trop peu : l'avocat de Dieu s'est si peu exprimé sauf pour prendre le rôle paradoxalement de l'avocat du Diable ... il s'est souvent effacé devant lui comme s'il pratiquait une confession... on attend maintenant que l'avocat du Diable confesse l'avocat de Dieu ou mieux encore, fasse son procès en canonisation !

Ludovic GUILCHER

*Avocat du Diable, Avocat de Dieu,
Maître Jacques Vergès
et Père Alain de La Morandais
Ed. Presses de la Renaissance, 2001*

Les auteurs

Hervé BLEUCHOT, *Chercheur au C.N.R.S*

Dalil BOUBAKEUR, *Recteur de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris*

Philippe CHALMIN, *Professeur à Paris-IX Dauphine, président la Société d'Économie Politique*

Bertrand CHÉDRU, *Élève en deuxième année à l'Institut d'Études Politiques de Paris*

Jean CHÉLINI, *Universitaire, Président du Conseil scientifique de l'Institut de Droit et d'Histoire religieuse d'Aix-en-Provence*

Charles DELAMARE, *Ancien Président de banques, Lauréat du Grand Prix des Écrivains Normands*

Bernard GINISTY, *Président de l'Association Démocratie et Spiritualité, président du Conseil de Surveillance de Témoignage Chrétien*

Alfred GROSSER, *Professeur émérite à l'Institut d'Études Politiques de Paris*

Pierre-Patrick KALTENBACH, *Président des Associations Familiales Protestantes. Conseiller à la Cour des Comptes. Auteur de : Associations lucratives sans but (Denoël). Dernier ouvrage paru : Tartuffe aux affaires. Génération morale et Horreur politique. 1980-2000 (Les Editions de Paris Max Chaleil)*

André LE GALL, *Ecrivain, Ancien Elève de l'ENA*

Jérôme MARCHAND-ARVIER, *Élève en quatrième année à l'Institut d'Études Politiques de Paris*

Jean-Marie MAYEUR *Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Paris-Sorbonne*

Jean-Pierre MIGNARD, *Avocat, Directeur de la revue Témoin*

Gino NECCHI, *Magistrat*

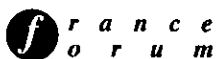
Francis OLIVIER, *Universitaire, Ancien Directeur d'Instituts français à l'étranger*

José PACHECHO PEREIRA, *Ecrivain, Député européen portugais, vice-président du Parlement européen, membre du PPE*

Jean-Pierre PRÉVOST, *Ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire du MRP, Ancien Avocat*

Christian SAVÈS, *Docteur en Sciences Politiques*

Joseph SITRUK, *Grand Rabbín de France*



Directeur de la publication : **Anne-Marie Idrac** — Gérant : **Jean-Pierre Duclos** — Comité de rédaction : **Jean Chélini, Charles Delamare, Nicolas Krausz, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost** — Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** — Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 — Commission paritaire : 60361 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

Religion et démocratie

Editorial PAR ANNE-MARIE IDRAC

Le regain du religieux PAR CHRISTIAN SAVÈS

La globalisation de la transcendance PAR CHARLES DELAMARE

L'espace laïc, lieu des itinéraires spirituels PAR BERNARD GINISTY

La laïcité aujourd'hui : l'intelligence de la diversité PAR JOSEPH SITRUK

Le christianisme à l'épreuve du XXI^e siècle PAR FRANCIS OLIVIER

L'islam et la laïcité PAR DALIL BOUBAKEUR

Réflexions à partir du bilan associatif français : 1901-2001

PAR PIERRE-PATRICK KALTENBACH

La laïcité française aujourd'hui PAR JEAN-MARIE MAYEUR

Un regard athée sur les chrétiens PAR ALFRED GROSSER

Quelle Église pour le III^e millénaire ? PAR JEAN CHÉLINI

L'avenir de l'islam PAR HERVÉ BLEUCHOT

Libéralisme et amour du prochain PAR PHILIPPE CHALMIN

La laïcité et les religions, du minimum vivable au maximum cordial

PAR JEAN-PIERRE MIGNARD

Sommaire détaillé page 3